

**OBJET : Orientations budgétaires pour 2021**

**I- EXPOSE DES MOTIFS**

Vu les articles L 4211-1, L 4221-1 et L 4221-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.4312-1 du code général des collectivités territoriales concernant la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget,

Considérant les éléments de présentation des orientations budgétaires de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2021 contenus dans le rapport ci-joint.

**II- DECISION**

**Après en avoir délibéré, le Conseil régional a décidé** de prendre acte du rapport de présentation des orientations budgétaires pour l'année 2021.

N° de délibération 20AP.239

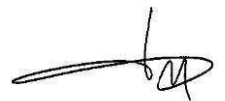
Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés  
(34 voix pour, 8 voix contre, 19 non participations au vote)

Envoi Préfecture : vendredi 20 novembre 2020

Retour Préfecture : vendredi 20 novembre 2020

Accusé de réception n° 5520432

La Présidente,



Mme DUFAY

## **Document d'Orientations Budgétaires 2021**

## Sommaire

<b>I.</b>	<b>STRATÉGIE BUDGÉTAIRE ET PROSPECTIVE FINANCIÈRE.....</b>	<b>9</b>
<b>A.</b>	<b>La conjoncture économique internationale, nationale et régionale .....</b>	<b>9</b>
1.	La conjoncture internationale .....	9
2.	La conjoncture nationale.....	11
3.	Le contexte économique en Bourgogne-Franche-Comté .....	13
<b>B.</b>	<b>Le contexte national des finances publiques et le projet de loi de finances 2021 .....</b>	<b>21</b>
1.	Les hypothèses macro-économiques du gouvernement pour 2021 .....	21
2.	Le PLF 2021 intègre les orientations du plan « France Relance » lancé en septembre 2020.....	22
3.	La réforme des « impôts de production » .....	22
4.	Les autres mesures du PLF impactant les collectivités territoriales .....	23
5.	Une suspension des « contrats de Cahors » pour 2020 .....	23
<b>C.</b>	<b>La situation financière régionale.....</b>	<b>23</b>
1.	L'analyse financière rétrospective 2016-2019 : le respect de la stratégie de mandat.....	23
2.	Les conséquences financières de la crise sanitaire pour la Région .....	26
3.	Point sur l'atterrissage prévisionnel 2020 .....	29
<b>D.</b>	<b>La trajectoire financière pluriannuelle 2021-2024 .....</b>	<b>29</b>
1.	Hypothèses pluriannuelles des recettes.....	29
2.	Présentation du stock d'engagements pluriannuels AP/ AE.....	35
3.	Les dépenses de fonctionnement : une maîtrise indispensable à la préservation d'une trajectoire financière soutenable.....	38
4.	Les dépenses d'investissement : un effort exceptionnel pour soutenir l'activité et l'emploi .....	40
5.	Synthèse des scénarios de prospective pluriannuelle .....	47
6.	La stratégie de financement long terme et court terme .....	51
<b>II.</b>	<b>LA POURSUITE DES POLITIQUES PUBLIQUES ENGAGÉES EN LIEN AVEC LA STRATÉGIE DE MANDAT .....</b>	<b>56</b>
<b>A.</b>	<b>La cohérence du plan de mandat et ses implications .....</b>	<b>56</b>
2.	Construire une nouvelle Région.....	56

3.	Soutenir l'emploi et l'économie régionale .....	57
4.	Accélérer les transitions énergétiques et environnementales.....	58
5.	Vivre ensemble.....	66
6.	La pertinence des schémas et feuilles de route stratégiques.....	67
B.	Les activités structurantes de la Région dans ses domaines de compétences . .....	76
1.	Formation et orientation .....	76
2.	Les mobilités et la loi d'orientation des mobilités (LOM) .....	84
3.	Le développement économique .....	88
4.	Les enjeux de la politique éducative.....	89
5.	La priorité à la recherche et à l'enseignement supérieur .....	91
III.	LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT-REGION (CPER) .....	93
IV.	LES FONDS EUROPÉENS .....	95
A.	La préparation du post-2020 des FESI.....	95
1.	Programme FEDER-FSE+.....	96
2.	Programme Interreg France-Suisse .....	97
3.	Plan stratégique national.....	97
B.	REACT EU, au titre du volet dédié des PO 2014 – 2020.....	98
V.	LA GESTION PRÉVISIONNELLE.....	99
A.	Gestion du personnel et des ressources humaines .....	99
1.	La situation de la collectivité.....	99
2.	Les dépenses de personnel.....	102
3.	Le temps de travail.....	104
ANNEXE	.....	106

## INTRODUCTION

### Tenir bon !

Notre société est aujourd'hui confrontée à de terribles tumultes. Le repli sur soi et la loi du plus fort refont surface dans le débat public. Malgré toutes les incertitudes liées aux conséquences des crises sanitaire, économique et sociale qui s'abattent sur notre pays et dans le monde, la Région, et ces orientations budgétaires en sont l'illustration, maintient le cap fixé dans son plan de mandat.

Les valeurs qui sous-tendent ce plan d'actions sont d'autant plus nécessaires dans les circonstances actuelles. Plus que jamais, seule une politique de protection efficace et solidaire peut permettre de redonner l'espoir d'un monde meilleur à tous ceux qui doutent en l'avenir.

Demain comme hier, les valeurs de la République doivent guider toutes nos politiques publiques au service des bourguignons-franc-comtois.

**La liberté en premier lieu.** Liberté d'apprendre, de se former, d'entreprendre avec comme perspective un débouché vers l'emploi grâce à un soutien au développement économique accru ; liberté de se déplacer, avec un engagement sans précédent en faveur des mobilités et des infrastructures de transport.

**L'égalité ensuite.** Égalité des territoires dans leur accès à la formation professionnelle, aux ressources numériques, au développement durable, à la culture et au sport.

**La fraternité enfin.** La fraternité, valeur et engagement majeur de notre mandature, qui nous conduit aujourd'hui à amplifier nos politiques en direction des plus fragiles, en investissant notamment dans le développement de l'économie sociale et solidaire, ou en donnant l'accès à un équipement numérique gratuit aux lycéens boursiers.

Aménagement du territoire, formation professionnelle, politiques des mobilités, développement économique... Toutes ces politiques régionales sont organisées pour contenir les écarts, rapprocher les habitants et les territoires et favoriser les coopérations. Le 16 octobre dernier la nation a été durement touchée par un attentat odieux contre un de ses enseignants. C'est le principe de laïcité, pilier de notre république, qui a été ciblé. La Région défend ce principe et est attachée à son respect dans toutes les politiques qu'elle conduit : politique éducative, politique d'orientation professionnelle, politique culturelle, sportive ou patrimoniale.

Si le principe de laïcité doit évidemment être pensé à l'échelle nationale, son application peut (doit) être déclinée au plus près du terrain et des problématiques locales. La promotion de solutions pratiques doit donc être à la charge des acteurs locaux, élus, et associations. Il s'agit là d'un principe central à la mise en œuvre, à la bonne compréhension et à la vigueur de la laïcité aujourd'hui.

C'est pourquoi nous devons être aux côtés de l'ensemble de la communauté éducative pour lui permettre de renforcer leurs initiatives pédagogiques ouvertes. Le budget 2021, devra pouvoir en lien étroit avec le ministère de l'éducation nationale accompagner avec plus de force encore les projets au sein des lycées.

Nos documents stratégiques élaborés au fil du mandat, dans le cadre d'une large concertation, tels que le SRADDET, sont autant d'outils de mise en cohérence et d'intégration au service d'une région attractive, solidaire, et respectueuse de l'environnement. Ils consacrent les transitions numérique, écologique, et énergétique comme les grands marqueurs de notre conception du développement économique et social de notre région.

En urgence, la Région a engagé une enveloppe de 100 millions d'euros pour amortir les premiers effets de la crise ; puis elle a adopté un Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR) massif de 435 millions d'euros, auquel s'ajoutent 105 millions d'euros de fonds européens. Sans une gestion rigoureuse de nos finances, cette réponse proportionnée aux besoins n'aurait jamais été possible. La dégradation volontaire de nos ratios financiers sera notre ligne de conduite toute au long de cette crise. Mais nous n'irons jamais au-delà de ce qui mettrait en péril l'avenir de notre collectivité.

L'Europe avec le programme « REACT-EU », l'État avec son plan « France Relance » et la Région avec son plan « Accélération BFC » sont, de fait, les trois acteurs pourvoyeurs de financements pour réagir aux effets néfastes de cette crise et redonner de l'espoir nécessaire pour préparer l'avenir. L'exécutif régional a fait le choix de l'entente et de la coordination de l'action publique avec l'État. Ainsi, les mesures du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional que nous avons votées et dont les modalités opérationnelles vont se décliner dans les prochains mois, ont été conçues pour accompagner, renforcer, voire intensifier les mesures décidées par l'Etat dans son plan « France Relance ». Ce plan a également été conçu pour s'adosser aux fonds européens, dont 105 millions d'euros pourront bénéficier aux territoires de Bourgogne-Franche-Comté.

Ce plan s'inscrit dans la continuité de notre plan de mandat, dans la continuité de notre stratégie en faveur de l'emploi, de la transition écologique et énergétique, au service des territoires, pour les accompagner face aux grandes mutations qu'ils ont à embrasser et, parfois, à affronter. Il est le catalyseur des politiques publiques que nous menons.

Nous sommes déterminés à investir sur l'avenir dans nos politiques phares telles que la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, l'agriculture et la forêt, la transition énergétique, l'environnement, les mobilités... Mais néanmoins, le contexte présente une telle incertitude, que ces orientations budgétaires seront à n'en pas douter questionnées par l'évolution de la situation.

## **La bataille pour l'emploi, plus que jamais prioritaire pour la Bourgogne-Franche-Comté**

Alors que la situation économique s'est fortement dégradée et que l'emploi est plus que jamais fragilisé, la Région doit soutenir l'économie régionale de proximité, nos TPE-PME et nos artisans, maintenir ses objectifs ambitieux pour le développement économique des territoires et être au rendez-vous de la sécurisation de l'emploi et des compétences.

Au-delà de l'urgence, il s'agit, comme nous l'avons toujours fait, de prévoir, d'anticiper, de garantir les possibilités de développement de nos entreprises, mais aussi de favoriser l'attractivité du territoire, dans un contexte de concurrence de plus en plus fort. Faire valoir nos atouts est plus que jamais nécessaire.

Nous n'oublions pas l'Économie Sociale et Solidaire, dont la crise nous rappelle à quel point elle est vitale pour nos territoires, pour maintenir le lien social et favoriser l'insertion des plus fragiles.

Favoriser la création d'activité et protéger l'emploi ne peut se faire sans une stratégie forte de formation et de sécurisation des compétences. En la matière, notre action, confortée par le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, est amplifiée en 2021 sous le double effet de l'abondement étatique du PRIC et du Ségur de la Santé. Plus de 4000 places supplémentaires de formation pour les demandeurs d'emploi pourront être ouvertes. Le budget des formations sanitaires et sociales prend en compte notamment l'augmentation du nombre de places de formation et la revalorisation des bourses sur critères sociaux. Mais il ne s'agit pas seulement de former plus. Les diagnostics actuels sur les besoins des filières mais aussi des bassins d'emploi vont permettre d'adapter les marchés de formation pour satisfaire les besoins actuels mais aussi anticiper sur les besoins à venir des employeurs.

## **La transition énergétique et écologique, l'impératif d'agir**

Jamais encore dans notre histoire, la biodiversité n'a autant été malmenée, menacée avec une érosion qui s'accélère. L'ampleur du phénomène est telle que l'on parle de sixième extinction massive du vivant. Le Secrétaire général de L'ONU parle même « d'une humanité en guerre avec la nature ». C'est bien notre modèle de développement qui est responsable et qui est à l'origine de la crise sanitaire que nous traversons.

La Bourgogne-Franche-Comté qui concentre plus d'un tiers des espèces présentes en France métropolitaine et qui est tout de même la région la moins artificialisée du pays, n'est pas épargnée. Entre 2002 et 2018, 35 % des oiseaux ont disparu des milieux agricoles, le linéaire de haies a diminué de presque moitié en 50 ans et les milieux humides ont régressé de moitié entre 1960 et 1990.

S'il en va de notre responsabilité d'agir face à la crise, il est de notre devoir de faire d'une menace une opportunité, et de se saisir de l'occasion pour faire de cette relance un vaste projet d'accélération de nos politiques en faveur de l'environnement, en faveur de l'avenir de nos territoires, en faveur aussi des plus fragiles qui sont victimes de la précarité énergétique.

Dans ce contexte, la Région est plus que jamais engagée dans la préservation de l'environnement, en menant des programmes ambitieux, notamment autour de la protection et la gestion de la ressource en eau, sans oublier l'accélérateur à projets économie circulaire.

D'autre part, fidèle à son objectif de favoriser et d'accélérer la transition écologique et énergétique, la Région Bourgogne-Franche-Comté va notamment faciliter et élargir l'accès au dispositif Effilogis, notre programme dédié à l'efficacité énergétique des bâtiments qui a fait ses preuves auprès des particuliers comme des bailleurs et des entreprises.

Une large part de notre politique en faveur de la transition écologique et énergétique sera dirigée vers l'agriculture. Pour qu'elle fasse face à la révolution climatique, un soutien massif lui sera réservée, notamment par le biais des audits bas carbone.

### **Agir sur le développement maîtrisé et solidaire de tous les territoires**

Lutter contre la fracture sanitaire, l'exclusion numérique, protéger l'économie de proximité et accompagner l'aménagement du territoire dans le sens d'un développement durable : les défis sont vastes pour notre collectivité. Fidèle à ses valeurs de confiance et d'innovation, la Région va, en 2021, renforcer la coopération avec les collectivités locales qui a incontestablement évolué pendant la crise de la COVID-19, pour offrir des conditions de développement numérique, de mobilités, de services, de lien social, pour contribuer à l'égalité des territoires.

La crise de la COVID-19 a mis en évidence l'urgence des sujets numériques, notamment d'infrastructure, mais pas uniquement. Sur le plan des usages, les atouts (télétravail, visioconférence, continuité pédagogique, relations sociales ou accès aux contenus culturels) et les limites (inégalités sociales et territoriales accentuées par les retards de déploiement de la fibre, la trop faible digitalisation des TPE-PME, les défis de la cybersécurité) se sont imposés dans les débats. Pour accompagner ces grandes mutations et protéger les habitants de notre territoire en favorisant l'inclusion numérique et en offrant des alternatives au retard des infrastructures, notre collectivité va rehausser son niveau d'engagement. Elle s'engagera enfin, grâce aux financements européens, dans un programme d'équipement informatique des lycéens boursiers pour contribuer à réduire les inégalités face à l'école à distance.

En coopération avec les collectivités locales et les acteurs économiques, la Région va assumer pleinement le rôle de cheffe de file des mobilités que lui confère la Loi d'Orientation des Mobilités. Le couple Région – EPCI, déjà déterminant en action économique de proximité, va être encore renforcé grâce aux mobilités. La mobilité représente un axe fondamental pour le développement économique, touristique et, plus généralement, pour l'attractivité des territoires. Assurer la qualité et la pérennité des réseaux, oser l'innovation dans les solutions de mobilité et développer le service aux voyageurs, sont autant de leviers stratégiques pour le développement des communes.



En conclusion, les collectivités locales portent toutes une légitimité territoriale et démocratique. En ce sens, leurs actes sont attendus autant au plan de la cohérence, que de la cohésion.

La situation de l'épidémie de COVID-19 en cet automne 2020, renforce le contexte délicat pour 2021. Pourtant, nous devons trouver les capacités à tenir notre rôle, tout en conservant le cap des transitions à assurer pour ouvrir la voie à un avenir pour tous. Cette ambition peut sembler lointaine de notre débat d'orientations budgétaires, plus nourri par les incertitudes que par les assurances. C'est pourtant au cœur de l'engagement collectif de notre mandat.

## I. STRATÉGIE BUDGÉTAIRE ET PROSPECTIVE FINANCIÈRE

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) intervient chaque année dans un délai de dix semaines précédant la présentation à l'assemblée régionale du projet de budget primitif. Ce débat constitue une obligation prévue par le code général des collectivités territoriales.

Ces orientations reposent sur une analyse de la situation économique, de la situation financière régionale, et la présentation des hypothèses d'évolution des ressources et des dépenses dans une trajectoire pluriannuelle.

**Ces orientations budgétaires interviennent cette année dans le contexte exceptionnel provoqué par la crise sanitaire et ses répercussions économiques et sociales majeures.**

Ces orientations sont marquées par le choix assumé d'une trajectoire financière ambitieuse, pour amplifier la priorité donnée à l'investissement, dans le cadre des mesures d'urgence et du plan décidé par la Région pour la relance économique et l'emploi.

Pour la préparation du budget 2021 et les années suivantes, les projections sont rendues complexes par les fortes incertitudes entourant l'évolution de l'épidémie et ses conséquences sur le rythme de reprise de l'activité économique. C'est notamment le cas pour l'évolution de nos principales recettes fiscales, directement exposées à la conjoncture.

A la fin octobre, période de stabilisation du présent rapport, l'épidémie connaît une forte progression en Europe et en France et des nouvelles mesures de restriction sont mises en œuvre, risquant de peser sur l'activité. Les prévisions budgétaires, notamment en recettes, sont soumises à des aléas renforcés .

**Dans ce contexte inédit, la Région poursuivra sa mobilisation pour atténuer les effets de la crise et continuera d'assurer un pilotage adapté et régulièrement mis à jour de ses équilibres budgétaires, en fonction des évolutions de la situation.**

### A. La conjoncture économique internationale, nationale et régionale

#### 1. La conjoncture internationale

##### a. Une croissance déjà incertaine avant la crise du Covid-19

Comme l'avaient prévu les différents analystes, l'année 2019 a marqué une rupture dans l'évolution de la croissance mondiale avec un tassement de la croissance des pays développés d'environ 0.6 points, notamment aux Etats-Unis et en Europe. Globalement, la hausse de la croissance est pour la première fois depuis la crise financière de 2007 inférieure à 3%, en s'établissant à 2.6%, en diminution d'un point de pourcentage. La France résiste un peu mieux que ses voisins européens, notamment allemands avec un ralentissement de seulement 0.2 points.

Les économies émergentes continuent de porter la croissance mondiale avec des taux de croissance supérieurs à 5% pour la Chine ou à 4% pour l'Inde, même si l'infléchissement de la croissance se ressent également sur ces dernières.

De façon globale, on constate que les prévisions de croissance ont souffert des deux événements qui pèsent sur le commerce mondial que sont les tensions sino-américaines et le Brexit. Ces incertitudes ayant eu pour conséquence une fuite des capitaux vers de placements sûrs, de la dette obligataire des Etats notamment, ce qui a eu pour conséquence de diminuer les investissements finançant l'économie.

**En 2020, la crise du Covid-19 devrait avoir pour conséquence une dépression économie généralisée dans presque tous les pays avec une récession de 4.5% au niveau mondial.** Les pays seraient touchés de façon contrastée avec, pour les pays développés, une chute bien plus importante pour la zone euro que pour le Japon ou les Etats-Unis. De la même façon, certains pays émergents, fortement touchés pour la crise sanitaire, voient des diminutions de croissances supérieures à 10% comme en Inde ou en Afrique du Sud.

La chute des échanges mondiaux (qui devraient se contracter de 10% sur l'année), la baisse de la production et les incertitudes sur l'emploi ont pesé sur la croissance économique.

Signe potentiellement encourageant, l'impact de la crise a été revu à la baisse dans les plupart des analyses macro-économiques par rapport aux premières simulations effectuées en juin, du fait d'un redémarrage plus important que ce que laissaient espérer les prévisions sur le second trimestre 2020. Les incertitudes restent toutefois fortes.

	Croissance du PIB réel				
	Pourcentage de variation en glissement annuel				
	2019	2020		2021	
		Prévisions des Perspectives économiques intermédiaires	Écart par rapport au scénario du choc unique des Perspectives économiques de juin	Prévisions des Perspectives économiques intermédiaires	Écart par rapport au scénario du choc unique des Perspectives économiques de juin
Monde <sup>1</sup>	2.6	-4.5	1.5	5.0	-0.2
G20 <sup>1,2</sup>	2.9	-4.1	1.6	5.7	0.2
Zone euro	1.3	-7.9	1.2	5.1	-1.4
Allemagne	0.6	-5.4	1.2	4.6	-1.2
France	1.5	-9.5	1.9	5.8	-1.9
Italie	0.3	-10.5	0.8	5.4	-2.3
Japon	0.7	-5.8	0.2	1.5	-0.6
États-Unis	2.2	-3.8	3.5	4.0	-0.1
Royaume-Uni	1.5	-10.1	1.4	7.6	-1.4
Inde <sup>3</sup>	4.2	-10.2	-6.5	10.7	2.8
Chine	6.1	1.8	4.4	8.0	1.2
Turquie	0.9	-2.9	1.9	3.9	-0.4

Données OCDE, Septembre 2020.

## **b. Des risques importants pèsent sur les perspectives de reprise de croissance**

De nombreuses incertitudes sont présentes au niveau international et viennent peser sur les hypothèses de reprise économique.

Au premier rang, on retrouve le risque de seconde vague épidémique qui semble se concrétiser dans plusieurs pays du monde et qui risque de venir annuler la fragile dynamique constatée depuis l'été. De nombreux acteurs déjà fragilisés pourraient voir leur situation se dégrader (tourisme, aéronautique, industrie) et peser fortement sur les prévisions de croissance.

Du point de vue des relations internationales, on observe la résurgence de nombreuses tensions commerciales entre les Etats-Unis et le Chine ou l'Union Européenne, qui laisse craindre un tassement des échanges commerciaux entre ces pays. L'incertitude entourant encore le Brexit pourrait également peser fortement sur les prévisions de croissance de la Zone Euro et inquiéter des marchés financiers déjà très volatiles.

La déconnexion des marchés financiers qui ont résisté à la crise et l'économie réelle est également un facteur de risque avec des éclatements possibles de bulles financières en cas de retournement de la conjoncture.

Enfin, le niveau historiquement bas des cours du pétrole permet à de nombreux pays importateurs d'améliorer de façon conjoncturelle leur solde d'exportation mais en cas de remontée des cours, de nombreux secteurs économiques pourraient connaître des difficultés importantes.

## **2. La conjoncture nationale**

### **a. Un ralentissement économique modéré en 2019 avant un décrochage important en 2020**

L'activité a ralenti pour la deuxième année consécutive avec une hausse du PIB de 1.5% en baisse de 0.3 points par rapport à 2018. Ce ralentissement provient de la dégradation des échanges extérieurs qui, après un bon exercice 2018, a contribué négativement à la croissance. Cette baisse des exportations a touché à la fois les produits manufacturés mais également les services. L'accélération de la demande intérieure a amorti en partie le ralentissement constaté sur les exportations avec une dynamique forte de l'activité liée à la consommation des ménages et les investissements de l'ensemble des agents économiques (+4.2%). C'est l'investissement des collectivités locales qui connaît la plus forte progression avec + 7.7%, soit une hausse de 4.4 points sur l'exercice.

En 2020, le contexte économique est largement bouleversé par la crise du Covid-19 avec une chute importante de l'activité durant la période de confinement, estimée à environ un tiers en deçà d'un niveau normal. La baisse d'activité concerne essentiellement les branches marchandes (-40%).

La Banque de France, dans ses analyses macro-économiques de septembre 2020 estime que le PIB en France devrait se contracter de 8,7 %. Ainsi, dans ses projections, le niveau d'activité de fin 2019 serait retrouvé début 2022, avec une remontée du PIB de 7,4 % en 2021 et de 3,0 % en 2022. Toutefois, la rebond anticipé dans les dernières projections peut être impacté par une nouvelle dégradation sur la fin de l'année.

**Tableau 1 : Synthèse des projections France**

	2019	2020	2021	2022
Croissance du PIB réel	1,5	-8,7	7,4	3,0
<i>Projection de juin pour le PIB réel</i>	1,3	-10,3	6,9	3,9
IPCH	1,3	0,5	0,6	1,0
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,7	0,6	0,8
Taux de chômage (BIT, France entière, en % de la population active, moyenne annuelle)	8,4	9,1	11,1	9,7
Variation nette de l'emploi total (en milliers, glissement au T4 de l'année)	350	-825	125	600

Source : Insee en 2019 et projections Banque de France pour 2020-2022.

### b. Un taux de chômage qui a continué à décroître en 2019

L'emploi total a connu une forte hausse en 2019 avec 358 000 créations nettes d'emploi, soit 57% de plus qu'en 2018. Cette hausse de l'emploi s'est traduite par une baisse du taux de chômage de 0.6 points à 8.4% en moyenne annuelle sur l'année 2019. Le taux de chômage fin 2019 est de 8.1%.

La détérioration du marché du travail devrait être très importante en 2020, avec un recul de l'emploi total d'environ 800 000 postes sur un an. En 2021 et 2022 à l'inverse, plus de 700 000 emplois seraient recréés en net.

### ÉVOLUTION DE L'EMPLOI TOTAL ENTRE 2019 ET 2020

(glissement annuel, en milliers)

	2019	2020
Emploi salarié (I)	290	- 800 (- 795)*
<i>dont salariés agricoles</i>	5	0
<i>dont salariés du secteur marchand non agricole</i>	260	- 750
<i>dont salariés du secteur non marchand</i>	25	- 45
Emploi non-salarié (II)	45	- 120
<b>Emploi total (III=I+II)</b>	<b>335</b>	<b>- 920</b>
<b>Taux de chômage</b>	<b>8,4</b>	<b>9,5</b>

Source : Insee, enquête emploi et point de conjoncture du 8 septembre 2020.

Le taux de chômage au niveau national devrait ainsi s'établir autour de 9.5%, en hausse de 1.1% par rapport à l'exercice précédent.

### **3. Le contexte économique en Bourgogne-Franche-Comté**

#### **a. Une situation en demi-teinte**

Comme l'indique l'INSEE dans son bilan économique 2019 de la région (publié en juin 2020), la Bourgogne-Franche-Comté connaît une amélioration quasi générale :

- Une baisse du chômage liée à des gains d'emplois,
- Des créations d'entreprise en hausse,
- Une progression de la fréquentation touristique et du trafic aérien,
- Un dynamisme frontalier.

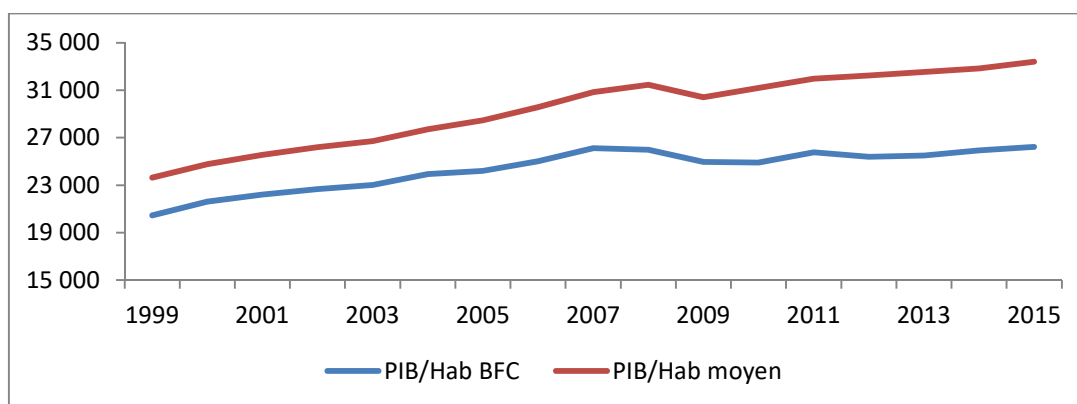
Ces bons résultats ne peuvent cependant occulter la poursuite du décrochage de la Région en comparaison du niveau national sur certains indicateurs.

#### **Une évolution du produit intérieur brut (PIB) inférieure à la moyenne nationale**

La construction des données relatives au PIB observe une latence de plusieurs années. Il est hasardeux d'évoquer des tendances très récentes, encore moins des perspectives. L'INSEE constate donc des dynamiques anciennes.

La Région Bourgogne-Franche-Comté affiche en 2015 le 11<sup>ème</sup> PIB sur 13, avec un montant total de 70,67 Mds€.

#### **Evolution du PIB/Hab entre 1999 et 2015**

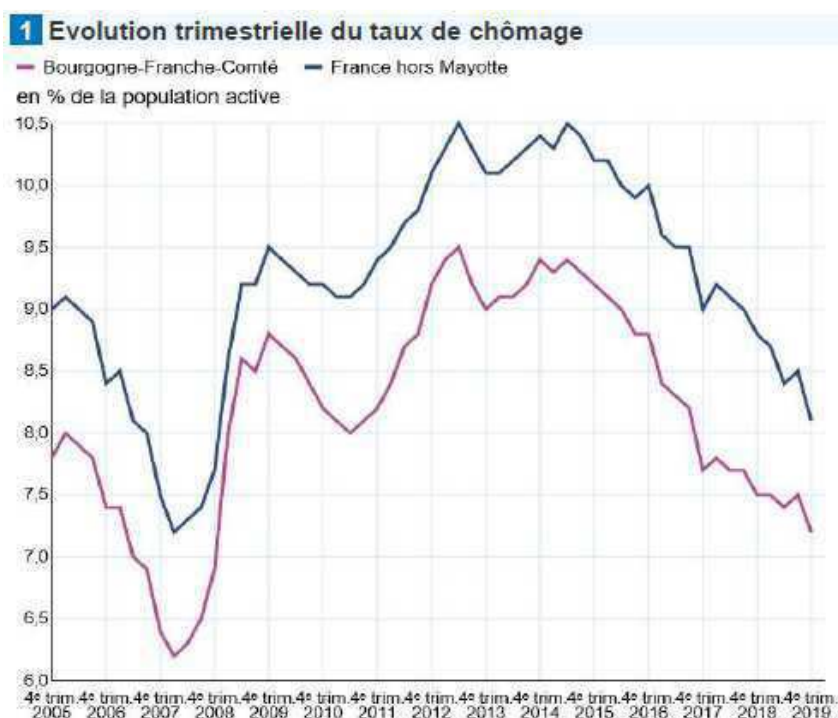


## Un taux de chômage qui poursuit sa baisse

Le taux de chômage en Bourgogne-Franche-Comté a diminué pour la quatrième année consécutive pour se porter à 7,2% fin 2019 contre 8,1% au niveau national, en baisse de 0.3 points dans la Région. La Bourgogne-Franche-Comté perd toutefois deux rangs dans le classement des Régions les moins touchées par le chômage et descend à la 5<sup>ème</sup> place derrière Pays de la Loire, Auvergne-Rhône-Alpes, Île-de-France et Bretagne. Cette baisse profite aux huit départements régionaux même si la baisse est plus forte en Côte-d'Or et en Haute-Saône (-0.5 points de pourcentages) que dans le Doubs (-0.1 points de pourcentage).

De façon plus précise, presque toutes les zones d'emploi connaissent une baisse de leur taux de chômage à l'exception de la zone économique de Morteau (+0.2 points de pourcentage). Les baisses les plus fortes sont concentrées sur le centre de la Région suivant un axe Chatillon-Chalon-sur-Saône.

Le taux de chômage connaît une répartition assez hétérogène sur le territoire avec des zones d'emploi dont le taux est inférieur à 6% (Beaune, Lons-le-Saunier, Pontarlier et Morteau) alors que d'autres connaissent des taux supérieurs à 10% (Autun, Le Creusot-Montceau et Belfort-Montbéliard).



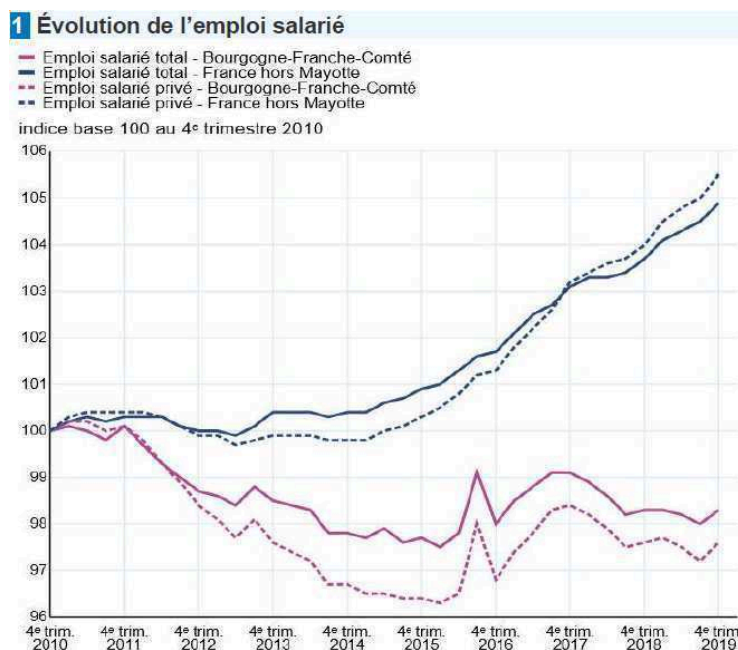
## L'emploi en légère hausse

Alors que la Région avait perdu 6 500 emplois en 2018, elle en gagne 530 en 2019, soit une hausse de 0.1%, inférieure à la progression nationale de 1.1%. La hausse est portée par le secteur public (+0.3%) alors que le secteur privé reste stable.

L'évolution de l'emploi par département montre de grandes disparités avec 3 départements qui gagnent des emplois (Côte-d'Or, Jura et Haute-Saône) quand les cinq autres en perdent.

L'évolution de l'emploi salarié connaît également de fortes variations suivant les secteurs avec une dynamique importante pour l'agriculture (+2.3%), l'industrie agro-alimentaire (+1.7%) ainsi que l'hébergement restauration (+3.6%). D'autres secteurs connaissent des baisses sensibles, c'est notamment le cas de tous les secteurs industriels hors agro-alimentaire, de l'intérim, des services aux ménages et financiers.

Globalement, les secteurs de l'industrie (-1.2%) et de l'intérim (-0.9%) sont en baisse à l'inverse de la construction (+1%), du commerce (+0.6%) et des services marchands et non marchands.



### ▪ Une augmentation continue des créations d'entreprise

En 2019, la Bourgogne-Franche-Comté connaît un nombre de création d'entreprises record depuis 10 ans avec + 22 560 entreprises créées dans les activités marchandes non agricoles. Cela représente une hausse de 20% par rapport à 2018 et une quatrième année de hausse consécutive. L'évolution est même 2 points supérieure à la moyenne nationale.



Tous les départements connaissent une hausse du nombre de créations d'entreprises, même si la hausse est particulièrement forte dans le Territoire de Belfort (+33%) et en Côte d'Or (+25%)

Les créations se portent sur tous les types d'entreprises mais la hausse se retrouve principalement sur les micro-entreprises qui représentent 47% des créations en 2019 en hausse de 33%. Cette dynamique touche tous les domaines économiques avec une hausse particulièrement marquée sur l'industrie (+32%) et le commerce, transport hébergement, restauration (+22%)

Le nombre de défaillances d'entreprises est stable en 2019 avec environ 1900 redressements et liquidations judiciaires, alors qu'au niveau national le nombre baisse de 5.2%.

▪ **Un secteur de la construction en difficulté qui entrevoit des signaux encourageants**

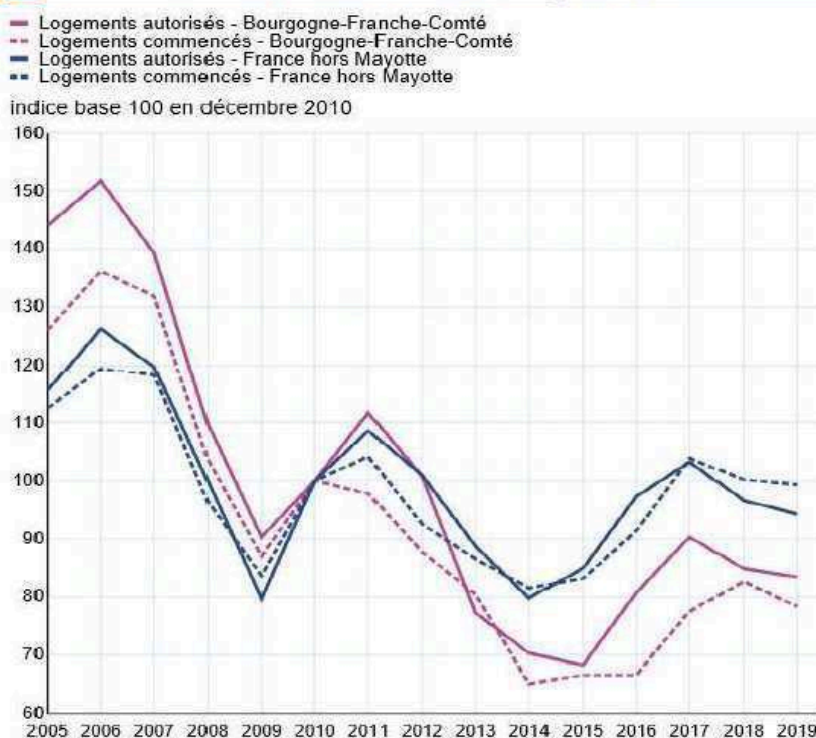
Les autorisations de construction connaissent une nouvelle année de baisse (-2.1%) dans un rythme équivalent au niveau national (-2.4%). Ce repli touche la majorité des départements avec des variations importantes du fait du faible nombre de construction dans certains départements (Nièvre -30%, Jura, -16%). Les hausses les plus importantes concernent l'Yonne avec une augmentation de plus de 50% et la Haute-Saône.

Pour la première fois depuis 4 ans, le nombre de mises en chantier diminue en 2019 à -5.3% contre -1% au niveau national. La baisse concerne notamment la Côte-d'Or et le Doubs, représentant à eux deux 50% des mises en chantier de la région, pèse sur la tendance régionale.

Le nombre de ventes de logements neufs baisse pour la troisième année consécutive, de 5%. Si le prix au m<sup>2</sup> augmente pour les appartements dans la région, la Bourgogne-Franche-Comte reste la région où le prix moyen au m<sup>2</sup> est le plus faible à 3000€/m<sup>2</sup> soit environ 30% de moins que la moyenne nationale.

On peut noter le rebond important dans la construction de locaux non résidentiels (+9.2%), bien supérieur à l'évolution au niveau national.

## 2 Évolution de la construction de logements



### ▪ Une hausse de la fréquentation touristique

La Bourgogne-Franche Comté a totalisé plus de 10.2 millions de nuitées en 2019 (soit environ 3% du nombre total de nuitées en France), une fréquentation élevée en hausse de 1% contre 1.6% au niveau national.

Au niveau de l'hôtellerie traditionnelle, on constate une légère baisse (-0.3%) du fait du repli des nuitées des non-résidents (-3.2%), presque compensée par la hausse de la clientèle nationale (+0.8%) représentant 72% du marché. Les touristes belges, allemands et chinois représentent toujours les plus importants contingents de touristes et pèsent à eux trois près de la moitié des nuitées des non-résidents. La clientèle suisse et américaine connaît son plus haut niveau de fréquentation par rapport aux cinq dernières années. Globalement, les hôtels les plus haut de gamme connaissent une hausse de fréquentation importante contrairement aux autres catégories.

La Côte d'or qui représente 35% des nuitées (et près de la moitié des nuitées de la clientèle étrangère) connaît une hausse de sa fréquentation pour la deuxième année consécutive (+0.3%). Dans l'hôtellerie de plein air, on constate une forte hausse de la fréquentation sur l'exercice avec +4.9% par rapport à 2018, portée par la clientèle française et étrangère.

### ▪ Un secteur du transport en légère dynamique

Avec plus de 112.000 passagers qui ont pris l'avion à partir ou en destination de la Bourgogne-Franche-Comté, la hausse du trafic aérien de la Région est en hausse de 2%, hausse cependant inférieure au niveau national (4%). L'aéroport de Dole-Jura concentre la

quasi-totalité (111.000 passagers) du trafic régional, essentiellement à travers des lignes à bas coût.

Les immatriculations de véhicules neufs sont stables sur l'année après la forte hausse connue en 2018 alors qu'elles augmentent de 2% au niveau national. Dans le détail, ce sont les véhicules diesels qui connaissent les baisses les plus importantes du fait de la montée en puissance des véhicules essences ainsi que des véhicules hybrides ou électriques qui représentent aujourd'hui 6% des immatriculation, une part qui a doublé en 3 ans.

#### ▪ **Des rendements agricoles marqués par la canicule**

Plusieurs cultures ont été impactées par la canicule mais pas forcément de façon équivalente. Ainsi, les récoltes de vin se contractent dans tous les départements par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Dans le Jura et la Saône-et-Loire, la baisse atteint plus de 30% alors qu'elle baisse de plus de 10% en Côte-d'Or et dans l'Yonne. Seule la Nièvre connaît une hausse de sa production.

Paradoxalement, les exportations de vins connaissent une hausse importante tant en volume qu'en valeur avec +10% par rapport à l'an dernier, portée par les exportations de crémants et de vins blancs. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni conservent leurs positions de premiers importateurs.

Du côté des céréales, les très bons rendements observés cette année dans la région (+15% par rapport à la moyenne des cinq dernières années) mais également au niveau mondial tirent les prix vers le bas avec une tonne de blé qui se voit dévaluée de 10% en un an tout comme l'orge. A l'inverse, des cultures comme le colza et la moutarde connaissent des baisses de récolte de l'ordre de 50%.

Au niveau du prix du lait, le lait conventionnel et le lait AOP connaissent une hausse de leur cours dans un contexte de dynamique du marché mondial. Du côté de l'élevage, le porc profite de la forte demande chinoise pour voir une revalorisation de son prix au kilo.

#### ▪ **Une année 2020 qui sera fortement marquée par la crise sanitaire**

Le confinement décidé à partir du 17 mars jusqu'au 11 mai de l'année 2020 a conduit à une baisse de l'activité très importante sur les moins concernés avec un repli allant jusqu'à 30% en avril. On remarque qu'une reprise s'est amorcée en juin, même si l'activité resterait globalement en diminution de 12%.

Cette baisse d'activité a provoqué un fort repli sur l'emploi privé, avec une baisse de 3% dès la fin mars. Ce sont les intérimaires qui ont subi la plus grande perte d'emploi. Tous les secteurs ont connu une baisse à l'exception de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire. De la même façon, tous les départements sont touchés par le repli de l'emploi même si l'importance de la baisse est contrastée entre les différents départements.

**Le tableau de conjoncture régionale de l'INSEE, publié le 30 Septembre 2020, illustre les dernières tendances. La publication des évolutions définitives interviendra sur le premier semestre 2020.**

Indicateurs clés régionaux	Date de mise à jour	Type et date de valeur	Valeur	Tendance/période précédente <sup>1</sup>	
				Régionale	Nationale
Emploi et marché du travail					
<b>Emploi salarié total (en milliers) **</b>	30/09/2020	CVS - 2 <sup>e</sup> trim. 2020	938,0	↘	↘
<b>Emploi salarié privé (en milliers) **</b>	30/09/2020	CVS - 2 <sup>e</sup> trim. 2020	701,0	↘	↘
<b>Emplois intérimaires (en milliers) **</b>	30/09/2020	CVS - 2 <sup>e</sup> trim. 2020	25,1	↗	↗
<b>Taux de chômage (en %) **</b>	30/09/2020	CVS - 2 <sup>e</sup> trim. 2020	6,4	↘	↘
<b>Demandeurs d'emploi (A, B, C) *</b>	27/07/2020	CVS - 2 <sup>e</sup> trim. 2020	223 240	↗	→
Entreprises					
<b>Créations d'entreprises *</b>	15/07/2020	CVS - 2 <sup>e</sup> trim. 2020	4 808	↘	↘
<b>Défaillances d'entreprises *</b>	01/09/2020	brute - cumul annuel au 2 <sup>e</sup> trim. 2020	1 647	↘	↘
Construction neuve					
<b>Logements autorisés **</b>	30/09/2020	brute - cumul annuel de juin 2020	12 300	↘	→
<b>Logements commencés **</b>	30/09/2020	brute - cumul annuel de juin 2020	9 900	↘	→
<b>Locaux autorisés (en milliers de m<sup>2</sup>) *</b>	30/09/2020	brute - cumul annuel de juin 2020	1 684	↘	↘
<b>Locaux commencés (en milliers de m<sup>2</sup>) *</b>	30/09/2020	brute - cumul annuel de juin 2020	997	↘	↘
Tourisme					
<b>Hôtellerie (en milliers de nuitées) *</b>	07/02/2020	brute - déc. 2019	432	↗	↗
<b>Hôtellerie de plein air (camping) (en milliers de nuitées) ***</b>	14/11/2019	brute - sept. 2019	298	↗	↗

## B. Le contexte national des finances publiques et le projet de loi de finances 2021

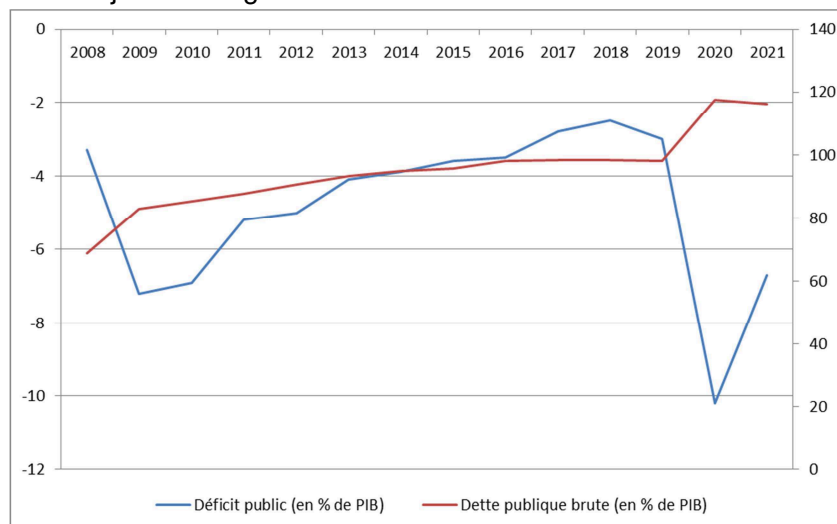
### 1. Les hypothèses macro-économiques du gouvernement pour 2021

Au même titre que 2020, l'exercice 2021 sera inévitablement marqué par les conséquences de la crise sanitaire. Elles se traduisent par une importante dégradation des grands équilibres financiers nationaux permettant de financer les mesures d'urgence et de soutien rendues nécessaires par un contexte général de crise.

Les principales recettes de l'État, étroitement liées au dynamisme de l'activité économique, sont durablement grevées. Le projet de loi de finances pour 2021 (PLF 2021) prévoit ainsi un effondrement des recettes fiscales de près de 46,2 milliards d'euros, dont une perte de 14,7 milliards d'euros de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), dont une fraction constitue la principale recette du budget régional. A ces pertes de recettes s'ajoutent d'importantes dépenses supplémentaires mises en place dès 2020 par trois lois de finances rectificatives pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire. Le PLF pour 2021 s'inscrit dans la continuité de ces premières mesures en mettant notamment en place le plan de relance national, « France Relance ».

Dans ce contexte, les grands équilibres des finances publiques se trouvent considérablement dégradés. La croissance des dépenses publiques a ainsi atteint un niveau historiquement élevé en 2020 (+6,3%), pour atteindre près de 63% du produit intérieur brut. Si la charge de la dette se trouve conjoncturellement allégée par des taux d'intérêt négatifs à court et moyen terme, l'endettement de la France s'établit à un niveau record, nettement au-dessus du seuil des 100% de PIB, à 116,2% au titre de 2021.

Le déficit public de la France devrait atteindre -10,2% du produit intérieur brut en 2020, et s'établir à - 6,7% en 2021 à la faveur d'un fort rebond de la croissance économique (+8%) après la récession majeure enregistrée en 2020.



1: Sources INSEE et PLF 2021

L'hypothèse de croissance retenue dans le cadre de la construction du PLF 2021 est de 8%, suivant le scénario de rebond du gouvernement, après la récession majeure enregistrée en 2020.

Croissance du PIB : comparaison des prévisions				
organismes	2020	2021	2021/2019	date de la prévision
Projet de loi de finances	-10	8	-2,7	09/2020
OCDE	-9,5	5,8	-4,3	16/09/2020
Consensus Forecasts (septembre)	-9,5	6,9	-3,3	14/09/2020
Banque de France	-8,7	7,4	-1,9	14/09/2020
Insee	-9,0	/	/	08/09/2020
Commission européenne	-10,5	7,5	-3,8	07/07/2020
FMI	-12,5	7,3	-6,1	08/2020

## **2. Le PLF 2021 intègre les orientations du plan « France Relance » lancé en septembre 2020**

Ce plan poursuit trois grands objectifs déclinés en programmes du budget de l'État : la relance de la demande par l'investissement public, la transition vers une économie verte et le renforcement de la cohésion sociale et territoriale.

La mise en œuvre du plan de relance national s'effectue en coordination avec les Régions, qui doivent bénéficier de 600 millions d'euros de crédits destinés à garantir leurs ressources et à soutenir l'investissement local.

La Région Bourgogne Franche-Comté accompagne l'enjeu impératif de la relance dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement adopté le 9 octobre 2020.

## **3. La réforme des « impôts de production »**

Les mesures prises dans le cadre de France Relance et du PLF 2021 en faveur de la compétitivité des entreprises incluent une refonte de la fiscalité des entreprises, notamment par la baisse des impôts dits « de production ».

Selon l'analyse du Gouvernement, ces prélèvements appliqués aux entreprises représentent en France environ 3,2% du PIB, soit deux fois plus que dans le reste de l'Union européenne, et pénalisent particulièrement les entreprises industrielles. Le PLF 2021 prévoit la baisse immédiate de la contribution économique territoriale pour près de 8,8 milliards d'euros.

Cette mesure se traduit notamment par la suppression de la part de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont la Région bénéficiait jusqu'à présent directement. La perte engendrée dans les budgets locaux (régionaux et intercommunaux essentiellement) sera compensée.

Pour les Régions, conformément aux dispositions de l'accord de partenariat Etat-Régions signé le 28 septembre 2020, il sera substitué à la CVAE une nouvelle fraction de TVA en 2021, renforçant la part prépondérante de cette recette dans la composition du panier de ressources régionales. Une part du dynamisme de cette fraction de TVA pourrait être épargnée au sein d'un fonds de sauvegarde à compter de l'exercice 2022 afin d'améliorer la

résistance des Régions à de futures crises. Les modalités d'alimentation de ce fonds restent incertaines et seraient à définir dans la future loi de finances pour 2022.

Plus largement, la baisse des impôts de production s'accompagne d'une diminution du taux de l'impôt sur les sociétés.

#### **4. Les autres mesures du PLF impactant les collectivités territoriales**

Le budget de l'État intègre la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation. Après le dégrèvement progressif sur trois ans de 80% des ménages, les 20% les plus aisés verront à leur tour leur taxe d'habitation réduite d'un tiers en 2021, puis progressivement effacée jusqu'en 2023. La compensation de cette perte (2,4 milliards d'euros en 2021) s'effectue sans transfert de pouvoir de taux pour les collectivités concernées.

Le montant des variables d'ajustement retenues dans l'enveloppe normée des ressources des collectivités territoriales est minoré de 50 millions d'euros en 2021. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des régions et départements fera l'objet d'une minoration, dont l'ampleur sera proportionnelle au niveau des recettes de fonctionnement de la collectivité.

#### **5. Une suspension des « contrats de Cahors » pour 2020**

Pour faire face aux dépenses supplémentaires générées par la crise, l'Etat a suspendu l'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités. La loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 a ainsi suspendu la contractualisation en 2020, afin que les collectivités locales puissent assumer les dépenses urgentes de soutien à la population et à l'économie.

A ce jour, les objectifs et les modalités de la poursuite des contrats financiers entre l'Etat et les collectivités ne sont pas définis.

### **C. La situation financière régionale**

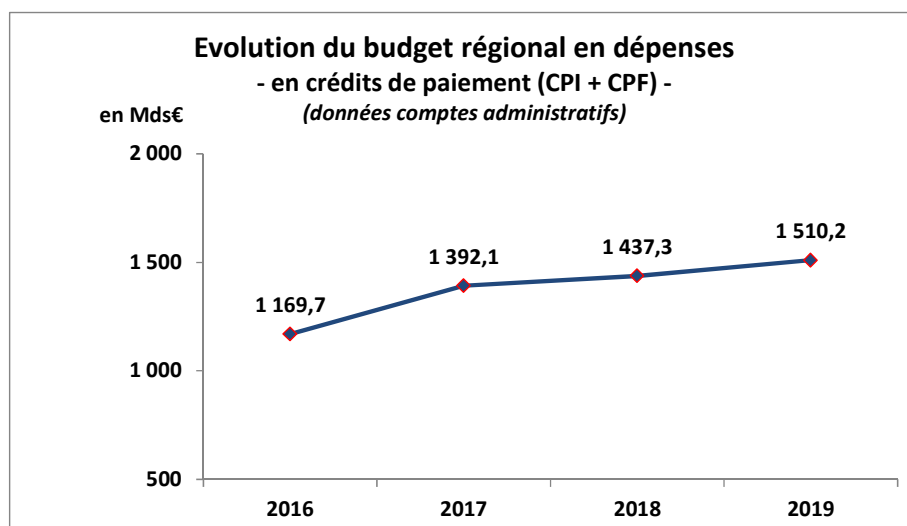
#### **1. L'analyse financière rétrospective 2016-2019 : le respect de la stratégie de mandat**

Les actions volontaristes de la stratégie de mandat et le renforcement des compétences régionales se sont traduits par un accroissement du budget régional. Le périmètre d'intervention de la collectivité s'est encore amplifié depuis la mise en place de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté au 1er janvier 2016.

La loi NOTRe a renforcé le rôle stratégique et de programmation des Régions. Elle leur a attribué également de nouvelles compétences dans plusieurs domaines, notamment en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, ainsi que le transfert de la compétence en matière de transports scolaires et interurbains.



En outre, la Région Bourgogne-Franche-Comté a consenti un effort financier significatif dans le domaine de la formation, avec l'élaboration du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) pour les années 2019-2022, lequel fait suite à la signature d'une convention d'amorçage transitoire au titre du PIC 2018 et à la mise en œuvre du Plan « Un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi » en 2016 et 2017.



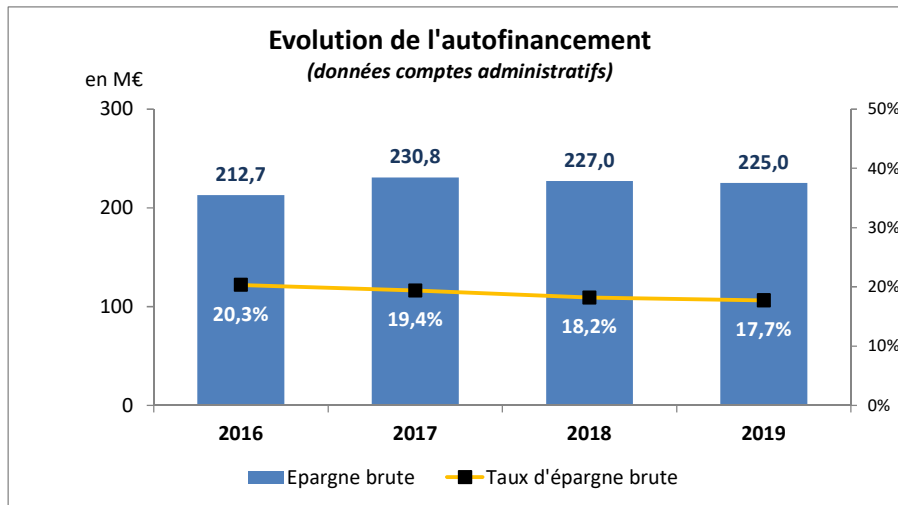
**L'analyse rétrospective des comptes de la Région Bourgogne-Franche-Comté illustre la qualité de la situation financière de la collectivité et démontre que les équilibres budgétaires respectent la stratégie financière régionale** : un maintien des grands équilibres financiers en fonctionnement ; un effort d'investissement au service des priorités régionales ; une progression maîtrisée de l'endettement.

#### **a. Un autofinancement solide et une maîtrise des dépenses de fonctionnement**

La Région Bourgogne-Franche-Comté a dégagé un autofinancement brut moyen de l'ordre de 223 millions d'euros au cours des quatre derniers exercices.

Ce montant d'épargne s'est maintenu à un niveau satisfaisant sur l'ensemble de la période, en raison de l'évolution des recettes de fonctionnement (CVAE, fraction de TVA, cartes grises...) et d'une gestion contenue des dépenses de fonctionnement fixée par la Région, avec une évolution limitée à + 0,74 % en moyenne annuelle sur les exercices 2018 et 2019 dans le cadre du périmètre défini par le contrat financier signé avec l'État.

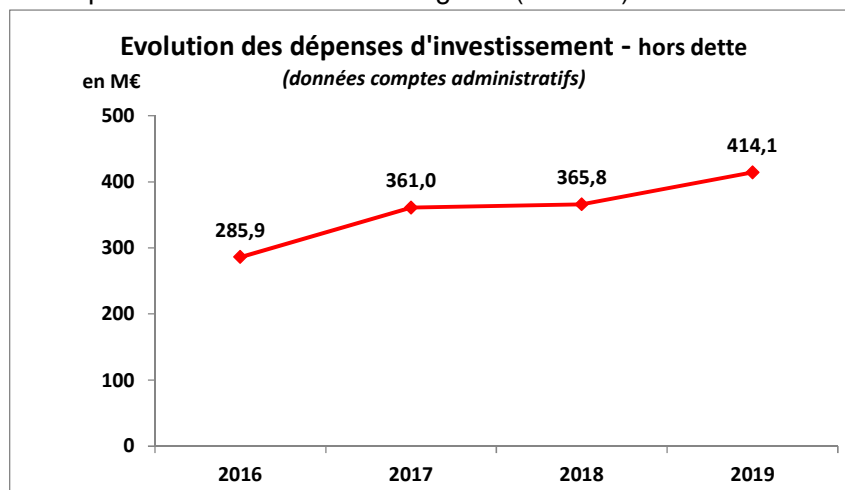
Le taux d'épargne brute, qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement, est en diminution sur la période. Toutefois celui-ci reste conforme aux objectifs financiers de la stratégie de mandat avec un taux plancher fixé à 17 %, permettant de garantir les capacités d'action de la Région.



hors impact conjoncturel du PRIC, le taux d'épargne brute est de 18,4 % en 2019.

### b. Une augmentation significative des investissements

Conformément à la trajectoire financière pluriannuelle, un niveau d'investissement significatif est réalisé depuis la création de la nouvelle Région, avec un montant de dépenses (hors dette) qui est passé respectivement de 286 millions d'euros en 2016 à une moyenne de 363 millions d'euros en 2017 et 2018, pour atteindre un niveau particulièrement élevé de 414 M€ de crédits de paiement en 2019, soit une évolution de + 40 % comparé aux montants cumulés consacrés par les deux anciennes Régions (295 M€).

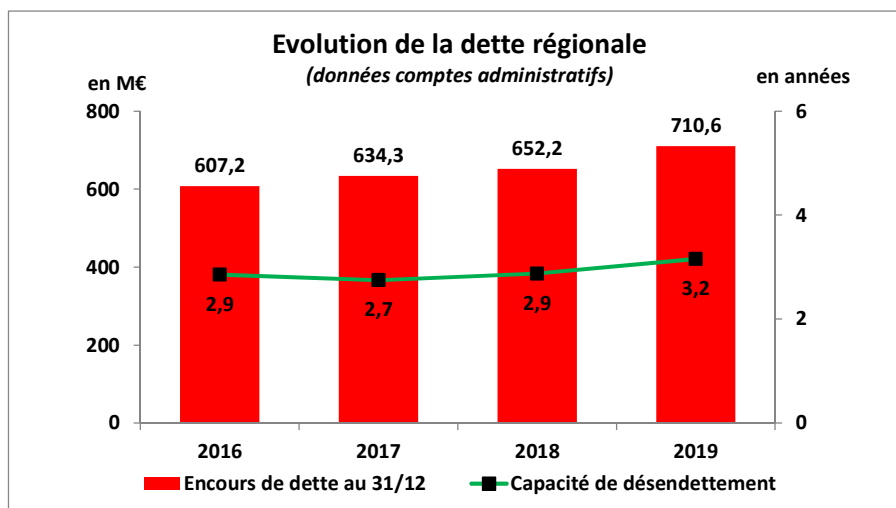


### c. Une gestion active de la dette et un endettement maîtrisé

Pour financer ses dépenses d'investissement, la Région dispose de l'épargne nette dégagée par sa section de fonctionnement, des ressources propres d'investissement, et du recours à l'emprunt.

Compte tenu d'un volume d'emprunt nouveau supérieur au remboursement du capital de la dette, la Région a accru son endettement au cours des derniers exercices en lien avec la hausse des dépenses d'investissement. Toutefois, grâce à un autofinancement élevé, l'endettement régional reste maîtrisé. Le ratio de capacité de désendettement, qui rapporte

l'encours de la dette à l'épargne brute, et qui constitue un indicateur de référence en matière d'analyse financière, se situe à 3 ans, soit un niveau en-deçà de la moyenne des Régions (5 années) et de l'objectif fixé par l'exécutif régional de ne pas dépasser 6 ans à l'horizon du mandat.



La stratégie de financement régionale long terme et court terme, est présentée dans la partie « D. 6. La stratégie de financement long terme et court terme » du présent rapport (en page 51).

## **2. Les conséquences financières de la crise sanitaire pour la Région**

### **a. Une crise qui impacte fortement les finances des collectivités et des régions**

Suite à la crise sanitaire, une mission nationale a été confiée au député Cazeneuve afin d'évaluer l'impact de la crise du Covid19 sur les finances locales, dont le rapport a été rendu le 29 juillet 2020. « *La crise a produit un choc violent sur les finances des collectivités locales* », selon les conclusions du rapport Cazeneuve.

Les collectivités territoriales se sont en effet fortement mobilisées pendant la crise et ont été en première ligne pour lutter contre la pandémie. Sur le plan budgétaire, le secteur des collectivités territoriales connaît un effet de ciseau inédit et brutal :

- Avec une chute significative des recettes fiscales ;
- Avec le financement de dépenses supplémentaires et imprévues pour protéger les populations et les agents, élaborer et financer des dispositifs d'urgence pour les secteurs économiques et associatifs touchés par la crise.

L'impact financier est surtout marqué sur l'exercice 2020, mais il devrait se prolonger sur 2021 compte tenu des incertitudes sanitaires et économiques, et malgré les efforts pour accompagner la relance.

**Les régions sont particulièrement exposées aux conséquences de la crise en raison de la nature de leurs recettes et de leur rôle majeur en matière de développement économique et d'emploi.**

Sous l'effet des modifications successives du panier de ressources des régions, la sensibilité de la fiscalité régionale vis-à-vis de l'activité économique a augmenté. Les recettes fiscales des régions reposent essentiellement sur des recettes de flux, et non sur des bases plus stables comme la valeur locative cadastrale (ex- taxe professionnelle, taxes foncières, taxe d'habitation, ...).

Les recettes de fiscalité économique, notamment la part de TVA et la taxe sur les cartes grises, ont été fortement impactées par les baisses de la consommation dues au confinement et à la récession. Ces impacts concernent également les ressources de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) perçues par les régions pour leurs parts dites « modulables ».

#### **b. Les mécanismes de garanties prévues dans l'accord de partenariat Etat-Régions**

Dans le cadre de l'accord de méthode Etat-Régions signé le 30 juillet 2020 et amendé le 29 septembre, l'Etat s'est engagé à prendre des mesures afin de compenser une partie des pertes de recettes des régions. Cet accord prévoit en particulier :

- L'attribution aux Régions d'une enveloppe de 600 millions d'euros de crédits d'investissement qui seront rattachés à l'exercice 2020. A ce stade, la répartition de cette enveloppe entre Régions reste à déterminer. Un montant de l'ordre de 20 millions d'euros est estimé pour la région Bourgogne-Franche-Comté.
- Dans le cadre de la baisse des impôts de production, la part de la CVAE attribuée aux Régions sera supprimée à compter de 2021 et compensée par une fraction de TVA ; cette part sera égale au montant de CVAE perçu par les Régions en 2020. La fraction de TVA serait indexée sur le rythme d'évolution nationale de cet impôt à compter de 2022.

Dans cet accord, les régions s'engagent à prendre toute leur part dans l'effort de relance économique, et plus particulièrement sur le terrain de la transition écologique.

#### **c. Un effort budgétaire exceptionnel qui traduit la mobilisation de la Région Bourgogne Franche-Comté pour atténuer les effets de la crise et favoriser la relance de l'activité**

Le choc de la crise sanitaire a un impact immédiat et imprévu sur l'état des finances de la collectivité, qui subissent un effet de ciseau, et conduisent à une rupture dans la stratégie financière du mandat.

En recettes, les principaux impacts de la crise de la COVID-19 sur les recettes régionales pour 2020 ont été pris en compte dans le cadre de la décision modificative n°1 sur la base

des estimations de Régions de France. En fonction des données d'exécution budgétaire actualisées à fin septembre, les pertes de recettes relatives à la fraction de TVA, aux produits de TICPE (modulables et Grenelle) et de la taxe sur les cartes grises sont estimées de l'ordre de 30 à 40 millions d'euros pour la Région, principalement en section de fonctionnement. Enfin, les recettes liées à l'exploitation des TER par la SNCF connaissent une contraction importante en 2020, avec un impact anticipé sur l'équilibre économique de la convention entre la Région et la SNCF provisionné par la collectivité à hauteur de 20 M€.

**Un effort budgétaire conséquent est réalisé par la Région pour faire face à la crise économique, sanitaire et sociale et pour assurer la relance de notre économie.**

Cette mobilisation s'est traduite d'abord par des mesures d'urgence financées sur l'exercice 2020 :

- Dès le mois d'avril, la Région a décidé de mesures générales destinées à garantir et sécuriser les subventions régionales, en maintenant les aides au fonctionnement et en prolongeant d'une année les subventions d'investissement et de fonctionnement ;
- La Région s'est mobilisée afin de permettre un approvisionnement en masques pour ses agents, ainsi que pour les populations et les professionnels de santé ;
- La Région a mis l'accent en particulier sur l'accompagnement des acteurs économiques, afin de maintenir le tissu productif et préserver l'emploi : mise en place de fonds de soutien, d'outils de garantie des prêts, de « prêts rebond » avec BPI, report systématique des échéances d'avances remboursables des entreprises par exemple. Elle a également soutenu par des mesures spécifiques les acteurs du secteur associatif, touristique, de la formation et de l'économie sociale et solidaire avec des aides d'urgence.

**L'ensemble des mesures d'urgence et de soutien représentent un montant global de l'ordre de 120 millions d'euros budgétés sur l'exercice 2020** (dont 20 millions d'euros de fonds européens).

Une partie des mesures d'urgence ont pu être financées par du redéploiement budgétaire, certaines actions ou projets prévus initialement étant reportés ou annulés en raison de la crise.

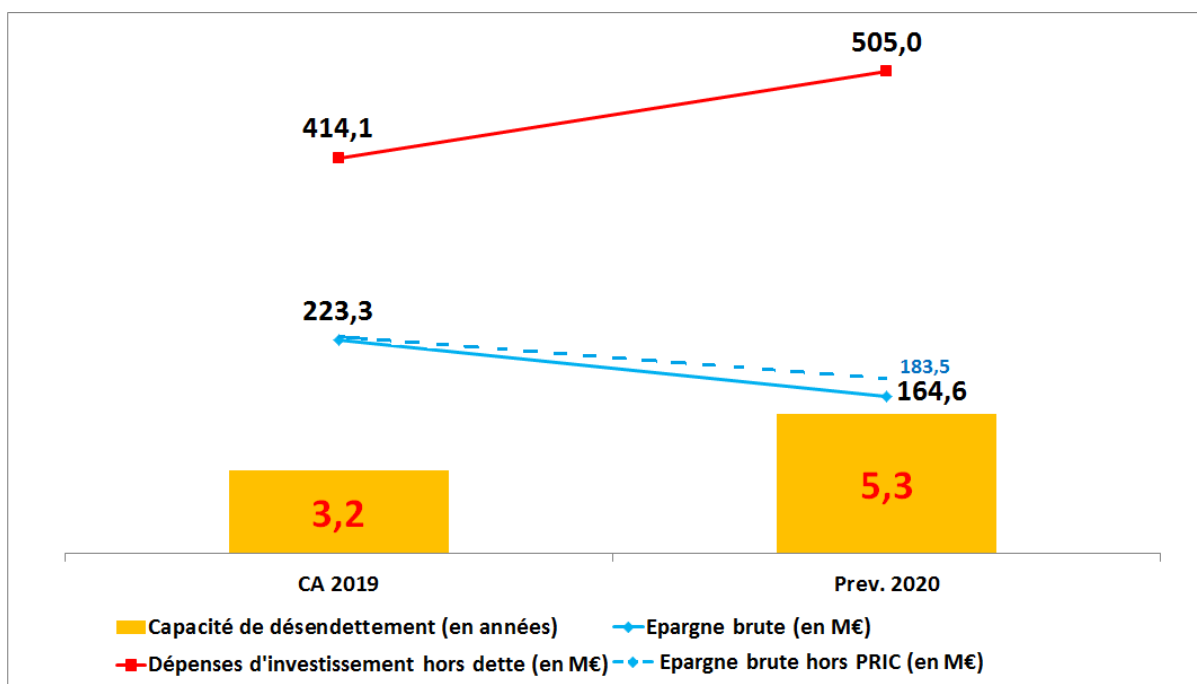
**Dans une deuxième étape, l'intervention régionale exceptionnelle se traduit par le plan pluriannuel d'accélération de l'investissement approuvé par l'assemblée régionale du 9 octobre, à hauteur de 435 millions d'euros d'autorisations de programme et financé par un recours accru à l'emprunt.**

### 3. Point sur l'atterrissage prévisionnel 2020

Les résultats de l'exécution budgétaire prévisionnelle 2020 traduisent les conséquences de la crise, avec un effet de ciseau et une dégradation des équilibres budgétaires ; ces estimations restent à affiner dans le cadre de la fin de l'exercice.

Compte-tenu de la baisse estimée des recettes, le montant d'épargne brute connaîtrait une diminution de l'ordre de 20 %, pour se situer à environ 165 millions d'euros, soit un taux estimé de l'ordre 14 % (*hors effet PRIC : 185 M€ et taux de 16 %*).

Le montant des investissements régionaux se situerait à un niveau élevé, de l'ordre de 500 M€ hors dette, intégrant notamment les mesures de soutien décidées par la Région suite à la crise. En raison de la baisse de l'épargne et du niveau élevé des investissements régionaux, la capacité de désendettement progresserait à environ 5 années (contre 3,2 en 2019).



## D. La trajectoire financière pluriannuelle 2021-2024

### 1. Hypothèses pluriannuelles des recettes

Les projections de recettes sont soumises à de nombreuses incertitudes entourant l'évolution de l'épidémie et le rythme de reprise de l'activité. C'est notamment le cas pour l'évolution des recettes fiscales.

L'accord de méthode signé entre l'Etat et les Régions le 30 juillet 2020, amendé le 28 septembre, prévoit :

- une mesure de compensation des pertes de recettes des Régions au titre de l'exercice 2020, via une enveloppe nationale de 600 millions d'euros de crédits d'investissement en lien avec les opérations du plan de relance. Celle-ci serait répartie entre les collectivités selon un critère démographique et le montant attendu pour la Région Bourgogne-Franche-Comté serait compris entre 19 et 25 millions d'euros.
- dans le cadre de la baisse des impôts de production, la part de CVAE attribuée aux Régions sera supprimée à compter de 2021 et compensée par une fraction de TVA égale au montant de CVAE perçu par les Régions en 2020.
- La mise en oeuvre d'un chantier sur la péréquation et d'un système de garantie (« serpent budgétaire » relatif à la TVA) en cas de retournement de la conjoncture, avec une traduction qui interviendrait dans la loi de finances de 2022.

#### **a. La recette de TVA**

- **La nouvelle fraction de TVA en lieu et place de la CVAE à compter de 2021**

La baisse des impôts de production décidée dans le cadre du plan de relance est une des principales mesures fiscales en faveur des entreprises inscrite dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2021.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) représente une part prépondérante des impôts de production avec, en 2019, un produit d'environ 19 milliards d'euros, réparti entre les trois niveaux de collectivités territoriales. Les Régions bénéficient jusqu'en 2020 de 50 % du produit de la CVAE collectée sur leur territoire suite à l'attribution en 2017 d'une part supplémentaire en compensation des compétences transférées par la loi NOTRe (transport scolaire et interurbain). Le montant de la CVAE perçue par les Régions en 2020 représente 9,7 milliards d'euros environ. En raison de son mode de calcul et du décalage entre les déclarations fiscales par les entreprises et le reversement aux collectivités, l'impact de la crise sanitaire sur la CVAE, neutre au titre de 2020, devait être pris en compte pour les exercices suivants avec le risque d'une chute brutale du produit de CVAE en 2021.

**Une des principales dispositions du PLF 2021 est la suppression de la part régionale de la CVAE et son remplacement par une part de TVA.** Cette mesure est destinée à sécuriser les ressources fiscales régionales en 2021 et à préserver la capacité d'investissement des Régions.

La volatilité du produit de CVAE rendait difficile la préparation des budgets des collectivités territoriales, le montant perçu pouvant varier de façon très importante.

L'article 3 du PLF 2021 prévoit l'affectation d'une part supplémentaire de TVA aux Régions égale, en 2021, au montant de la CVAE perçu en 2020. En application de cette disposition, la Région Bourgogne-Franche-Comté devrait ainsi percevoir en 2021 une fraction de TVA complémentaire d'un montant de **310,431** millions d'euros, équivalente au produit notifié de la CVAE 2020. Cette fraction de TVA sera indexée sur le rythme d'évolution nationale de cet impôt à compter de 2022.

- **La part de TVA correspondant au fonds de péréquation**

Le PLF 2021 précise que **l'évolution de la péréquation régionale** fera l'objet d'une concertation avec les régions. L'enjeu est important pour la Région Bourgogne-Franche-Comté qui est bénéficiaire du fonds national de péréquation des ressources depuis sa création, en raison d'un taux de croissance de CVAE inférieur à la moyenne, et dont le montant notifié est en nette progression (18,675 millions d'euros au titre de 2020).

Conformément à l'accord de partenariat, l'État et les Régions s'engagent à finaliser la refonte du dispositif de péréquation à l'été 2021, pour une traduction législative dans le PLF pour 2022. En conséquence, pour l'année 2021, les règles actuelles du système de péréquation restent inchangées et la fraction de TVA attribuée en substitution de la CVAE sera calculée sur la base de la CVAE brute perçue par chaque région en 2020, montant auquel il sera appliqué la valeur 2020 des prélèvements et/ou reversements du fonds de péréquation actuel.

Le montant de la **nouvelle fraction de TVA attribuée en substitution de la CVAE** devrait ainsi s'élever à 329,106 millions d'euros en 2021 pour la Région Bourgogne-Franche-Comté.

- **La part de TVA « historique » correspondant à l'ex DGF**

Depuis le 1er janvier 2018, une **fraction du produit net de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est affectée en substitution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) régionale**. Le PLF 2021 anticipe une hypothèse de baisse de -13 % en 2020 de cette part de TVA versée aux Régions en raison de la crise sanitaire et économique (application de la garantie plancher).

Pour 2021, la relance de la consommation permet de prévoir une recette de TVA en hausse par rapport à la cible 2020 mais la TVA anticipée resterait au niveau de la garantie plancher, soit en deçà de la recette 2019.

**La nouvelle affectation de TVA attribuée en lieu et place de la CVAE, combinée à la fraction de TVA remplaçant la DGF, accentue la place prépondérante de cette taxe dans les recettes régionales. Celle-ci devrait en effet représenter environ 45 % des recettes de fonctionnement dans le budget primitif 2021 pour un montant prévisionnel de l'ordre de 550 millions d'euros au titre des deux composantes (ex CVAE et ex DGF).**



L'affectation de TVA permettra de bénéficier d'une ressource dynamique sur le long terme, mais aura également pour conséquence d'exposer les ressources plus rapidement aux retournements de la conjoncture économique.

Le PLF 2021 prévoit qu'un travail sera engagé dans le but de mettre en oeuvre des **mécanismes destinés à renforcer la résilience des finances régionales ainsi que la solidarité entre les collectivités**, pour une traduction législative dans la loi de finances 2022. Ce mécanisme consisterait notamment en la création d'un « serpent budgétaire », visant à mettre en réserve une partie de la dynamique de la TVA des régions. Il est à ce stade difficile d'évaluer les conséquences de ce futur mécanisme.

La trajectoire financière retient à ce stade une hypothèse de croissance annuelle des ressources de TVA (hors péréquation) de + 2 % pour la période 2022-2024.

## **b. Les autres recettes fiscales**

### **- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)**

Le produit est globalement stable d'une année à l'autre, malgré une diminution observée en 2019 ; il est reconduit sans aucune indexation pour un montant prévisionnel de 41,4 millions d'euros chaque année au titre des deux composantes (IFER relative au matériel ferroviaire roulant, IFER relative aux répartiteurs principaux). Quant au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR), institué suite à la réforme de la taxe professionnelle, il est stabilisé sur la période à hauteur de 35,4 millions d'euros par an.

### **- La taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises)**

La prévision budgétaire 2020 a été ramenée à 98 millions d'euros en décision modificative n°1, soit une évolution de - 15 % par rapport à 2019.

Pour 2021, une hausse de + 5 % par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2020 est retenue, ce qui ne permettrait pas de retrouver le niveau de recettes atteint en 2019. Au vu des incertitudes sur l'évolution des immatriculations, la prospective pluriannuelle retient une évolution de + 1,5 % par an.

Il est rappelé que le tarif est fixé à 51 euros par cheval-vapeur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et que la Région reconduit chaque année **l'exonération en totalité applicable aux véhicules « propres »** conformément aux dispositions du code général des impôts (CGI).

### **- La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)**

- **La TICPE « forfaitaire »** est une ressource qui a pour objet la compensation de divers transferts de compétences.

Le droit à compensation correspondant à hauteur de **160 millions d'euros**, devrait rester stable sur la période hors modification de périmètre lié aux transferts de nouvelles compétences.

o **La TICPE dite « modulation » et la TICPE « Grenelle »**

Le montant de ces recettes est fonction de la consommation de carburants, et des tarifs appliqués les Régions (« part Grenelle » : faculté de majorer les tarifs à 0,73 €/hl pour les supercarburants et 1,35 €/hl pour le diesel).

Pour ces deux parts de TICPE, la prévision budgétaire 2020 prend en compte une baisse attendue de - 7 % par rapport à 2019, les projections étant par ailleurs rendues difficiles par le rythme erratique de reversement de cette imposition.

Pour 2021, une hausse de + 5 % par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2020 est à ce stade retenue. La prospective pluriannuelle 2022-2024 retient une évolution de + 1,5 % par an pour ces deux composantes.

- **Les frais de gestion et la TICPE formation professionnelle**

Les actions réalisées en faveur de la **formation professionnelle (hors PRIC)** ont vocation à rester financées par l'attribution des recettes correspondant aux frais de gestion de la fiscalité locale (au titre de la CVAE et de la CFE) complétés par une fraction de TICPE. A noter que la suppression des frais de gestion liés à la taxe d'habitation (TH) sera compensée par une dotation à compter de 2021.

**c. Les dotations et concours financiers de l'Etat (y compris recettes liées au financement de l'apprentissage)**

Suite à la mise en œuvre de la **réforme de l'apprentissage** prévue par la loi LCAP, les nouvelles recettes attribuées à compter de 2020 sont constituées :

- D'une compensation financière relative à la recentralisation de la compétence apprentissage (12,2 M€) ;
- De deux enveloppes distinctes destinées à financer les centres de formations d'apprentis (CFA), dont le financement est assuré par France compétences : 6,6 M€ en fonctionnement et 10,3 M€ en investissement.

Ces enveloppes sont reconduites à l'identique sur la période 2021 à 2024.

Le PLF 2021 fixe l'indexation des variables d'ajustement soumises à minoration au titre des concours financiers de l'État. Comme les années précédentes, les parts régionales de la **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** et de la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE) sont concernées en 2021. Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, ces dotations, dont les montants notifiés à hauteur de 29,676 millions d'euros en 2020, seraient ainsi ramenées à 25 millions d'euros environ à l'horizon 2024 si l'indexation prévue dans le PLF 2021 est reconduite à l'identique chaque année.

Concernant les **autres dotations de l'Etat**, la dotation générale de décentralisation (DGD) en fonctionnement et la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) en investissement, qui n'ont pas été indexées depuis plusieurs années, sont stabilisées aux montants notifiés en 2020, soit respectivement 38,088 millions d'euros pour la DGD et 31,410 millions d'euros

pour la DRES. Enfin, le **fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)** devrait être en progression dans la prospective pluriannuelle en lien avec la trajectoire de l'évolution prévisionnelle de l'assiette des dépenses d'investissements éligibles sur la période 2021-2024.

#### **d. Les participations et autres recettes**

En outre, diverses participations et recettes sont versées chaque année en lien avec les politiques conduites par la collectivité régionale.

Au titre du **Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC)**, le montant total d'engagements s'élève à 282,1 millions d'euros (M€) sur la période 2019-2022, et se décline chaque année en crédits de paiement et en recettes.

Conformément aux modalités définies dans le cadre des conventions financières annuelles avec l'État, l'échéancier prévisionnel de versement des participations financières attendues de l'État s'établirait comme suit : 49 M€ en 2020, 77,6 M€ en 2021, 74,8 M€ en 2022, 38,4 M€ en 2023 et 13,8 M€ en 2024.

A noter qu'en 2021, une forte hausse des recettes est liée d'une part à la montée en charge du PRIC puisque trois conventions financières sont en cours (2019, 2020 et 2021) et d'autre part à l'attribution d'une enveloppe complémentaire dans le cadre du plan de relance pour 14,6 millions d'euros. Pour autant en 2021, les recettes ne couvrent pas encore la totalité des dépenses engagées. En effet, compte tenu du décalage sur les exercices entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes du PRIC, celui-ci n'aura un effet bénéfique pour les finances régionales qu'à compter des exercices 2023 et 2024.

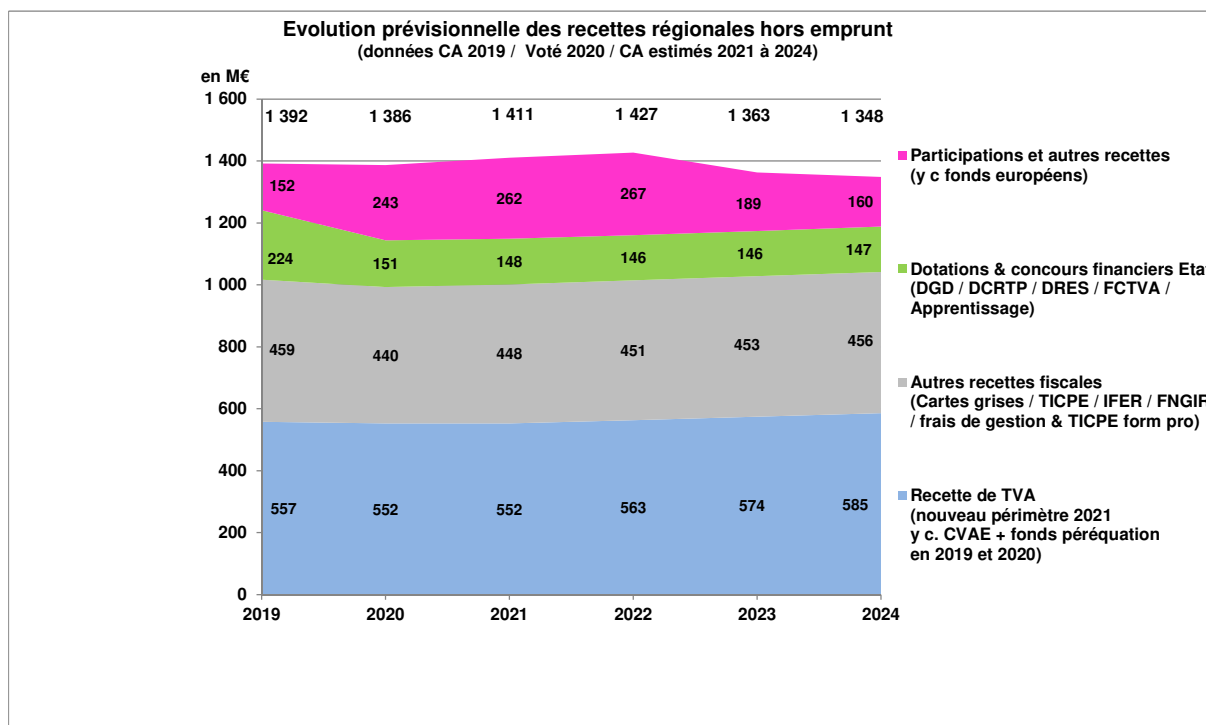
Des inscriptions de recettes sont par ailleurs proposées dans le cadre du transfert de la compétence des **transports scolaires et interurbains**. Celles-ci correspondent pour l'essentiel aux reversements attendus de quatre départements pour lesquels l'attribution de compensation financière est en faveur de la Région, ainsi qu'à diverses recettes d'exploitation.

Les participations relatives aux **fonds européens**, au titre de l'autorité de gestion pour la programmation 2014-2020, sont également intégrées dans la prospective pluriannuelle, pour un montant équivalent aux inscriptions de crédits proposées en dépenses.

En outre, dans le cadre du plan de relance européen pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, des recettes sont inscrites au titre du fonds spécifique « **REACT-EU** » entre 2021 et 2023.

L'évolution prévisionnelle des principales ressources régionales hors emprunt est présentée ci-après.

A périmètre constant (hors fonds européens, hors PRIC et hors reprises sur provisions), les recettes de fonctionnement progresseraient de l'ordre de 1 % par an sur la période 2021-2024.



## 2. Présentation du stock d'engagements pluriannuels AP/ AE

Le recours aux AP et aux AE constitue un aménagement du principe d'annualité budgétaire qui permet d'échelonner la réalisation de certaines dépenses sur plusieurs exercices. Par conséquent, les budgets régionaux doivent intégrer le financement par des crédits de paiements des engagements déjà décidés par l'assemblée régionale, qui constituent le stock d'AP / AE.

### a. **Le stock d'AP/AE** (données au 8 octobre 2020)

Le stock d'AE correspond aux AE affectées en cours et non encore mandatées. Ce stock est une partie intégrante de la prospective. Il s'établit à 553,3 millions d'euros au 8 octobre 2020. L'essentiel du stock d'AE concerne le secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage ainsi que les dépenses liées aux transports.

Le ratio de couverture au 31/12/2019 est égal à 0,44 ; ce qui signifie qu'à niveau de réalisation équivalent à celui de 2019, la Région pourrait résorber son stock d'AE en 5 mois.

CHAPITRES ET SOUS-FONCTIONS	STOCK AE AU 08/10/2020
<b>FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE</b>	<b>259 299 242,56 €</b>
Sous-fonctions 10 et 11 - Formation professionnelle, emploi et sécurité professionnelle	233 919 450,94 €
Sous-fonction 12 - Apprentissage	5 051 534,32 €
Sous-fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social	20 328 257,30 €
<b>FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT</b>	<b>12 270 492,58 €</b>
Sous-fonctions 20-22-27-28 - Lycées	10 101 597,31 €
Sous-fonction 23 - Enseignement supérieur	2 168 895,27 €
<b>FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS</b>	<b>12 429 500,44 €</b>
Sous-fonction 31 - Culture et patrimoine	8 503 110,62 €
Sous-fonction 32 - Sport Jeunesse et vie associative	3 926 389,82 €
<b>FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE</b>	<b>595 610,35 €</b>
<b>FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES</b>	<b>6 630 083,24 €</b>
Sous-fonctions 50-51-52-53-54 - Aménagement des territoires hors numérique	5 121 794,09 €
Sous-fonction 56 - Développement numérique des territoires	1 508 289,15 €
<b>FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS</b>	<b>34 559 503,19 €</b>
Sous-fonction 61 - Autorité de gestion FSE	3 519 424,49 €
Sous-fonction 62 - Autorité de gestion FEDER	31 040 078,70 €
<b>FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT</b>	<b>7 916 626,49 €</b>
Sous-fonction 75 - Energie	3 491 440,80 €
Sous-fonctions 71-72-73-74-76-78 - Environnement	4 425 185,69 €
<b>FONCTION 8 : TRANSPORTS</b>	<b>140 924 829,01 €</b>
Sous-fonction 80 - Services communs	556 696,54 €
Sous-fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs	140 136 191,06 €
Sous-fonction 82 - Routes et Voiries	0,00 €
Sous-fonction 88 - Autres transports	231 941,41 €
<b>FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE</b>	<b>66 920 227,80 €</b>
Sous-fonctions 90-91-94 - Développement économique	27 424 712,38 €
Sous-fonction 92 - Recherche et innovation	24 422 310,01 €
Sous-fonction 93 - Agriculture - Viticulture - Agroalimentaire - Bois et Forêt	11 936 485,82 €
Sous-fonction 95 - Tourisme	3 136 719,59 €
<b>FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX</b>	<b>11 800 169,75 €</b>
Sous-fonction 02 - Administration générale	10 047 993,51 €
Sous-fonction 04 - Actions européennes et internationales	1 752 176,24 €
<b>TOTAL STOCK AE AU 08/10/2020</b>	<b>553 346 285,41 €</b>

Le stock d'AP correspond aux AP affectées en cours et non encore mandatées. Ce stock est une partie intégrante de la prospective. Il s'établit à 1 165,5 millions d'euros.

L'enseignement constitue le premier poste de ce stock d'AP avec le programme pluriannuel de travaux dans les lycées, les Ad'AP et les travaux de sécurisation. Les transports représentent plus d'un quart de ce stock, avec notamment les dépenses liées au renouvellement du matériel roulant, et les travaux d'infrastructures réalisés sur les voies ferrées et routières. L'aménagement du territoire représente également une part importante du stock d'AP, sur le volet territorial et le volet « développement numérique des territoires » notamment.

Le ratio de couverture au 31/12/2019 est de 2,80 ; ce qui signifie qu'à niveau de réalisation équivalent à celui de 2019, la Région pourrait résorber son stock d'AP en 2 ans et 10 mois.

CHAPITRES ET SOUS-FONCTIONS	STOCK AP AU 08/10/2020
<b>FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE</b>	<b>35 084 133,00 €</b>
Sous-fonctions 10 et 11 - Formation professionnelle, emploi et sécurité professionnelle	0,00 €
Sous-fonction 12 - Apprentissage	7 695 590,04 €
Sous-fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social	27 388 542,96 €
<b>FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT</b>	<b>363 438 134,08 €</b>
Sous-fonctions 20-22-27-28 - Lycées	324 283 456,12 €
Sous-fonction 23 - Enseignement supérieur	39 154 677,96 €
<b>FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS</b>	<b>19 175 954,91 €</b>
Sous-fonction 31 - Culture et patrimoine	12 786 100,28 €
Sous-fonction 32 - Sport Jeunesse et vie associative	6 389 854,63 €
<b>FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE</b>	<b>1 918 820,89 €</b>
<b>FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES</b>	<b>140 909 793,03 €</b>
Sous-fonctions 50-51-52-53-54 - Aménagement des territoires hors numérique	68 745 045,18 €
Sous-fonction 56 - Développement numérique des territoires	72 164 747,85 €
<b>FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS</b>	<b>129 591 277,04 €</b>
Sous-fonction 61 - Autorité de gestion FSE	0,00 €
Sous-fonction 62 - Autorité de gestion FEDER	129 591 277,04 €
<b>FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT</b>	<b>38 861 268,29 €</b>
Sous-fonction 75 - Energie	32 544 633,14 €
Sous-fonctions 71-72-73-74-76-78 - Environnement	6 316 635,15 €
<b>FONCTION 8 : TRANSPORTS</b>	<b>303 125 926,88 €</b>
Sous-fonction 80 - Services communs	175 000,00 €
Sous-fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs	208 872 933,45 €
Sous-fonction 82 - Routes et Voiries	87 823 419,04 €
Sous-fonction 88 - Autres transports	6 254 574,39 €
<b>FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE</b>	<b>113 247 377,60 €</b>
Sous-fonctions 90-91-94 - Développement économique	54 926 764,25 €
Sous-fonction 92 - Recherche et innovation	18 830 769,48 €
Sous-fonction 93 - Agriculture - Viticulture - Agroalimentaire - Bois et Forêt	10 573 999,38 €
Sous-fonction 95 - Tourisme	28 915 844,49 €
<b>FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX</b>	<b>20 183 111,40 €</b>
Sous-fonction 02 - Administration générale	19 797 618,67 €
Sous-fonction 04 - Actions européennes et internationales	385 492,73 €
<b>TOTAL STOCK AP AU 08/10/2020</b>	<b>1 165 535 797,12 €</b>

## **b. Une mise à jour régulière des engagements en application du règlement budgétaire et financier**

Le règlement budgétaire et financier fixe les règles de caducité des AP et AE, dans le respect de l'instruction comptable M71. Il prévoit en effet qu'une AP/AE ouverte sur l'exercice N doit être affectée au plus tard au 31/12 de l'année N. Passé ce délai, la part des AP/AE ouvertes mais non affectées est annulée par décision de l'assemblée délibérante.

Ces règles de caducité ont pour objectif de maîtriser les engagements pluriannuels de la région et d'actualiser de façon régulière le stock d'AP et d'AE restant à mandater, contribuant à la qualité du pilotage financier de la collectivité. Des dispositions spécifiques sont prévues pour certaines AP relatives aux investissements dans les lycées avec une gestion en stock.

## **3. Les dépenses de fonctionnement : une maîtrise indispensable à la préservation d'une trajectoire financière soutenable**

La maîtrise des dépenses de fonctionnement constitue un levier pour dégager les ressources d'épargne rendues nécessaires par la modification de la trajectoire financière.

L'effort engagé depuis plusieurs années pour contenir les dépenses de fonctionnement reste plus que jamais nécessaire sur la durée du mandat, pour assumer le niveau d'ambition en matière d'investissement et garantir la soutenabilité du cadre financier.

Le budget de fonctionnement est principalement constitué de dépenses d'intervention, au service des politiques publiques et des compétences de la région : transports ferroviaires et routiers, développement des mobilités, fonctionnement des lycées, formation professionnelle, actions pour la culture, la vie associative et sportive, ainsi que par les secteurs de l'administration générale et des ressources humaines.

Certains points peuvent être soulignés dans l'évolution anticipée des budgets de fonctionnement :

- **Le secteur des transports et des mobilités constitue un poste budgétaire prépondérant, supérieur à 40 % du budget total de fonctionnement.**

Le service public régional des transports constitue une compétence de premier plan avec des enjeux économiques, environnementaux et sociaux majeurs.

La crise sanitaire entraîne notamment une baisse de la fréquentation des TER et des réductions de recettes liées à l'exploitation du service public de transport ferroviaire régional de voyageurs par la SNCF, qui constituent un point de vigilance pour la collectivité. Cette crise pourrait avoir un impact relativement important sur l'équilibre économique de la convention et la contribution financière versée par la Région. Compte-tenu des risques associés pour le budget 2021, la collectivité a constitué en 2020 une provision de 20 M€.

La Région restera très attentive aux évolutions de ce budget.

- **En matière de formation professionnelle, le plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC) poursuit sa montée en puissance.**

Le montant total d'engagements s'élève à 281 M€ sur la période 2019-2022 (hors amorçage), et se décline chaque année en crédits de paiement et en recettes dans le cadre de conventions financières avec l'État.

La Région continuera de consacrer un budget annuel dit « socle » de près de 83,36 M€. Le budget 2021 traduira la décision de la Région de participer à la mise en œuvre du « Plan de relance Jeunes » dans le cadre global du PRIC, ce qui conduit à une hausse significative des inscriptions budgétaires.

La trajectoire prévisionnelle prend en compte le décalage entre le décaissement des dépenses de la Région et l'encaissement des recettes de l'État, ce qui impacte négativement les ratios financiers en particulier en 2020, et aura un effet bénéfique pour les finances régionales en particulier sur les exercices 2023 et 2024.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Recettes PRIC	26,5	49	77,6	74,8	38,4	13,8	0,7	280,7
CP PRIC	32,5	67,8	82	78,3	21,6	0	0	282,1
Différence	-6	-18,9	-4,4	-3,5	16,8	13,8	0,7	-1,5

- **Un effort particulier sera consenti en faveur de l'écologie et de l'accélération de la transition énergétique.** La Région renforcera notamment ses actions au titre du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) et avec la mise en place d'un fonds de compensation du FEDER au titre d'actions sur l'environnement et la biodiversité.
- **Les efforts de la Région en matière de stabilisation des dotations de fonctionnement** aux lycées seront maintenus.
- **Dans le domaine de l'apprentissage**, la trajectoire financière intègre la réduction des crédits liée à la recentralisation de la politique, avec une extinction progressive des aides aux employeurs d'apprentis. La Région poursuivra ses interventions dans le cadre de la compétence résiduelle de soutien aux CFA, tant en fonctionnement qu'en investissement.
- **Les évolutions en matière de ressources humaines**

Avec un montant de l'ordre de 185 M€, le budget des ressources humaines représente un poste budgétaire important, de l'ordre de 17,5 % des dépenses de fonctionnement.

Son évolution dépend de plusieurs facteurs, avec l'effet « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) et l'impact des mesures salariales règlementaires qui s'imposent à la collectivité.

Le budget 2021 prendra également en compte la hausse des effectifs non permanents, suite à la décision de la Région de recourir à 39 contrats de projets dans les services administratifs, principalement pour accompagner la mise en œuvre du Plan d'accélération



des investissements et les évolutions en matière de fonds européens. Le coût en année pleine de cette mesure représente 1,8 M€.

- **Une augmentation des frais financiers en raison de la hausse du stock de dette**

Sur l'année 2020, le montant des frais financiers consécutifs au remboursement de la dette et aux outils de trésorerie sera une nouvelle fois en baisse, contribuant à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Malgré la hausse du stock de dette, la Région bénéficie encore du contexte des taux d'intérêts très bas et des actions de gestion active : négociation d'enveloppes bonifiées, structure équilibrée de taux, recours aux NEU CP.

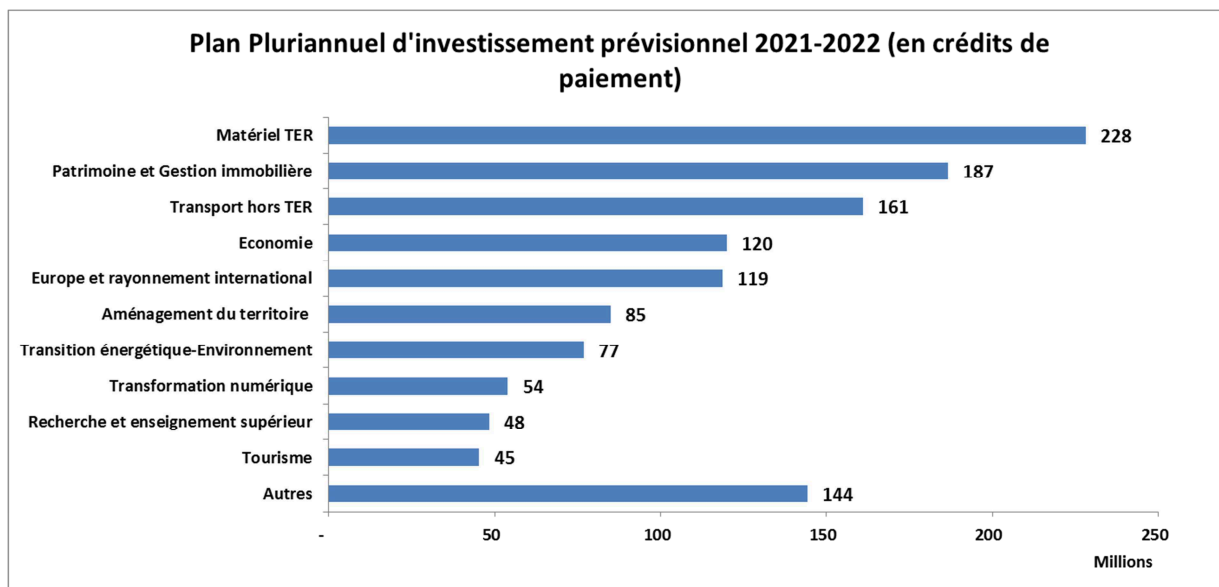
Sur la période 2021-2024, la hausse sensible des besoins de financement conduira à une augmentation des frais financiers dans le budget de fonctionnement ; les montants annuels sont anticipés entre 12 et 15 M€, soit une progression de l'ordre de 30 % par rapport au niveau actuel. La politique d'optimisation poursuivie par la Région visera à contenir ces charges supplémentaires.

#### **4. Les dépenses d'investissement : un effort exceptionnel pour soutenir l'activité et l'emploi**

Les orientations budgétaires intègrent les projets déjà engagés dans le cadre du PPI de la Région, avec une forte amplification consécutive au plan régional d'investissements pour accélérer la reprise économique.

Dans le cadre de la mise en œuvre prévisionnelle du PPI, **l'augmentation des investissements se poursuit en 2020 et atteindra un pic sur la période 2021-2022 avec un montant cumulé estimé à 1,27 milliards d'euros.**

La politique d'investissements est concentrée sur quatre secteurs : les transports, le patrimoine immobilier et les équipements des lycées, le développement économique, le soutien aux territoires, qui représentent environ 70% du budget d'investissements (hors dette et fonds européens).



*Projections en CA anticipés*

#### **a. Le PPI de la stratégie de mandat**

Les projets prioritaires du PPI sont les suivants :

##### **o Les transports et mobilités**

Ce secteur constitue le premier poste d'investissements. La programmation 2021-2023 comporte la poursuite des investissements exceptionnels réalisés pour le renouvellement du matériel ferroviaire roulant.

Actuellement, la flotte de la Région Bourgogne Franche-Comté est majoritairement constituée d'anciennes voitures Corail avec les motrices associées qui arriveront prochainement en fin de vie. Par conséquent, la Région a engagé un programme de renouvellement de son parc de matériels roulants par l'achat de Régiolis. Ces acquisitions de rames sont réalisées en plusieurs tranches :

- une 1<sup>ère</sup> tranche d'un montant de 55,15 M€ HT relative à l'achat de 8 rames neuves (délibération de l'AP du 17 novembre 2017).
- une 2<sup>ème</sup> tranche d'un montant de 206,33 M€ HT relative à l'acquisition de 16 rames neuves dédiées à l'axe Paris/Dijon/Lyon (cf. délibération de l'AP du 29 mars 2019). Ces rames seront livrées entre mi 2021 et mi 2022.
- Une 3<sup>ème</sup> tranche d'un montant de l'ordre de 100 M€ HT, dont l'inscription sera proposée dans le budget 2021, relative à l'acquisition de 8 rames neuves pour renouveler partiellement le matériel roulant pour l'axe nord Bourgogne-Île-de-France.

Ces rames sont financées en totalité par la Région sous la forme d'une subvention d'investissement versée à la SNCF, pour un montant total de 365,5 M€ selon l'échéancier ci-dessous :

En M€	Montant total	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
1 ère tranche	55,2 M€	7,6 M€	20,6 M€	15,9 M€	10,9 M€	0,1 M€	0,1 M€		
2 ème tranche	206,3 M€			42,0 M€	52,0 M€	57,0 M€	54,7 M€	0,5 M€	0,2 M€
3 ème tranche	104,0 M€					46,8 M€	28,1 M€	27,0 M€	0,8 M€
<b>TOTAL</b>	<b>365,5 M€</b>	<b>7,6 M€</b>	<b>20,6 M€</b>	<b>57,9 M€</b>	<b>62,9 M€</b>	<b>103,9 M€</b>	<b>82,9 M€</b>	<b>27,5 M€</b>	<b>1,0 M€</b>

Les investissements de maintenance et d'entretien du matériel ferré roulant sont également prévus. Le PPI « transports » intègre en outre les travaux dans les gares, et les investissements routiers, avec environ 69M€ sur les deux ans pour la fin des paiements sur la RCEA. Les dépenses comprennent également des enveloppes pour des rames à hydrogènes et les infrastructures associées.

○ **Le patrimoine immobilier dans les lycées**

La Région s'est dotée d'un plan volontariste d'investissements immobiliers dans les lycées, qui représente un effort de l'ordre de 100 M€ de réalisation annuelle articulé autour des programmes suivants :

- les opérations de construction/rénovation/réhabilitation lourde, qui représentent un volume financier d'environ 40 à 50 M€ par an et qui correspondent aux opérations majeures de la stratégie d'investissements ; le plan de relance participe à hauteur d'une dizaine de millions d'euros par an pour des investissements lourds à finalité énergétique.
- le gros entretien, l'accessibilité et la sécurisation des établissements, pour un volume financier global de l'ordre de 30 M€ à 40 M€ par an ;
- les réparations courantes du propriétaire (4 M€ par an), par un mécanisme de dotations versées aux lycées qui leur confèrent une autonomie d'action.

○ **le soutien aux investissements dans les territoires**

La Région poursuivra sa politique structurante d'aménagement des territoires. A travers les contrats de territoires (35 contrats cap territoire), les contrats métropolitains (Dijon métropole, le Grand Besançon, la Communauté Urbaine du Creusot Montceau, et le Nord Franche-Comté), et au moyen de dispositifs tels que la rénovation des bourgs centres, les Espaces Nouveaux Villages Innovants (ENVI), le Fonds d'intervention de proximité (FIP) et le Fonds

d'aide aux projets (FAP), la participation au dispositif ANRU porté par l'Etat, la Région accompagne une multitude de projets répondants aux besoins de l'ensemble des territoires et portés localement.

L'ensemble de ces dispositifs représente un effort budgétaire annuel de 40 M€.

L'Assemblée régionale a décidé le 24 avril dernier la prolongation d'un an du dispositif « cap territoire » et des contrats métropolitains, du fait de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique et le bon avancement des contrats.

- **Le développement économique**

Le rôle clé de la Région, affirmé dans le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), se trouve renforcé par la crise économique liée à la Covid-19.

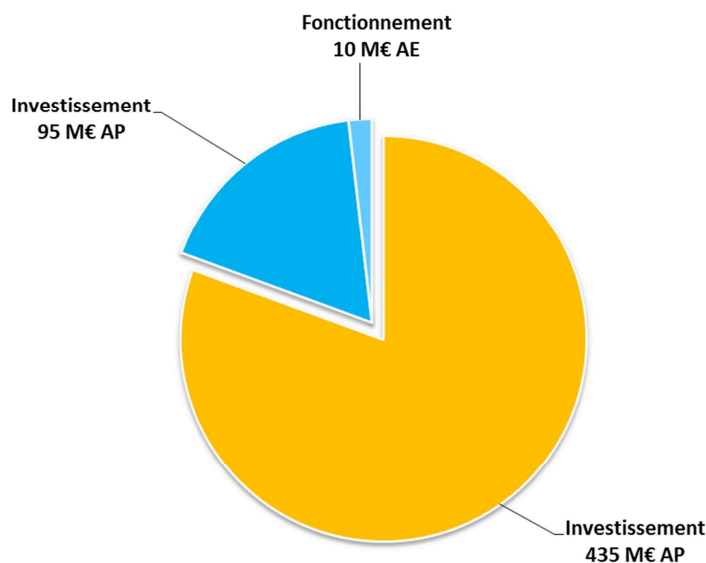
Le budget 2021 devrait consacrer une forte augmentation des investissements au service du développement économique et de l'emploi : poursuite des dispositifs d'accompagnement des acteurs ; soutien aux investissements d'avenir et à l'innovation ; accélération des dispositifs pour répondre à l'enjeu de la relance économique.

- **Le soutien au déploiement du très haut débit et aux usages numériques**

La Région soutient les projets d'investissements publics au niveau départemental sous la maîtrise d'ouvrage des Conseils départementaux (Côte-d'Or, Jura, Saône-et-Loire et Yonne) et des Syndicats mixtes (Doubs, Haute-Saône et Nièvre), dans le cadre des contractualisations existantes. Le budget 2021 devrait également comporter le financements des premières actions de déclinaison de la politique publique des usages numériques adoptée par l'Assemblée plénière du 9 octobre 2020.

- b. Le Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR)**

Afin de conforter les mesures d'urgence et de relancer durablement l'économie régionale et d'accélérer la transition écologique et énergétique, la Région a voté le 9 octobre 2020 le plan d'accélération de l'investissement régional.



Ce plan, d'un volume global de 435 millions d'euros de financements régionaux, serait abondé par les fonds européens dans le cadre du programme REACT EU à l'occasion du BP 2021, pour une enveloppe de 105 millions d'euros. C'est donc un plan de 540 millions d'euros qui sera déployé à travers 102 mesures ambitieuses sur la période 2020-2023. A terme, il doit générer une activité économique approchant les 2 milliards d'euros de chiffres d'affaires pour les entreprises, afin de sauvegarder l'emploi.

Cet engagement financier majeur de la collectivité est rendu possible par la dégradation du ratio de capacité de désendettement de la région de 3,2 à 9 ans maximum.

La mise en œuvre du plan d'accélération de l'investissement régional s'articulera au mieux avec le plan de relance national annoncé le 3 septembre 2020, ainsi qu'avec les travaux sur le contrat de plan Etat-Région (CPER) en cours de négociation, les initiatives des autres collectivités locales et la concertation avec les branches professionnelles, les filières et les partenaires sociaux.

Pour plus de 70%, le plan d'accélération de l'investissement concerne des mesures nouvelles. Cela représente un volume de 382,54 millions d'euros, à raison de 294,54 M€ de financements régionaux et 88 M€ de financement européens. En complément, pour 30%, soit un volume de 157,46 M€, il s'agit du renforcement et de l'accélération de mesures existantes. 140,46 M€ sont financés sur fonds régionaux et 17 M€ sur fonds européens.

	Nouvelles mesures	Accélération de mesures existantes	Totaux
<b>Fonds régionaux</b> (budget et pourcentages correspondants)	294,54 M€	140,46 M€	435 M€
	67,71%	32,29%	
<b>Fonds européens</b> (budget et pourcentages correspondants)	88 M€	17 M€	105 M€
	83,81%	16,19%	
<b>Totaux PAIR</b> (fonds régionaux et Fonds européens)	<b>382,54 M€</b>	157,46 M€	540 M€
	<b>70,84%</b>	29,16%	

**Répartition par thématiques :**

<b>Accélérer la transition écologique et énergétique</b>		<b>47 mesures 263,65 M€</b>	
Thématiques	Financements régionaux	Financement européens	
Rénovation énergétique	69,47		
Energies renouvelables	32,48		
Transition énergétique dans les transports	79,70		
Biodiversité	5,90		
Tourisme	36,00		
Economie circulaire, déchets et adaptation changement climatique	20,00		
Education à l'environnement et au développement durable	1,50		
Agriculture durable	5,00		
Agroalimentaire	3,50		
Bois-Forêt	10,00		

<b>Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi</b>		<b>25 mesures 171,95 M€</b>	
Thématiques	Financements régionaux	Financement européens	
Décarbonation de l'économie (UE)		15,00	
Formation professionnelle (UE) (fonctionnement)		10,00	
Soutien aux acteurs et transition économique	48,00	60,00	
Economie de proximité et ESS	17,50		
Modernisation de l'appareil de formation	21,45		

**Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale** **30 mesures**  
**104,5 M€**

Thématiques	Financements régionaux	Financement européens
Transition numérique	37,00	18,00
Numérique éducatif	5,10	2,00
Aménagement du territoire et mobilités durables	24,15	
Santé de proximité	5,00	
Rénovation du patrimoine	10,05	
Culture et sport	3,20	
<b>TOTAL</b>	<b>435,00 M€</b>	<b>105,00 M€</b>

**Trajectoire financière prévisionnelle du plan d'accélération de l'investissement**

	AP 2020	CP 2020	TRAJECTOIRE PREVISIONNELLE EN CP			
			2021	2022	2023	2024
<b>Formation professionnelle et apprentissage</b>	<b>10 350 000 €</b>	<b>1 275 000 €</b>	<b>5 775 000 €</b>	<b>2 300 000 €</b>	<b>1 000 000 €</b>	
Apprentissage	9 600 000 €	1 200 000 €	5 400 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €	
Formations sanitaires et sociales	750 000 €	75 000 €	375 000 €	300 000 €		
<b>Enseignement</b>	<b>77 970 000 €</b>	<b>566 371 €</b>	<b>16 860 000 €</b>	<b>31 956 000 €</b>	<b>28 587 629 €</b>	
Lycées	55 200 000 €	566 371 €	15 210 000 €	21 768 000 €	17 655 629 €	
Enseignement supérieur	22 770 000 €		1 650 000 €	10 188 000 €	10 932 000 €	
<b>Culture, sports et loisirs</b>	<b>15 750 000 €</b>	<b>136 000 €</b>	<b>3 856 000 €</b>	<b>5 998 000 €</b>	<b>5 760 000 €</b>	
Culture et patrimoine	12 750 000 €	136 000 €	2 856 000 €	4 998 000 €	4 760 000 €	
Sports	3 000 000 €		1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	
<b>Santé et action sociale</b>	<b>1 000 000 €</b>		<b>100 000 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>400 000 €</b>	
<b>Aménagement des territoires</b>	<b>59 150 000 €</b>	<b>3 800 000 €</b>	<b>14 305 000 €</b>	<b>19 525 000 €</b>	<b>21 520 000 €</b>	
Aménagement des territoires	18 150 000 €		3 805 000 €	8 525 000 €	5 820 000 €	
Développement numérique des territoires	41 000 000 €	3 800 000 €	10 500 000 €	11 000 000 €	15 700 000 €	
<b>Environnement</b>	<b>60 600 000 €</b>		<b>22 325 000 €</b>	<b>25 775 000 €</b>	<b>12 500 000 €</b>	
Environnement	27 400 000 €		9 175 000 €	13 325 000 €	4 900 000 €	
Energie	33 200 000 €		13 150 000 €	12 450 000 €	7 600 000 €	
<b>Transports</b>	<b>85 700 000 €</b>	<b>12 870 250 €</b>	<b>31 747 050 €</b>	<b>18 348 050 €</b>	<b>3 818 450 €</b>	<b>18 916 200 €</b>
TER et autres transports en commun	85 700 000 €	12 870 250 €	31 747 050 €	18 348 050 €	3 818 450 €	18 916 200 €
<b>Action économique</b>	<b>120 000 000 €</b>	<b>7 000 000 €</b>	<b>45 450 000 €</b>	<b>40 650 000 €</b>	<b>26 900 000 €</b>	
Développement économique et ESS	67 500 000 €	7 000 000 €	31 500 000 €	22 000 000 €	7 000 000 €	
Agriculture	16 500 000 €		5 350 000 €	4 750 000 €	6 400 000 €	
Tourisme	36 000 000 €		8 600 000 €	13 900 000 €	13 500 000 €	
<b>Services généraux</b>	<b>4 480 000 €</b>		<b>2 080 000 €</b>	<b>1 400 000 €</b>	<b>1 000 000 €</b>	
Administration générale	4 480 000 €		2 080 000 €	1 400 000 €	1 000 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>435 000 000 €</b>	<b>25 647 621 €</b>	<b>142 498 050 €</b>	<b>146 452 050 €</b>	<b>101 486 079 €</b>	<b>18 916 200 €</b>

Le pilotage du plan sera assuré tout au long de sa mise en œuvre, afin de rendre compte de son état d'avancement et d'intégrer l'évolution de la crise et ses conséquences sur les acteurs régionaux, pour d'éventuels ajustements. Une évaluation ex-post visant à mesurer et à valoriser les résultats concrets du plan sera menée en 2024.

### **c. Un pilotage budgétaire adapté du plan d'accélération de l'investissement conciliant transparence et souplesse**

Les AP votées à l'occasion de la DM2 2020 au titre du plan d'accélération de l'investissement régional font l'objet d'une gestion spécifique. Elles pourront être affectées jusqu'au 30 juin 2022. Les demandes de subvention complètes devront être déposées au plus tard le 31 décembre 2021 et les dossiers devront être liquidés avant le 31 décembre 2023.

Ces dispositions s'appliquent également aux autorisations de programme et d'engagement ouvertes au titre du plan de relance dans le cadre du programme européen REACT-EU.

Les procédures d'exécution budgétaire et de suivi dans le système d'information financier sont adaptées et font l'objet d'une identification dans des programmes et enveloppes dédiées.

## **5. Synthèse des scénarios de prospective pluriannuelle**

La trajectoire financière décidée en début de mandat est modifiée compte-tenu de l'impact de la crise sanitaire et du choix d'une amplification exceptionnelle des investissements.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- En recettes, selon un scénario intégrant une reprise modérée de l'activité économique, avec des hypothèses réalistes et prudentes au regard des risques.

La projection intègre à compter de 2022 une imputation de la TICPE « Grenelle » en section de fonctionnement (\*)<sup>1</sup>.

- En dépenses de fonctionnement :
  - o La poursuite des efforts pour maîtriser l'évolution globale des budgets ;
  - o La prise en compte de prévisions prudentes pour les dépenses d'exploitation des transports ferroviaires (convention TER) en raison des incertitudes et de l'enjeu budgétaire de premier plan de cette compétence (mécanisme de provision en 2020; hausses de la contribution sur 2021 et 2022) ;
  - o Les dépenses du plan d'investissement dans les compétences (PRIC) connaissent une montée en puissance qu'il est nécessaire de neutraliser afin

---

<sup>1</sup> On constate au niveau des régions deux modes de comptabilisation de la recette liée à la TICPE Grenelle (montant d'environ 30 M€ pour BFC). *En section d'investissement: Régions Auvergne-Rhône-Alpes / Bourgogne-Franche-Comté / Ile-de-France / Normandie / Occitanie / Pays de Loire. En section de fonctionnement : Régions Bretagne / Centre-Val de Loire / Grand Est / Hauts de France / Nouvelle Aquitaine / Provence-Alpes-Côte d'Azur*



d'analyser, à périmètre constant, l'évolution des dépenses et les montants d'épargne.

- En dépenses d'investissement, un pic des dépenses issu du plan d'accélération régional pour la relance, et du stock d'engagements déjà existants ; les nouveaux investissements sont ralentis sur la période afin de contenir le pic d'endettement et reconstituer l'épargne.
- La prise en compte d'une diversification et d'une optimisation des financements par le recours au marché obligataire, qui consiste à mobiliser directement des fonds auprès d'investisseurs (pour environ 50 % des emprunts). Le remboursement du financement obligataire est « in-fine » et conduit à décaler une partie du remboursement du capital de la dette les premières années. Un travail d'ingénierie financière est réalisé sur le profil d'amortissement de la dette intégrant les perspectives obligataires.

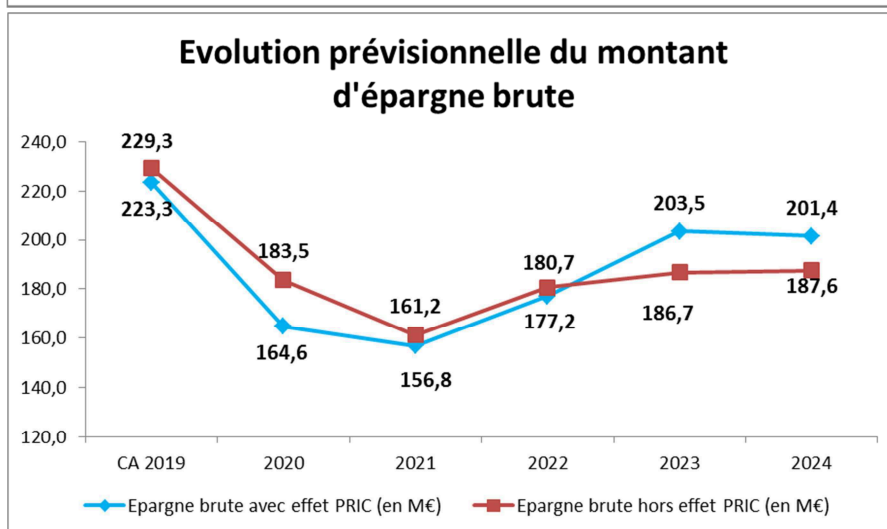
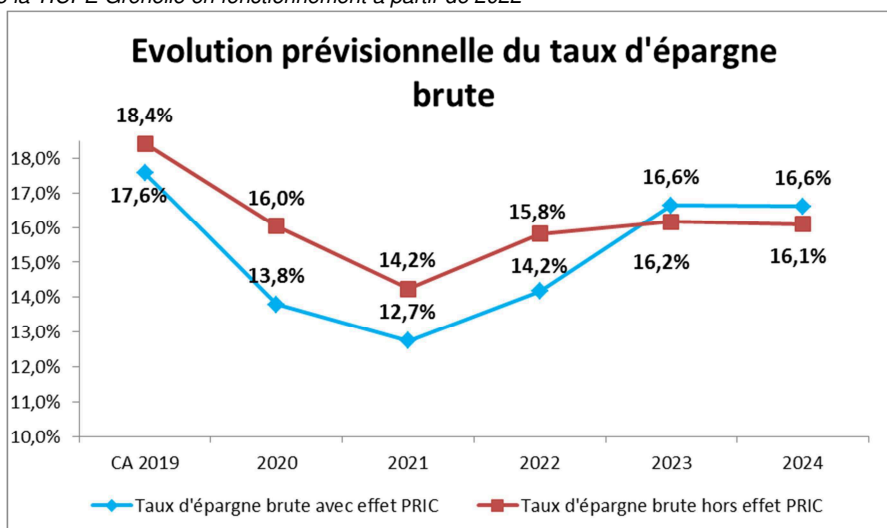
Trajectoire prévisionnelle du budget 2020-2024					
En M€	Voté 2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	1202	1241	1261	1238	1225
<i>Evolution annuelle</i>		3,2%	1,6%	-1,8%	-1,1%
<i>Evolution à périmètre constant*</i>		-1,1%	0,9%	1,1%	1,0%
Dépenses de fonctionnement	1060	1107	1106	1051	1042
<i>Evolution annuelle</i>		4,4%	-0,1%	-5,0%	-0,9%
<i>Evolution à périmètre constant*</i>		3,1%	1,2%	1,2%	1,2%
Recettes d'investissement	171	170	163	122	123
<i>Evolution annuelle</i>		-0,6%	-4,1%	-25,2%	0,8%
Dépenses d'investissement	567	739	687	537	450
<i>Evolution annuelle</i>		30,3%	-7,0%	-21,8%	-16,2%

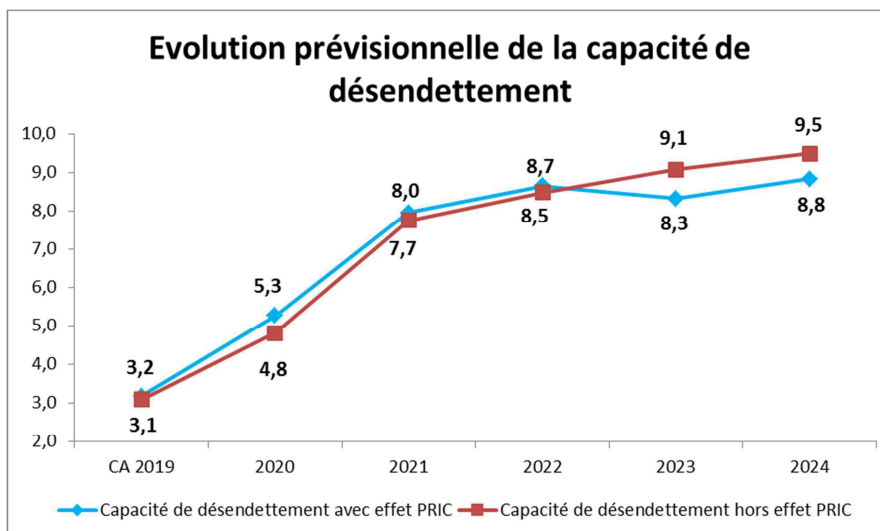
\* Hors fonds européens, PRIC, surcoût convention TER 2020 et 2021, apprentissage, reprise sur provision et intégration de la TICPE Grenelle en fonctionnement

En M€	CA 2019	2020	2021	2022(*)	2023	2024
Frais financiers	9,6	9,2	9,4	11,0	13,3	14,9
Amortissement	50,0	53,9	59,6	68,0	76,0	91,1
Emprunts nouveaux	110,0	226,6	424,3	352,6	237,6	176,7
Besoin de financement	60,0	172,6	364,7	284,6	161,6	85,6
Endettement au 31/12	711	883	1 248	1 533	1 694	1 780
<b>Ratios prévisionnels avec effet PRIC</b>	<b>CA 2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022(*)</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Epargne brute avec effet PRIC (en M€)	223	165	157	177	203	201
Taux d'épargne brute avec effet PRIC	17,6%	13,8%	12,7%	14,2%	16,6%	16,6%
Taux d'épargne nette	13,6%	9,3%	7,9%	8,7%	10,4%	9,1%
Epargne nette	173	111	97	109	127	110
Capacité de désendettement avec effet PRIC	3,2	5,3	8,0	8,7	8,3	8,8
<b>Ratios prévisionnels hors effet PRIC</b>	<b>CA 2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022(*)</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Epargne brute hors effet PRIC (en M€)	229	184	161	181	187	188
Taux d'épargne brute hors effet PRIC	18,4%	16,0%	14,2%	15,8%	16,2%	16,1%
Taux d'épargne nette	14,4%	11,3%	9,0%	9,9%	9,6%	8,3%
Epargne nette	179	130	102	113	111	96
Capacité de désendettement hors effet PRIC	3,1	4,8	7,7	8,5	9,1	9,5

données en CA anticipés (avec prise en compte de taux de réalisation)

(\*) imputation de la TICPE Grenelle en fonctionnement à partir de 2022





*NB : Le PRIC a un impact sur le taux d'épargne brute. D'une part, sur les exercices annuels, les dépenses de la Région pourront être supérieures aux recettes versées par l'État : ce sera notamment le cas sur les années 2019 et 2020. D'autre part, la hausse du niveau des recettes de fonctionnement conduit à une augmentation du dénominateur du taux d'épargne, ce qui vient diminuer mécaniquement le taux d'épargne brute à volume d'épargne identique.*

Cette trajectoire conduit à anticiper les principales tendances suivantes :

- Une capacité d'épargne qui se réduit et s'éloigne de l'objectif initial du taux de 17 %, avec une vigilance à porter à l'épargne nette au regard de la hausse de la dette.
- Une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement, de l'ordre de + 1,2 % à périmètre constant
- Un effort exceptionnel des dépenses d'investissements afin d'accompagner la relance économique, au-delà de la cible initiale, avec un montant de l'ordre de 1,7 milliards d'euros qui seraient investis sur la période 2021-2023 ;
- Une progression significative de l'endettement et un pic sur les années 2023/2024 avec une capacité de désendettement qui approchera le plafond de 9 années de ratio de désendettement. Les tensions anticipées sur le montant d'épargne, conjuguées à la mise en oeuvre du plan pluriannuel d'investissement, conduiraient à un accroissement significatif du besoin de financement et à mobiliser fortement l'emprunt dans les prochaines années.

L'encours de dette atteindrait 1,7 milliards d'euros d'ici fin 2024.

**La stratégie régionale porte l'objectif impératif de préserver un montant d'épargne brute et d'épargne nette plancher sur la période pour assurer la soutenabilité budgétaire et de ne pas dépasser un ratio de désendettement de 9 années. Les évolutions budgétaires seront pilotées afin de garantir ces objectifs.**

S'agissant du budget primitif 2021, les prévisions restent soumises à des aléas importants au regard de l'aggravation de la crise sanitaire. Dans ce contexte, la Région mettra en œuvre si nécessaire des modalités de gestion du budget adaptées aux évolutions du contexte et à la préservation des objectifs budgétaires, notamment durant le premier semestre 2021.

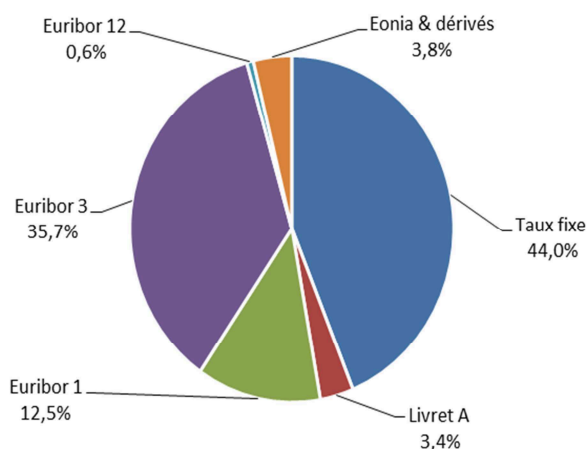
## **6. La stratégie de financement long terme et court terme**

### **a. La situation de la gestion de la dette au 30 septembre 2020**

La Région Bourgogne-Franche-Comté dispose au 30 septembre 2020 d'un encours de dette de 675,8 millions d'euros. A noter que cet encours ne comporte aucun produit structuré : l'intégralité de la dette de la nouvelle Région relève en effet de la catégorie la moins risquée de la Charte de bonne conduite (1A).

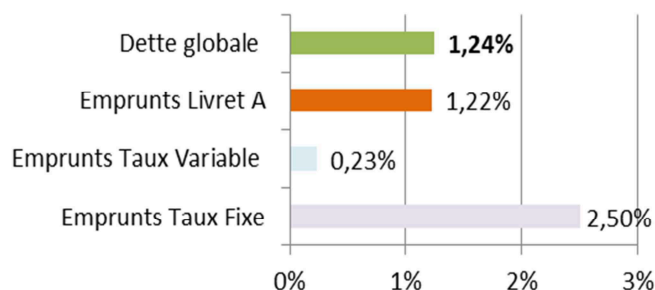
Cet encours est composé de 80 contrats de prêts, réparti entre quatorze établissements prêteurs. La Banque européenne d'investissement (BEI) et le groupe Caisse des Dépôts détiennent désormais plus de la moitié de l'encours, respectivement à hauteur de 35 % pour la BEI et de 20,5 % pour la CDC. A noter que la part de la BEI est en progression significative sur les années récentes en lien avec la mobilisation de plusieurs enveloppes : un volume de 220 millions d'euros d'emprunt a en effet été mobilisé auprès de cet établissement au cours des trois derniers exercices.

Concernant la structure de la dette par type de taux, l'encours de la dette régionale au 30 septembre 2020 est constitué à 52,6 % d'index variable (Euribor 3 mois, Euribor 1 mois, EONIA et dérivés), à 3,4% d'index Livret A et à 44 % de taux fixe.



La durée de vie résiduelle moyenne de la dette régionale s'élève à 16 années et 5 mois au 30 septembre 2020.

Le taux moyen pondéré de la dette, avec impact des cinq contrats d'échange de taux (SWAP), est de **1,24 %** (il est de 2,50 % pour les seuls emprunts à taux fixe).



La **notation financière** est un outil qui permet à la Région Bourgogne-Franche-Comté de diversifier et d'optimiser ses financements afin d'accéder directement aux marchés financiers pour ses besoins de trésorerie ou de financement à long terme.

Une nouvelle démarche de notation a été engagée auprès de l'agence Moody's au cours du dernier trimestre de l'année 2019 dans le cadre du renouvellement du marché de notation financière avec mise en concurrence, conformément aux règles des marchés publics. Moody's a attribué le 18 décembre 2019 à la Région Bourgogne-Franche-Comté une note Aa3 d'émetteur long terme avec une perspective positive, et une note Prime-1 d'émetteur à court terme. A noter cependant que la perspective a été révisée à stable le 25 février 2020 suite au changement associé à la notation souveraine de la France.

### **b. Les axes stratégiques pour le financement long terme**

La stratégie de financement proposée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, en lien avec la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissements sur la période 2020-2022, est orientée autour de trois axes prioritaires : le recours au marché obligataire pour sécuriser et diversifier les besoins de financements long terme, la souscription de nouvelles enveloppes auprès de prêteurs institutionnels (principalement la BEI) et le recours au financement bancaire classique.

- Une stratégie de financement diversifiée avec le recours à des emprunts obligataires comme outil de financement à moyen / long terme

En complément du financement bancaire classique et de la contractualisation d'enveloppes auprès des prêteurs institutionnels (BEI, CDC), la Région a souhaité diversifier ses financements en 2020. Le recours au marché obligataire pour sécuriser et diversifier les financements long terme est la solution privilégiée en raison notamment d'un coût très bas avoisinant parfois des taux fixes proches de zéro, voire nuls pour certaines maturités courtes. Ce contexte financier favorable a conduit un grand nombre de collectivités, et particulièrement des régions, à s'orienter vers ce type de financement au cours de la période récente.

Conformément à la décision de l'Assemblée plénière du 24 avril 2020, le recours au financement de type obligataire a été engagé via la mise en œuvre d'un programme « Euro Medium Term Notes » (EMTN), selon le mode d'amortissement « in fine », dont le montant a été fixé à 350 millions d'euros afin de couvrir les besoins de financement sur les années 2020 et 2021. Il s'agit d'un montant plafond pluriannuel, calibré en fonction de la prospective financière, sans obligation de mobiliser intégralement le programme.

Les marchés relatifs aux principaux prestataires extérieurs (arrangeur, avocat..) qui interviennent dans le processus ont été notifiés en août et la rédaction du document d'information financière présentant la collectivité et destiné aux investisseurs, devrait être finalisé fin octobre ; l'objectif étant de pouvoir lancer les premières émissions obligataires courant novembre 2020. L'agence de notation devrait attribuer également une note spécifique au programme « EMTN ».

Compte tenu du mode d'amortissement « in fine » (remboursement du capital en une seule fois au terme de l'émission), le besoin d'emprunt sera mobilisé par tranches annuelles comprenant des durées et des montants différents, assorties de maturités panachées (entre 4-5 ans et 20-25 ans), l'objectif étant de reconstituer un profil d'amortissement de la dette comparable à un emprunt classique. A noter également que l'obligataire est souscrit à taux fixe quasi exclusivement. Afin de veiller à l'équilibre de la structure de taux (fixe / variable), la Région aura la possibilité de panacher avec les enveloppes mobilisées à taux variables de la BEI et/ou des banques commerciales.

- Un partenariat de long terme avec la BEI qui se poursuit

Le partenariat étroit avec la Banque européenne d'investissement (BEI), engagé avant même la création de la « nouvelle Région Bourgogne-Franche-Comté », avec la souscription préalablement à la fusion des deux collectivités, d'une enveloppe pluriannuelle d'un montant global de 200 millions d'euros, mobilisée entre fin 2014 et novembre 2019, et destinée au financement des investissements dans les établissements d'enseignement, s'est poursuivi en 2019 et 2020.

Une nouvelle enveloppe pluriannuelle de financement a été souscrite fin 2019 au titre du renouvellement du matériel ferroviaire roulant, laquelle s'inscrit dans l'engagement prioritaire de la Région en faveur des mobilités durables et innovantes, et en faveur de la transition énergétique. Ce contrat de prêt, signé le 05 décembre 2019, porte sur un montant de 123,045 millions d'euros (M€), à mobiliser sur les exercices 2019 à 2022, pour un coût total de l'opération évalué conjointement à 246,090 M€. Une première tranche de 52 M€ a fait l'objet d'une mobilisation en décembre 2019, indexée sur Euribor 3 mois assorti d'une marge de + 0,29 % avec une durée d'amortissement de 25 ans. A noter que ces conditions financières particulièrement attractives permettent l'absence de paiement d'intérêts en l'état actuel des marchés financiers.

En complément de ce contrat de prêt pour le financement du matériel roulant, une nouvelle enveloppe dite « Top Up » a été proposée par l'établissement dans le contexte de la crise sanitaire et pouvant majorer le taux de financement jusqu'à 90 % du coût d'investissement du projet (au lieu de 50 % habituellement). **La phase d'instruction, réalisée au cours du troisième trimestre, s'est concrétisée le 30 septembre 2020 par l'attribution d'un**

**montant de prêt supplémentaire de 98 millions d'euros avec une disponibilité de 36 mois et selon les mêmes conditions que le contrat initial.**

- Le recours à des prêts bancaires selon les opportunités

La Région Bourgogne-Franche-Comté maintient un lien actif avec les principaux établissements prêteurs (Caisse des Dépôts, La Banque Postale, Société Générale...). Malgré le choix de diversification vers le financement obligataire et la montée en puissance de la BEI au cours des derniers exercices, les enveloppes bancaires classiques ne sont cependant pas à écarter notamment eu égard à leur souplesse d'utilisation, la diversification des financements, et la gestion des clôtures d'exercices.

A ce titre, la Région a souscrit fin 2019 un emprunt complémentaire auprès de La Banque Postale (LBP) à hauteur de 20 M€ ; les deux contrats correspondants de 10 M€ (l'un à périodicité semestrielle, l'autre à périodicité trimestrielle) ont été mobilisés le 30 décembre 2019 au taux fixe de 0,56 % sur une maturité de 15 ans.

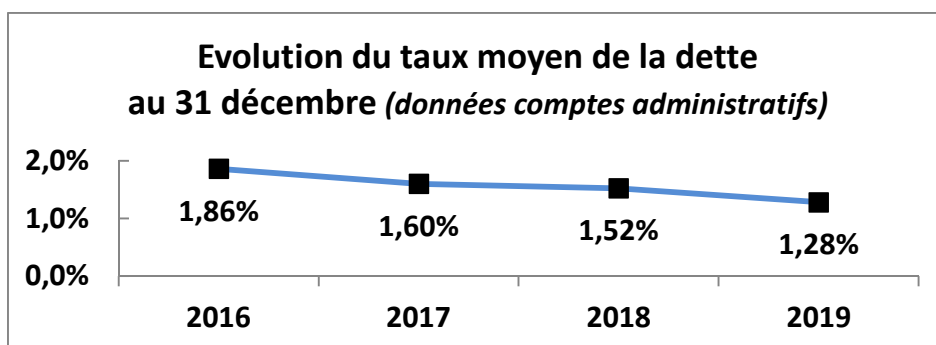
**Plus récemment, la Région a lancé en septembre une consultation auprès d'une dizaine d'établissements prêteurs, portant sur un montant de 60 millions d'euros à mobiliser sur les exercices budgétaires 2020 et 2021** en fonction des besoins de la collectivité, en vue d'une signature du ou des contrat(s) avec le(s) établissement(s) sélectionné(s) courant novembre 2020.

- Une gestion prudente et optimisée du risque de taux

La situation actuelle en matière de financements pour la Région offre donc un panel diversifié et il convient de souligner que le contexte de la crise de la COVID-19 n'a pas entraîné à ce stade une dégradation significative des marchés financiers.

La Région bénéficie aujourd'hui de taux historiquement bas.

La Région bénéficie aujourd'hui de taux historiquement bas. Les choix d'indexation opérés depuis plusieurs années et le recours quasi-exclusif à la ressource la moins onéreuse du marché depuis 2015 (prêt à taux zéro CDC, mobilisations des emprunts BEI) se sont traduits par une diminution régulière du taux moyen de la dette.



Concernant les perspectives de mobilisations pour la fin d'exercice 2020 et les exercices suivants, en fonction de la stratégie de diversification de financement présentée ci-dessus et des opportunités de marchés, les besoins de financements seraient couverts pour environ moitié par des emprunts classiques (y compris enveloppes BEI) et pour l'autre moitié par des émissions obligataires. La Région privilégiera en outre une structure équilibrée de la dette (taux fixe / variable) afin de sécuriser l'encours.

### **c. La politique de gestion de la trésorerie**

La Région s'est dotée en 2018 d'un programme de titres négociables à court terme (« NEU CP ») dans une stratégie de diversification des sources de liquidité et d'optimisation des coûts liés à la gestion quotidienne de trésorerie.

Par décision de l'Assemblée plénière du 24 avril 2020, le programme de NEU CP a été ajusté de 100 à 150 millions d'euros en lien avec l'évolution de la trajectoire budgétaire et l'intensification des investissements qui induisent mécaniquement une augmentation des besoins de trésorerie.

Par ailleurs le contexte de la crise liée à la COVID-19 et son impact financier, caractérisé par de nouvelles dépenses dans le cadre du financement des mesures d'urgence ainsi que par des baisses de recettes directement exposées à la conjoncture économique, a généré une forte mobilisation des outils de trésorerie depuis le début de l'année 2020 afin de permettre à la collectivité régionale d'assurer la continuité des paiements.

La Région a ainsi eu recours à une utilisation accrue des « NEU CP » afin d'optimiser le coût de la gestion de trésorerie. A fin septembre 2020, onze émissions de NEU CP ont été réalisées à des conditions financières qui demeurent particulièrement avantageuses, soit à des taux négatifs générant 335 000 euros de produits financiers.

#### **La Région poursuivra en 2021 l'objectif de sécurisation et optimisation de la gestion quotidienne en privilégiant les émissions de titres négociables à court terme (NEU CP) au vu des conditions financières particulièrement avantageuses.**

Le programme de NEU CP sera mobilisé en fonction des besoins, avec des émissions régulières tout au long de l'année pour des montants compris entre 20 et 60 millions et selon des maturités variant de 2 à 4 mois. Les lignes de trésorerie pouvant être par ailleurs utilisées en complément si nécessaire avec une vigilance pour contenir les frais financiers de la collectivité.



## **II. LA POURSUITE DES POLITIQUES PUBLIQUES ENGAGÉES EN LIEN AVEC LA STRATÉGIE DE MANDAT**

### **A. La cohérence du plan de mandat et ses implications**

La Région conduit son action depuis bientôt cinq ans en déclinaison de sa stratégie de mandat 2016-2021, fondée sur 33 engagements regroupés en trois grands axes : l'emploi, le développement durable et le vivre ensemble. Les éléments de réalisation ci-après et l'état d'avancement synthétique par engagement (présenté en annexe), donnent les grandes lignes du chemin parcouru dans les différentes politiques régionales. Ils illustrent le travail accompli ces dernières années et contribuent à éclairer les choix budgétaires de 2021 suivant une logique de continuité.

### **2. Construire une nouvelle Région**

L'un des enjeux premiers de cette période 2016-2021 a été celui du changement d'échelle et d'identité issus de la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté.

Dans ce cadre inédit, un travail considérable de reconstruction des organisations, des dispositifs et des modes de fonctionnement a été entrepris, par l'institution régionale elle-même, mais également par l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire, également impactés par cette réforme (services de l'Etat, consulaires, milieux associatifs, etc...).

A ce titre, un travail de convergence et d'harmonisation de l'ensemble des politiques et dispositifs régionaux a été mené afin d'assurer la cohérence, la lisibilité et l'équité des bénéficiaires et citoyens, ou encore la fusion des principaux organismes satellites de la Région tels que l'Agence Economique Régionale (AER) et le Comité régional du tourisme (CRT).

Le prolongement ou l'élaboration de nouveaux partenariats a également été assuré, en particulier avec les territoires infra régionaux à différentes échelles : contrats de territoires au titre de la politique d'aménagement du territoire, contrats de développement métropolitains dans une logique d'attractivité, partenariats avec les départements, notamment sur les sujets emploi-formation-insertion, etc. La Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), voulue par le législateur, a permis de formaliser un certain nombre d'échanges entre l'ensemble des différentes strates territoriales.

Par ailleurs, la Région s'est attachée à développer la participation directe des citoyens par différentes modalités : mise en place d'une plateforme participative « Je participe » et organisation de nombreux ateliers thématiques de concertation sur les territoires dans les différents champs de compétence de la Région.

Enfin, l'exercice d'élaboration obligatoire du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), conféré aux Régions, ainsi que la conduite d'une démarche partenariale sur l'attractivité régionale, ont constitué deux opportunités de se projeter collectivement dans la vision du territoire régional de demain. Il en ressort l'intérêt de renforcer les atouts de la Bourgogne-Franche-Comté, territoire du mode de

vie « sain » et « accessible », et la nécessité d'accélérer les transitions écologiques, énergétiques et numériques vers un modèle plus durable, plus robuste et plus désirable.

### **3. Soutenir l'emploi et l'économie régionale**

En matière économique, les transferts de compétences ont amplifié le rôle de la Région, engendrant des attentes fortes à son égard. La récente crise sanitaire et ses conséquences ont attesté de la place centrale de la Région dans ce domaine, ainsi que du besoin de coordination et d'articulation avec l'Etat et ses opérateurs pour mobiliser l'ensemble des leviers au service du territoire. Les mesures d'urgence votées en avril 2020 illustrent la capacité d'intervention et de réactivité de la Région au plus près des préoccupations locales.

Ce résultat a été rendu possible grâce à la structuration de l'action régionale en matière économique dès 2016 dans les différentes filières, tant à travers des politiques publiques incitatives et de soutien, qu'à travers la mobilisation de leviers propres.

Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), document cadre de l'action régionale, a été adopté fin 2016, avec en déclinaison, les plans d'internationalisation et d'innovation respectivement adoptés en 2017 et 2018.

Les règlements d'intervention ont été convergés à l'échelle de la Région pour permettre de soutenir tous les types d'entreprises aux différents stades de leur développement. Mi-2020, moins de 20 règlements d'intervention fusionnés ont remplacé les 47 règlements antérieurs. Cette réflexion a également intégré le transfert de compétences issu de la loi NOTRe en matière économique : à cet égard, le travail de contractualisation entre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et Région a été engagé. Mi-2020, 110 conventions d'autorisation ont été signées avec les EPCI, couvrant ainsi 98 % du territoire.

La Région s'est engagée aux côtés de l'Etat dans le programme des investissements d'avenir 3 (PIA3) et dans la démarche Territoires d'Industries. La collectivité régionale explore également des champs nouveaux et mise sur l'innovation, par exemple à travers la structuration de la filière Hydrogène, accompagne le développement du numérique (soutien au développement du très haut débit, tiers lieux, usages), a renforcé son implication en matière de tourisme, facteur d'attractivité du territoire dont la part dans le PIB régional est passée de 5,7 % à 6,3 %, et intensifie son soutien à l'agriculture à travers des mesures structurelles (contrat de filières) comme la mise en œuvre de mesures d'urgence (sécheresse).

Parallèlement à l'accompagnement des différents secteurs économiques, l'accent est mis sur la formation, enjeu essentiel de compétitivité et d'attractivité du territoire. L'engagement massif dans le cadre du Plan Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC), en partenariat avec l'Etat, a permis la formation à mi-2020 de plus de 140 000 demandeurs d'emplois, d'ores et déjà au-delà des objectifs assignés à la Région. Ce secteur de la formation rejoint la compétence régionale propre sur les lycées, pour laquelle des actions importantes ont été menées en termes de modernisation du patrimoine (sécurisation, accessibilité, performance énergétique), de ressources matérielles et pédagogiques ou encore d'égalité des chances (tarification sociale).

Enfin, concernant ses leviers propres, la Région a notamment augmenté de 45 % ses investissements entre 2016 et 2019, permettant ainsi de soutenir les acteurs économiques et l'emploi via la commande publique.

#### **4. Accélérer les transitions énergétiques et environnementales**

Le sujet des transitions, consacré dans le SRADDET, constitue un fil conducteur de l'action de la Région dans sa stratégie de mandat. La Bourgogne-Franche-Comté bénéficie d'un environnement naturel exceptionnel, facteur d'attractivité, qu'il convient de protéger et de promouvoir. Elle s'inscrit également pleinement dans les objectifs de transition énergétique qui s'imposent à nous en contribution à la lutte contre le changement climatique.

Dans ce contexte, la Région a poursuivi la structuration de son action en matière de transition écologique notamment à travers l'adoption de la Stratégie régionale pour la biodiversité et la création d'une Agence régionale de la biodiversité. Elle a également poursuivi et étendu à l'échelle du territoire Bourgogne-Franche-Comté ses politiques sectorielles en faveur de la biodiversité. En conséquence de la loi NOTRe, elle a assumé un rôle nouveau dans le domaine de la planification des déchets.

En ce qui concerne la transition énergétique, le développement d'un service public de l'efficacité énergétique, Effilogis, encourage la rénovation énergétique pour les particuliers, les bailleurs sociaux et les collectivités. Le soutien au développement des différentes sources d'énergies renouvelables constitue l'autre axe majeur de la stratégie de transition énergétique adoptée par la Région, avec le soutien à l'ingénierie comme aux projets.

Par ailleurs, la thématique des mobilités représente une contribution importante à cet axe des transitions. La Région, suite aux nouveaux transferts de compétence sur les transports scolaires et interurbains, est devenue un acteur central sur le champ de la mobilité, qui sera encore renforcé avec l'application de la loi d'Orientation des Mobilités (LOM). Enfin, de nombreuses initiatives ayant trait au fonctionnement interne de la collectivité contribuent de manière exemplaire à cet axe des transitions. Le développement des énergies renouvelables et les travaux d'efficacité énergétique dans le patrimoine régional, la modernisation de la flotte de véhicules, le développement du télétravail ou de la visio-conférence en constituent autant d'illustrations.

En 2021, ces actions seront poursuivies dans la continuité des années précédentes, avec pour certaines un effet d'accélération ponctuel lié au Plan d'accélération de l'investissement régional adopté lors de l'Assemblée plénière du 9 octobre 2020.

##### **a. L'efficacité énergétique des bâtiments**

Le plan bâtiment Bourgogne-Franche-Comté 2018-2030 s'articule autour de quatre axes :

- accompagnement technique ;
- accompagnement des professionnels ;
- engagement des territoires ;
- financement.

Sa mise en œuvre se poursuivra en 2021 en s'appuyant sur le dispositif Effilogis et ses déclinaisons en direction de différentes cibles.

▪ L'ingénierie d'accompagnement et les aides mobilisables

Le programme Effilogis reste le support principal d'accompagnement opérationnel de la rénovation énergétique du bâtiment sur le territoire régional. Construit avec les professionnels, il capitalise des expériences techniques de niveau régional et national qui lui permettent d'agir efficacement sur les quatre cibles principales identifiées :

- Effilogis « Rénovation de logements sociaux BBC » : accompagnement des projets de rénovation des bailleurs sociaux publics et privés en phases d'études ou travaux, avec incitation à l'utilisation de matériaux biosourcés ;
- Effilogis « Rénovation de bâtiments publics BBC » : accompagnement des projets de collectivités ou d'associations sur les phases programmation, études ou travaux, avec conditionnalité d'utilisation de matériaux biosourcés pour les menuiseries ;
- Effilogis « Rénovation de copropriétés BBC » : ce dispositif s'appuie sur une animation régionale spécifique et le financement des audits énergétiques de bâtiments de copropriétés non soumises à l'obligation réglementaire, complété par une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dédiée ;
- Effilogis – Maisons individuelles : sur tout le territoire régional est le service public de l'efficacité énergétique (SPEE) ; le dispositif s'appuie sur un service socle qui comprend le conseil de premier niveau pour tous les publics et une feuille de route technique (audit énergétique) et financière (plan de financement) délivrée par les Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique (PTRE) portées par les territoires, ou, à défaut par les Espaces Conseil FAIRE (ECF ex EIE). Sur les territoires moteurs engagés (PTRE), ces premières étapes sont complétées par un accompagnement dans un parcours de rénovation complet BBC global ou par étapes pour les ménages qui le décident. La cible est exclusivement le public très modeste (propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH) sachant que, pour cette année 2021, le plan de relance a ouvert ce programme à tous les publics.

A partir de 2021 et jusqu'en 2023, une partie du dispositif régional SPEE-Effilogis est cofinancé par les certificats d'économie d'énergie dans le cadre du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE).

Par ailleurs, le programme Effilogis anticipe les évolutions de la réglementation nationale en favorisant des opérations de construction économes en énergie :

- Effilogis « Construction de bâtiments à énergie positive et biosourcés » : adossé aux référentiels nationaux Effinergie® et E+Cqui, ce dispositif concerne les projets des collectivités territoriales, bailleurs sociaux publics et privés.

▪ L'accompagnement des professionnels

Le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté est devenu en 2019 l'unique centre de ressources régional sur le bâtiment, sous la forme d'une régie autonome de la Région. Il porte les missions d'appui aux animateurs des Plateformes territoriales de rénovation

énergétique (PTRE) Effilogis, de formation, d'information-sensibilisation régionale au service des formateurs et professionnels, ces derniers étant associés au conseil d'administration et via un Comité d'Orientation Stratégique. Il anime également les plateformes pédagogiques PRAXIBAT®.

- L'engagement des territoires

Les étapes d'accompagnement aux travaux du dispositif «Effilogis maisons individuelles » passent par l'engagement de territoires moteurs (voir ci-dessus).

En 2021, les échanges se poursuivront avec sept nouveaux territoires pour un aboutissement de leur engagement dans le dispositif dans l'année : Communauté de communes Loue Lison (25), Grand Besançon Métropole (25), PETR Doubs central (25), Conseil départemental de la Nièvre (58), Conseil départemental de la Haute-Saône / Pays des 7 Rivières (70), Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, Communauté de communes du Jovinien.

- L'éco-conditionnalité des aides aux bâtiments

En 2020, tous les règlements d'intervention ont mis en œuvre l'éco-conditionnalité sur l'ensemble de projets de rénovation des bâtiments : 150 dossiers de bâtiments ont été soutenus avec les principes d'éco-conditionnalité dans la subvention accordée, induisant une économie de consommation d'énergie annuelle équivalente à 9 hectares de panneaux photovoltaïques. Le niveau de bâtiment basse consommation (BBC) en rénovation et en construction en respectant la réglementation thermique (RT) 2012, est aujourd'hui acquis.

En 2021, l'ensemble des interventions de la Région sur les bâtiments va continuer d'intégrer les éco-conditions en lien avec l'objectif de transition énergétique.

## **b. Le soutien au développement des énergies renouvelables**

Le scénario « Région à énergie positive » intégré au SRADDET inclut nécessairement un volet « développement des énergies renouvelables ». En partenariat avec l'Ademe, la politique régionale soutient directement le développement du bois énergie, de la méthanisation et de l'hydroélectricité, et favorise la participation publique et citoyenne dans tous les projets.

La Région est également devenue actionnaire des sociétés d'économie mixte (SEM) de la Nièvre, de la Côte-d'Or désormais élargie à la Haute-Saône, ainsi que de la SEM énergies renouvelables citoyenne implantée dans le Jura et le Doubs. Elle est aussi membre de la coopérative citoyenne Jurascic. Ces outils accompagnent et portent de nombreux projets d'investissement.

Toutes ces actions et participations seront poursuivies en 2021.

### **c. Les outils financiers en faveur de la transition énergétique**

Le développement de nouveaux outils financiers fiables et adaptés aux besoins du territoire est une clef majeure de la massification des actions de transition énergétique.

Concernant les politiques de rénovation du logement, le déploiement d'une caisse d'avance de subvention a été mise en place en 2019 et est opérationnelle depuis 2020. Un dispositif de prise en charge des frais des avances réalisés par les opérateurs est également en place.

Pour le développement des énergies renouvelables, un fonds d'investissement est en cours de mise en place dans le but d'inciter les partenaires financiers locaux (CDC, Banques...) à mobiliser du capital et à renforcer les fonds propres dans les projets de production d'énergies renouvelables régionaux intégrant des participations publiques et citoyennes. L'année 2021 sera celle de sa mise en œuvre opérationnelle.

En 2021, l'ingénierie d'animation et d'accompagnement pour les différentes filières sera maintenue et même renforcée sur les nouveaux territoires PTRE.

### **d. La mise en œuvre de la stratégie régionale de biodiversité**

Les caractéristiques naturelles de la région liées à sa géologie (présence du karst, de massifs), à son agriculture et à sa situation stratégique en tête de bassin versant, donnent à la Région une responsabilité particulière face à l'érosion générale de la biodiversité.

Au-delà de sa compétence sur les Réserves Naturelles Régionales et de son rôle de Chef de file pour la protection de la biodiversité, la Région, conformément à la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016, s'est engagée dans l'élaboration d'une Stratégie régionale pour la Biodiversité afin de disposer d'un cadre commun d'intervention et susciter l'envie d'agir chez tous les acteurs publics et privés du territoire, y compris parmi les citoyens.

La Stratégie régionale pour la biodiversité Bourgogne-Franche-Comté a été approuvée lors de l'assemblée plénière d'octobre 2020. Elle se compose des documents suivants :

- Un diagnostic du territoire régional et enjeux à partager : panorama de la biodiversité régionale (entités naturelles et ensembles paysagers), interactions entre biodiversité et activités économiques (approches par filières), actions à mener sur le territoire régional ;
- Un document d'orientations stratégiques (OS) composé de 6 OS et 19 objectifs opérationnels ;
- Un guide d'accompagnement pour l'action : Adhésion, engagement, valorisation et reconnaissance des porteurs de projets.

L'Agence régionale de la biodiversité, créée par arrêté préfectoral du 7 juin 2019 sera également largement mobilisée pour sa mise en œuvre et en particulier en 2021 pour l'élaboration du programme d'actions pluriannuelles et la mise en œuvre du dispositif « Engagé pour la Nature », appui aux porteurs.

La poursuite en 2021 des politiques en faveur de la restauration et de la préservation des milieux naturels servira de support pour sa mise en œuvre, pour les actions relevant des champs d'intervention régionaux. Elles contribueront également à l'action de stockage du carbone et au bon fonctionnement des écosystèmes, ainsi qu'à la lutte et à l'adaptation du territoire au changement climatique (projets LIFE Forêt d'altitude et LIFE Tourbière Version 2, axés sur l'adaptation au changement climatique des espaces les plus fragiles). En 2021, la Région verra le classement d'une 19<sup>ème</sup> Réserves Naturelles Régionales, celle du bief de Nanchez dans le Jura, permettant de protéger un écosystème remarquable de tourbières et prairies humides d'altitude abritant des espèces faune et flore protégées.

#### **e. La politique de l'eau**

La politique de l'eau menée par la Région en partenariat avec les trois agences de l'eau compétentes sur le territoire régional vise à redonner aux cours d'eau un fonctionnement le plus naturel possible.

En 2021, la politique sera poursuivie et adossée au plan de relance des agences de l'eau pour maximiser la résilience des cours d'eau face aux pollutions, les effets du changement climatique, et en particulier l'accompagnement des projets de territoire pour la gestion de l'eau sur les territoires en tension.

Le travail d'animation en interne débuté en 2020 continuera en 2021 de manière à intégrer la gestion de la ressource en eau dans les politiques régionales autres que celles dédiées (bâtiment, aménagement des espaces publics, etc.).

#### **f. La mise en œuvre du plan déchets et économie circulaire**

Le volet Déchets et économie circulaire du SRADDET (ex- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets - PRPGD) propose une stratégie globale à l'échelle de la région sur 12 ans pour diminuer les quantités de déchets produits et augmenter les parts de recyclage et valorisation. Le plan concerne tous les gisements de déchets (hors déchets des activités nucléaires), quels que soient leurs producteurs (ménages, commerces, professionnels). Le plan contient :

- un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets ;
- une prospective à termes de six et douze ans ;
- des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets ;
- une planification de la prévention et de la gestion des déchets à six et douze ans ;
- un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire (PAEC).

La mise en œuvre des actions prévues dans le plan va contribuer à la lutte contre le changement climatique et notamment :

- sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre (moindre gisement à traiter) ;
- sur le bilan énergétique (meilleure valorisation) ;
- sur le nombre de kilomètres parcourus (principe de proximité) ;

- sur la consommation d'eau (meilleure valorisation matière).

En 2021, la Région engagera un travail particulier sur le sujet des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) et sur le sujet majeur des déchets du bâtiment et des travaux publics.

L'année verra aussi l'aboutissement du projet de développement de la plate-forme économie circulaire conçue afin d'animer la communauté des acteurs de l'économie circulaire, diffuser les bonnes pratiques et favoriser les échanges et la construction de projets.

### **g. L'adaptation des pratiques agricoles**

L'année dernière, lors de la conférence régionale agricole et après deux années de sécheresse, les représentants de la profession, de l'Etat et la Région concluaient face aux exposés scientifiques témoignant de l'actualité du changement climatique à la nécessité de l'adaptation des pratiques agricoles aussi bien à très court terme que dans les stratégies de développement individuelles et collectives. La réalité des situations vécues une troisième année par de nombreux exploitants, de nouveau confrontés à des conditions météorologiques désastreuses, confirme l'urgence des mesures à prendre et le besoin d'un accompagnement régional.

L'année 2020 aura été dédiée à une revue des dispositifs dont la Région a la maîtrise. Elle a décidé de faire évoluer ou de compléter la plupart de ses interventions pour répondre aux besoins les plus évidents :

- les audits d'exploitations ont intégré l'adaptation au changement climatique comme la dimension transversale concrète de la triple performance économique, sociale et surtout environnementale des entreprises agricoles ;
- les appels à projets relatifs à l'expérimentation, à la diffusion de l'information ont priorisé le soutien aux actions dédiées à cette problématique ;
- le soutien aux filières agricoles et alimentaires a même été enrichi d'un appel à projets spécifique à la lutte et à l'adaptation au changement climatique ;
- dans un partenariat poursuivi avec les départements continuant ainsi à témoigner de la préoccupation des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté pour l'avenir de notre agriculture, un dispositif d'aide à l'investissement individuel pour la collecte et le stockage des eaux pluviales a été engagé ;
- un observatoire régional du changement climatique en agriculture porté par la Chambre régionale destiné à alimenter de futures initiatives professionnelles en la matière a été mis en place avec le soutien de la Région.

Toutes ces actions ne constituent toutefois que le premier stade, incontournable, de la mobilisation que requiert le défi auquel l'agriculture régionale doit répondre.

L'ampleur et la rapidité du changement climatique sont en effet de telle nature que la baisse des revenus agricoles menace directement la résilience économique des exploitations. Ce constat est particulièrement alarmant dans des filières fragilisées par exemple par les effets



économiques de la COVID-19 ou dans des territoires déjà exposés à certains handicaps naturels.

Des réflexions ont été engagées avec la profession, représentée par diverses structures interprofessionnelles, mais surtout avec le réseau des Chambres sous l'égide de la Chambre régionale. Si maintenir l'accès aux ressources naturelles comme l'eau ou les sols est évidemment vital et doit rester une composante forte de la politique régionale, il convient de concevoir des politiques publiques plus intégratrices qu'auparavant.

Les politiques publiques les plus performantes seront celles qui, tout en ayant un effet positif sur la lutte et/ou l'adaptation au changement climatique, généreront et sécuriseront le plus rapidement possible des revenus nouveaux.

Dans cet esprit, la Région entend s'impliquer dans un nouveau programme régional proposé par la profession visant, dans un horizon de 4 à 5 ans, à faire bénéficier la moitié des éleveurs de la région d'un audit bas carbone et à expérimenter des dispositifs similaires auprès d'autres filières. Au-delà de ces démarches qui induisent auprès de chaque agriculteur une nécessaire réflexion sur son rapport à son environnement climatique et naturel, il s'agit également de s'inscrire très concrètement dans une démarche rémunératrice et de progrès. C'est aussi un engagement clair et explicite de l'activité de l'élevage en faveur de la maîtrise de ses émissions de gaz à effet de serre et la démonstration que ses productions peuvent être compatibles avec la stratégie régionale en faveur de la transition écologique et énergétique.

Parmi les différentes mesures du Plan d'accélération de l'investissement régional, trois s'inscrivent particulièrement dans cet objectif de diversification des revenus agricoles en lien avec les objectifs climatiques de la Région :

- le soutien aux investissements individuels destinés à valoriser les eaux pluviales sera poursuivi et adapté. Les Départements seront appelés à poursuivre ce partenariat exemplaire ;
- l'aide au raccordement des équipements photovoltaïques disposés sur les toitures des bâtiments agricoles aura vocation à faciliter l'accès à ce type de ressources malgré des coûts initiaux parfois conséquents ;
- l'aide aux équipements de protection contre le gel qui sera étendue de la vallée de la Loire aux autres vignobles volontaires est de nature à préserver les revenus des viticulteurs.

La crise sanitaire aura été en 2020 révélatrice de potentialités nouvelles pour les agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté. La période du confinement, synonyme de grandes difficultés pour beaucoup d'exploitations, aura aussi conduit de nombreux consommateurs à s'interroger sur leurs pratiques d'achat et parfois même à en changer. Parmi les nouveaux critères qui retiennent leur attention, ceux de la proximité et de la juste rémunération des producteurs sont relevés.

Cette sensibilité nouvelle qui favorise des approches plus qualitatives et plus respectueuses des producteurs a bien évidemment été ressentie individuellement par tous les exploitants

en capacité d'organiser des activités de vente directe. La Région les accompagnera au travers du Plan d'accélération de l'investissement régional mais aussi en les faisant mieux connaître et en promouvant leurs pratiques et leurs produits. C'est dans ce sens qu'elle soutiendra les actions régionales initiées en partenariat avec les plates-formes « J'veux du local ». Une ambition plus forte nourrira le chantier actuellement à l'œuvre porté par la Chambre régionale : concrétiser un projet de « Marque » régionale garantissant au consommateur une origine locale et une rémunération équilibrée pour chaque maillon de la filière de production-transformation-commercialisation d'un ou plusieurs produits régionaux (lait, steak haché, etc.).

Si l'année 2021 a vocation pour la Région à répondre à deux défis auxquels l'agriculture régionale doit répondre - le changement climatique et l'évolution des attentes des consommateurs - les moyens prévus permettront également de soutenir les actions nécessaires au maintien de la compétitivité de l'ensemble des activités agricoles : la structuration des filières notamment bio, les accompagnements à l'installation, la modernisation des bâtiments et équipements agricoles, la prévention sanitaire animale, pour ne citer que les principales interventions continueront à être soutenues. Ces crédits viseront également à optimiser la mobilisation des crédits du Feader qui abonderaient les priorités régionales.

#### **h. L'évolution de la filière forêt-bois**

Dans la plupart des régions continentales d'Europe, le dépérissement forestier atteint des niveaux record. Les sécheresses de ces trois dernières années se sont en effet additionnées à des crises sanitaires qui préexistaient et souvent les ont aggravées. Face à cette accélération du changement climatique, optimiser la résilience des milieux forestiers constitue une première réponse que la Région accompagnera. Il s'agira notamment de faire évoluer les pratiques de gestion par exemple vers une plus grande mixité des peuplements. Il s'agira également de concevoir une forêt de demain adaptée aux nouvelles conditions climatiques et continuant à répondre aux différentes attentes de la filière bois et de la société. Différents programmes sont en cours dont le plus visible constitue la mise en place d'un réseau régional d'îlots d'avenir permettant de tester en conditions réelles de nouvelles plantations.

Toutefois, les 1,7 millions d'hectares de forêts de Bourgogne-Franche-Comté ne seront une richesse pour notre région que s'ils sont gérés en réponse aux enjeux économiques mais aussi multifonctionnels attendus. Aujourd'hui, l'afflux exceptionnellement massif de bois coupés menace le modèle économique de tous les acteurs forestiers par la déstructuration des cours. Plusieurs mesures concertées avec la profession seront mises en place avec le soutien de la Région, dont le stockage des bois surnuméraires sur des plates-formes appropriées, dans le cadre du Plan d'accélération de l'investissement. Ce même plan prévoit un renforcement de l'appui régional à l'utilisation du bois local dans la construction, de manière tout à la fois à promouvoir les qualités de ce matériau et à accroître les débouchés économiques pour la filière bois.

Ces interventions ne suffiront toutefois pas à ancrer l'avenir de nos forêts dans une perspective nouvelle, qui nécessite un engagement renforcé des collectivités et des citoyens

pour allier économie et environnement. La Région, dans un esprit participatif, proposera la création d'un organisme ayant vocation à acquérir des forêts pour y démontrer qu'une gestion plus respectueuse des différentes fonctions de la forêt est possible et que chacun peut y contribuer.

## **5. Vivre ensemble**

Le « Vivre ensemble » est au centre des préoccupations et des politiques publiques de la Région. Il repose sur plusieurs principes de solidarité, d'équité, d'équilibre.... dans un environnement de diversité sociale et culturelle, et de disparités territoriales. Il s'appuie sur les valeurs de neutralité et de liberté et est au cœur du pacte républicain de notre pays.

L'action de la Région, toujours inclusive, contribue largement à ces objectifs en ce qu'elle cible tous les publics et tous les territoires avec des dispositifs visant à réduire les déséquilibres. Aménagement du territoire, formation professionnelle, politiques des mobilités, développement économique .... Toutes ces politiques régionales sont organisées pour gommer les écarts, rapprocher les habitants et les territoires et favoriser les coopérations.

Le 16 octobre dernier la nation a été durement touchée par cet attentat barbare contre un enseignant.

Encore une fois c'est le principe de laïcité, pilier de notre république et du Vivre ensemble qui a été ciblé.

La Région défend ce principe et est attachée à son respect dans toutes les politiques qu'elle conduit : politique éducative, politique d'orientation professionnelle, politique culturelle, sportive ou patrimoniale.

**Si le principe de laïcité doit évidemment être pensé à l'échelle nationale, son application peut (doit) être déclinée au plus près du terrain et des problématiques locales.** La promotion de solutions pratiques doit donc être à la charge des acteurs locaux, élus, et associations. Il s'agit là d'un principe central à la mise en œuvre, à la bonne compréhension et à la vigueur de la laïcité aujourd'hui.

Plus que d'autres, les enseignants sont en première ligne pour cette cause

Plus que d'autres, les enseignants souffrent de la disparition de leur collègue Samuel Paty.

C'est pourquoi, nous devons être aux côtés de l'ensemble de la communauté éducative pour lui permettre de renforcer leurs initiatives pédagogiques ouvertes. Le budget 2021, devra pouvoir en lien étroit avec le ministère de l'éducation nationale accompagner les projets au sein des lycées. La redéfinition de notre contribution aux activités péri-pédagogiques est une voie qui sera explorée.

Le territoire régional est marqué par d'importantes disparités territoriales qui militent pour une action déterminée en matière de cohésion, de réduction des inégalités, de renforcement des coopérations et de mobilisation citoyenne.

A ce titre, une politique structurante d'aménagement des territoires a été consolidée en direction des différents milieux. A travers les contrats de territoires, les contrats métropolitains, et au moyen de dispositifs tels que la rénovation des bourgs centres, les Espaces Nouveaux Villages Innovants (ENVI), le Fonds d'intervention de proximité (FIP) et le Fonds d'aide aux projets (FAP), la participation au dispositif ANRU porté par l'Etat, la Région accompagne une multitude de projets répondants aux besoins de l'ensemble des territoires et portés localement.

Le domaine de la santé, dont l'actualité démontre régulièrement l'importance, a fait l'objet d'un investissement particulier de la Région au titre de cette compétence aménagement du territoire. Outre le maintien de l'accompagnement des maisons de santé pré-existant et l'implication dans le troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE3), un partenariat avec l'ARS a permis de mettre en œuvre de nouvelles actions. Par ailleurs, en croisement avec la feuille de route numérique, le développement des usages dans le domaine de la santé constitue un enjeu important de déploiement de l'action régionale.

Dans les domaines culturels et sportifs, le budget régional conforté et les règlements d'intervention harmonisés et étendus permettent le soutien des différentes filières et acteurs contribuant au vivre ensemble, à l'épanouissement des individus, ainsi qu'à l'activité économique de la région.

Enfin, de façon transversale, la Région porte plusieurs initiatives et dispositifs en faveur des jeunes (carte avantage jeune qui donne accès à plus de 3000 « bons plans » sur toute la région, soutien à la mobilité internationale, dispositif service civique...) ou des publics plus défavorisés (tarification sociale dans les lycées, gratuité des transports scolaires, aide au permis de conduire, tarifs avantageux dans les TER pour les personnes en recherche d'emploi,...).

Le budget 2021 proposera, indépendamment du Plan d'accélération de l'investissement régional qui constitue une réponse exceptionnelle à la situation générée par la crise sanitaire liée à la COVID-19, de poursuivre l'engagement de la Région dans les différentes politiques concourant à la mobilisation en faveur des trois axes que sont le soutien à l'emploi, la transition vers un modèle plus durable et le maintien des solidarités.

Il convient également de rappeler que les fonds européens, orientés vers les mêmes objectifs généraux et dont la Région assure le rôle d'autorité de gestion, contribuent de manière transversale à la majorité des politiques portées par la Région, en articulation étroite avec les crédits régionaux.

## **6. La pertinence des schémas et feuilles de route stratégiques**

### **a. LE SRADDET**

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été adopté par l'assemblée plénière du 26 juin 2020 puis approuvé définitivement par arrêté préfectoral le 16 septembre 2020.

Ce schéma stratégique et prospectif, labellisé *ici 2050*, constitue un jalon important de la stratégie de mandat en ce qu'il contribue à forger une identité régionale d'une part et à entrer résolument dans l'ère des transitions d'autre part. Le SRADDET est d'ailleurs parfois considéré comme *le schéma des transitions, c'est-à-dire le document stratégique qui articule les différents chantiers de mutation à long terme afin que les enjeux énergétiques, écologiques, de mobilité et productifs n'entrent pas en tension les uns avec les autres, et convergent vers une stratégie globale, cohérente et réellement transformatrice.*

L'approbation récente du SRADDET ouvre désormais la voie à une phase de mise en œuvre. Concrètement, il s'agit de mettre les différents acteurs et les territoires en capacité d'atteindre les objectifs affichés dans le schéma. Pour ce faire, il convient notamment :

- d'engager des actions de sensibilisation pour favoriser l'appropriation du SRADDET ;
- de développer une stratégie d'études et de publication en réponse aux enjeux identifiés par le schéma ;
- de proposer une offre de services aux territoires pour les accompagner au mieux dans la prise en main des règles et objectifs ;
- de mobiliser les réseaux et outils collaboratifs pour faciliter les sauts qualitatifs attendus.

Cette logique d'accompagnement prévue par le SRADDET trouve ainsi sa déclinaison concrète dans les différentes politiques publiques conduites par la Région avec le soutien à l'ingénierie de projet et des projets ou stratégies exemplaires mobilisant des dispositifs d'intervention existants ou à revisiter à compter de 2021. Il pourra s'agir par exemple :

- du soutien des postes d'ingénierie dédiés à la planification ;
- d'accompagnement d'outils ou de programmes expérimentaux de compensation de l'imperméabilisation des sols dans le cadre de stratégies de réduction de l'artificialisation des sols ;
- de soutien aux projets visant le développement de modes de déplacement alternatifs à l'autosolisme ou aux transports à la demande ;
- de soutien aux opérations d'aménagement valorisant la nature en ville ;
- de soutien aux SCoT à recourir à des diagnostics écologiques et paysagers ;
- de soutien à l'ingénierie territoriale dans le cadre du Service Public de l'Efficacité Énergétique ;
- de soutien au développement des EnR par des aides aux études et à l'investissement.

#### **b. Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)**

Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) a été adopté par l'Assemblée plénière du 16 décembre 2016 en application de la loi NOTRe qui a conforté le rôle de la Région sur le champ du développement économique.

L'exercice de cette compétence s'appuie sur l'élaboration de ce schéma qui définit les orientations de la politique publique de développement économique tant en matière d'aides aux entreprises, sur le plan du soutien aux différents leviers de croissance (export, innovation...) qu'en matière de coopération entre collectivités. Les quatre axes de ce schéma sont :

1. Pour un dispositif régional d'accompagnement complet et réactif au service des dynamiques d'entreprises ;
2. Pour un appui déterminé aux leviers de croissance de notre économie ;
3. Pour une action économique construite au plus près des territoires ;
4. Pour une gouvernance coopérative des acteurs du développement économique.

Malgré la crise économique liée à la COVID-19, les objectifs de ce schéma restent parfaitement valables : la solidité de l'écosystème d'accompagnement des entreprises (axe 1) est une condition indispensable pour aider celles qui en ont besoin à surmonter les difficultés et préserver l'emploi. La construction d'un partenariat avec les intercommunalités (axe 3), d'abord sur le champ de l'immobilier d'entreprise (aides directes et sociétés d'économie mixte de portage immobilier), a également permis, à titre d'exemple, de construire le Pacte régional pour l'économie de proximité pour intervenir au plus près des entreprises de l'économie de proximité.

D'ores et déjà, un grand nombre d'actions prévues ont été réalisées, comme la création de l'agence économique régionale, la structuration d'une politique d'accompagnement des entreprises en mutation en lien avec l'Etat, la mise en place d'une politique régionale d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises en lieu et place de l'Etat (transfert de Nacre) et des départements (retrait de compétence), la mise en place d'une Team France Export (Région, Business France, CCIR), la fusion de très nombreux organismes à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté ou l'extension des pôles de compétitivité à l'échelle de la grande région. Des actions innovantes comme le Générateur BFC, le programme Industrie du Futur ou le développement d'une filière Hydrogène (vecteur de transition énergétique et de développement économique) ont été portés.

Le SRDEII est actuellement dans une phase de bilan. En 2021, l'accent sera porté sur l'adaptation des dispositifs au contexte de relance économique, notamment par une mobilisation collaborative des fonds de l'Etat, de l'Europe et de la Région au service du développement économique et de l'emploi, afin d'utiliser au mieux ces fonds. Nonobstant, la pertinence de l'écosystème mis en place a fait la démonstration de sa pertinence et de son agilité car les dispositifs en place ont pu être mobilisés et adaptés au contexte de crise lors du confinement du premier semestre 2020.

### **c. La politique publique des usages numériques**

La politique publique des usages numériques a été adoptée par l'Assemblée plénière du 9 octobre 2020 afin de mettre en œuvre les orientations de la Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique en Bourgogne-Franche-Comté (SCORAN BFC)

élaborée collectivement par la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Préfecture de région de Bourgogne-Franche-Comté.

Ce document de référence stratégique balaye l'ensemble des politiques d'usages numériques mises en œuvre par la Région dans le cadre de l'exercice des compétences qui lui sont dévolues. Il s'agit aussi de peser sur les grandes orientations au regard des cycles longs qui structurent les politiques publiques (élaboration Programme opérationnel FEDER , CPER) tout en tenant compte de la crise sanitaire et des plans de relance (Etat et Région).

De même que le changement climatique appelle une intense mobilisation publique à laquelle la Région Bourgogne-Franche-Comté prend toute sa part, la transformation numérique doit être considérée comme une donnée structurante majeure qui impose une action forte et résolue des collectivités locales et singulièrement des Régions au côté des Départements et des Communes.

Trois priorités fondent la Politique publique des usages numériques en Bourgogne-Franche-Comté :

- Placer l'inclusion au cœur de nos priorités ;
- Accompagner la transformation numérique de l'économie régionale ;
- Aider les collectivités à atteindre l'objectif « 100% territoire intelligent » et faire du numérique un outil clef au service du développement durable du territoire régional.

L'année 2021 sera donc consacrée à :

- créer ou d'adapter les outils et dispositifs régionaux correspondant à ces priorités ;
- engager des actions de sensibilisation et d'animation sur ces trois thèmes ;
- mobiliser les réseaux et outils collaboratifs pour faciliter une bonne appropriation par les acteurs des différents champs de politique publique ;
- construire un outil opérationnel : l'Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle.

La politique publique des usages numériques, par essence transversale, trouvera donc sa déclinaison non seulement à travers des actions développées sur le budget numérique proprement dit : développement des tiers lieux, mise en place d'une démarche et de financement sur les projets d'usages numériques innovants, les territoires intelligents, mais aussi sur le numérique éducatif à travers l'équipement des lycéens, la mobilité ...

#### **d. La Stratégie opérationnelle de transition énergétique (SOTE)**

Adoptée en décembre 2017, la SOTE est la traduction opérationnelle d'une des trois priorités de la stratégie de mandat. De dimension transversale, elle vise à décliner les enjeux de la transition énergétique dans les plans, schémas et politiques portés par la Région, au travers de 8 grands objectifs :

- Faire de la transition énergétique et écologique une priorité transversale des contrats avec les territoires ;

- Rénover le parc bâti et préparer la réglementation thermique BEPOS dans le neuf ;
- Intégrer la transition énergétique dans la gestion du patrimoine bâti des lycées ;
- Organiser une mobilité durable, en lien avec les territoires ;
- Sensibiliser et former tous les acteurs ;
- Développer les énergies renouvelables en associant les citoyens et les collectivités ;
- Soutenir la transition des entreprises et les filières émergentes, en particulier la filière hydrogène ;
- Valoriser les potentiels agricoles et forestiers (matériaux biosourcés, énergies renouvelables).

Une évaluation par un bureau d'étude externe a été engagée en 2020 et fera l'objet d'une restitution complète fin 2020 permettant au besoin d'amender et de réorienter la stratégie. D'ores et déjà, les premiers résultats montrent que 86 % des actions prévues sont engagées dont 50 % très avancées ou déjà finalisées.



### **e. La feuille de route économie circulaire (FREC)**

Adoptée au printemps 2020, la feuille de route sur l'économie circulaire a pour objectif d'embarquer et fédérer tous les acteurs du territoire (collectivités, grand public, entreprises, artisans, filières, organisations professionnelles, chambres consulaires, associations...) pour garantir une mobilisation générale dans une démarche co-construite, partagée et enrichie par la contribution de nombreux acteurs, experts et d'instances reconnues.

La FREC s'articule autour de 4 axes déclinés en 11 mesures et 44 actions :

- 1) **Créer / créons** les conditions pour diffuser l'économie circulaire en région
  - Mesure 1.1 – Mobiliser les acteurs et développer une culture régionale
  - Mesure 1.2 – Approfondir les connaissances sur les ressources et les déchets
  - Mesure 1.3 – Accompagner la transformation des métiers et des formations
  
- 2) **Coopérer / coopérons** avec les territoires pour développer une économie circulaire territoriale et accroître les pratiques et la consommation responsable
  - Mesure 2.1 – Agir avec les territoires
  - Mesure 2.2 – Développer une commande publique responsable
  - Mesure 2.3 – Développer une offre de proximité et de qualité
  
- 3) **Engager / engageons** l'économie régionale dans la sobriété des ressources et la production de biens durables
  - Mesure 3.1 – Faciliter la transition des entreprises et des filières vers de nouveaux modèles économiques
  - Mesure 3.2 – Développer des boucles économiques sobres et éco-efficientes
  - Mesure 3.3 – Renforcer les initiatives sociales et solidaires
  
- 4) **Etre / soyons** exemplaire(s) en divisant par 4 l'empreinte ressource de la collectivité régionale
  - Mesure 4.1 – Une administration exemplaire dans son fonctionnement interne
  - Mesure 4.2 – Inciter à l'exemplarité au travers des politiques publiques

En 2021, La mise en œuvre de la FREC se fera via les politiques de droit commun mises en œuvre par la Région (en particulier celles liées à l'économie, la recherche-innovation, la transition énergétique et l'environnement), adaptées aux nouveaux enjeux le cas échéant.

La démarche conjointe avec l'Ademe d'appels à projets annuels avec audition des porteurs, qui permet d'accompagner les initiatives et idées émergentes et/ou innovantes, se poursuivra en 2021.

La FREC se veut un document « agile » qui s'adaptera lors des temps de pilotage à l'actualité et aux opportunités d'avancement des projets (engagements d'acteurs, levées de freins, etc.).

#### **f. Le Plan vélo**

Le plan national « vélo et mobilités actives » a pour objectif principal de faire progresser la part modale du vélo de 3 % en 2018 à 9 % en 2024. En réponse à l'échelle de son territoire, la Région a adopté en octobre 2020 un document d'orientation développant les pistes de développement du vélo en Bourgogne-Franche-Comté.

Véritable enjeu de transition écologique et de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la plan vélo mobilisera en 2021 les politiques en faveur du développement économique, du tourisme et du sport, en complément du Plan d'accélération pour l'investissement régional, afin d'encourager le développement de la pratique du vélo dans les déplacements du quotidien mais aussi dans des usages économiques et touristiques.

#### **g. Le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL)**

La stratégie de mandat a pour objectif de développer l'économie touristique régionale à travers plusieurs leviers : l'attractivité et le marketing, la valorisation des produits et des destinations, le développement de l'hébergement, le renforcement de la professionnalisation, l'investissement dans les équipements structurants, l'innovation et les nouvelles technologies. Cette ambition a été traduite dans le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) pour 2017-2022, adopté par le conseil régional le 13 octobre 2017.

Ce schéma a pour ambition de répondre à cinq enjeux majeurs que sont l'augmentation des retombées économiques, l'adaptation de l'offre d'hébergements, l'attractivité et la promotion, le tourisme durable et le tourisme solidaire.

Le tourisme est un domaine en constante évolution qui, avec le développement rapide des transports (notamment internationaux) et des nouvelles technologies a généré des flux de 1,5 milliards d'arrivées de touristes internationaux dans le monde en 2019. Il fait l'objet d'une concurrence acerbée entre destinations nationales et internationales. Dans le même temps, il doit s'adapter à la notion de développement durable et au changement climatique.

La crise sanitaire de l'année 2020 a un très fort impact sur l'activité touristique et les entreprises régionales de ce domaine sont particulièrement touchées. Ainsi, entre le 15 mars et le 15 juin 2020, la fréquentation hôtelière a enregistré un net repli. Les établissements enregistrent une baisse de fréquentation de l'ordre de 90 à 100 %. L'Observatoire régional du tourisme estime que la crise de la COVID-19 a entraîné une perte de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires et de 9 millions de nuitées en Bourgogne-Franche-Comté. Malgré une fréquentation qui s'est nettement améliorée cet été, notamment grâce à la clientèle française qui a compensé en partie le manque de clientèle étrangère, la situation reste préoccupante pour les mois à venir notamment en ce qui concerne le tourisme urbain, le tourisme d'affaires, la clientèle étrangère et la clientèle groupes.

Au cours de l'année 2021, seront mis en œuvre deux schémas sectoriels portant sur le développement de l'œnotourisme et de l'itinérance touristique, ainsi que le plan d'accélération de l'investissement régional.

L'œnotourisme représente un point fort de l'attractivité régionale avec une centaine d'AOC. La Bourgogne-Franche-Comté souhaite viser la place de région leader dans ce domaine en France, non par la quantité des visiteurs, mais par l'excellence œnotouristique qui leur est proposée.

Le tourisme itinérant est un marché en pleine effervescence. En France, la randonnée pédestre concerne 20 millions de marcheurs, dont 2 millions d'itinérants. La France se situe en 2ème position (derrière l'Allemagne) des destinations mondiales à vélo. Le slow tourisme, associant bateau et vélo, ou bateau et gastronomie, est en plein essor. Le schéma régional de l'itinérance touristique propose de donner une nouvelle ambition en matière d'itinérance, pour faire de la Bourgogne-Franche-Comté, d'ici 2030, une terre d'excellence d'une itinérance touristique de sens, de diversité et éco-responsable.

Par ailleurs, le plan d'accélération de l'investissement régional accorde une large place au secteur du tourisme, autour de quatre thématiques : le développement du tourisme, l'accompagnement du tourisme social, l'accompagnement de l'hébergement et des équipements touristiques et le développement de l'itinérance.

Enfin, afin d'accompagner les stations de moyenne montagne de la région dans l'adaptation aux changements climatiques, une étude sera prochainement lancée afin d'impulser une nouvelle dynamique régionale dans ce domaine, en associant l'ensemble des acteurs concernés.

#### **h. La feuille de route santé : une stratégie régionale visant à réduire les inégalités d'accès aux soins et à promouvoir la santé sur le territoire**

Les questions de santé sont au cœur des préoccupations des populations régionales et dans ce contexte de vieillissement de la population et d'une démographie médicale de plus en plus déficitaire, la question de l'accès à des soins de qualité ne cessera de s'accroître.

La Région amplifie son action dans ce domaine majeur et sa volonté se traduit aujourd'hui par la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route santé (AP du 27/06/19). Les actions nouvelles de ce document stratégique sont intégrées par voie d'avenant (AP du 13/11/20) à la convention de partenariat avec l'ARS. La feuille de route santé a pour ambition de relever deux défis : répondre aux besoins de proximité et renforcer la prévention.

Que ce soit par le développement accru de la e-santé et le soutien à l'exercice coordonné des professionnels de santé, par l'aménagement des aires de poser des HéliSmur, par l'augmentation des quotas de formation pour les aides-soignants ou encore par les expérimentations et la prévention sur le champ de la santé environnementale, en 2021 la Région s'appuie sur ses partenariats et renforce son intervention pour améliorer l'accès de tous à la santé.

Près de 78% des actions sont aujourd'hui engagées. L'année 2021 permettra d'une part de consolider ces actions (déploiement du Fonds Régional d'Expérimentation en Santé, soutien

aux maisons de santé pluriprofessionnelles,...) et sera d'autre part, consacrée à la mise en œuvre des actions encore non déployées, telles que la valorisation des travaux de la recherche contre le cancer auprès des citoyens ou encore le soutien à des internats pour les étudiants en santé.

### **i. La feuille de route handicap 2019 – 2021**

La loi du 11 février 2005 a marqué un tournant significatif dans la vision du handicap et sa prise en charge dans la société française. Tout d'abord en donnant une nouvelle définition du handicap, élargie : « Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Ainsi, c'est l'environnement qui génère le handicap, et non la personne qui le porte. Cette loi a donné la priorité au travail en milieu ordinaire, affirmant le principe de la non-discrimination à l'embauche, et renforcé l'obligation d'emploi d'au moins 6 % de personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, la Région a adopté le 27 juin 2019 sa première feuille de route handicap qui vise, au-delà du renforcement des obligations de la collectivité en tant qu'employeuse, à :

- rendre effectif le droit à une éducation inclusive,
- sécuriser les trajectoires professionnelles des actifs,
- à faciliter les mobilités des personnes à mobilité réduite.

Conçue pour la période 2019-2021, l'enjeu de cette feuille de route est d'affirmer les engagements de la Région pour une prise en compte opérationnelle et transversale du handicap. Cette démarche répond à l'objectif de développement durable n°10, en permettant notamment l'accessibilité des bâtiments, des transports et de la formation aux personnes en situation de handicap.

Un 1er comité d'orientation s'est tenu le 9 janvier 2020 à Besançon. Une seconde étape de bilan et de coordination est prévue en 2021.

La mise en œuvre de cette feuille de route se poursuivra en 2021 sur l'ensemble de ces composantes, et notamment :

- en proposant des solutions innovantes pour favoriser la scolarité des élèves empêchés ;
- en favorisant le rapprochement des établissements scolaires ordinaires et les établissements spécialisés ;
- en facilitant l'accès aux transports en commun régionaux des personnes à mobilité réduite ;
- en rendant accessibles les gares et matériels roulants et tous les bâtiments recevant du public dont la Région est propriétaire ;
- en renforçant les interventions en faveur aux établissements touristiques qui visent l'obtention du label tourisme et handicap.

## **B. Les activités structurantes de la Région dans ses domaines de compétences**

### **1. Formation et orientation**

#### **a. Formation professionnelle**

Adopté dans ses principes, ses objectifs et son périmètre à l'Assemblée plénière du 29 avril 2016, le Service public régional de la formation (Sprf) Bourgogne-Franche-Comté ambitionne de former les personnes en recherche d'emploi pour favoriser l'acquisition ou le développement de compétences, et leur reconnaissance par la certification, et ainsi contribuer à améliorer les possibilités d'accès à l'emploi, notamment pour les personnes les plus éloignées ou vulnérables.

Le budget annuel dit « socle » de près de 83,360 millions d'euros se répartit en trois grandes catégories : les formations dites en amont de la qualification (25 %) les formations qualifiantes (40 %) et la rémunération des stagiaires (35 %). Ce budget socle affecté à la formation des demandeurs d'emploi est sacralisé dans le cadre du pacte régional investissement dans les compétences (PRIC) pour la période 2019-2022.

En effet, ce budget a été considérablement amplifié dans le cadre des contractualisations qui se sont succédées avec l'Etat depuis 2015 et la mise en place des Plans de formation « 500 000 » chômeurs, relayés en 2018 par la « phase d'amorçage » du PRIC et enfin le Pacte régional investissement compétences depuis 2019.

Forte de son engagement dans la mise en œuvre du PRIC Bourgogne-Franche-Comté 2019-2022 et de ses premiers résultats, la Région a confirmé sa volonté - en partenariat avec la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), Pôle emploi, l'Association régionale des missions locales et tous les acteurs régionaux - de participer à la mise en œuvre du Plan de relance Jeunes PRIC, dans le cadre plus global de son Plan d'accélération de l'investissement régional. Aujourd'hui, compte-tenu de l'effort supplémentaire de l'Etat initié dès cette année, ce Plan conduira la Région à adopter un BP 2021 sur le secteur de la formation des demandeurs d'emploi, dont la part des crédits Etat (50,5 % du budget) sera supérieure à celle de la Région au titre de sa compétence de droit commun dans ce domaine ; le nombre de bénéficiaires de ces formations s'en retrouvant quasiment doublé.

#### ▪ Premiers résultats du PRIC Bourgogne-Franche-Comté

Le **bilan du PRIC régional à ce jour permet de confirmer une atteinte des objectifs** en nombre de places supplémentaires et de publics visés ; mais également en termes d'utilisation des crédits, une mise en place d'une véritable démarche de concertation/suivi partenarial, et un déploiement de nombreuses actions nouvelles/innovantes dès le début du PRIC.

○ **Chiffres liés aux effectifs entrés en formation Région en 2019**

- **33 250 entrées en formation régionale en 2019**, soit une **hausse de +23 %** par rapport à 2018, grâce à l'ouverture des nouveaux dispositifs de formations dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- 10 700 stagiaires sont entrés en formation sur les dispositifs amont de la qualification RBFC ;
- 54 % de femmes entrées dans les formations financées par la Région ;
- un stagiaire sur trois a moins de 26 ans, dans les dispositifs régionaux ;
- 59 % des stagiaires sont non qualifiés sur les formations régionales ;
- 14% des stagiaires sont en situation de handicap ;
- 15% des stagiaires résident en quartier politique de la ville ;
- 18 % des stagiaires sont bénéficiaires du RSA sur les formations régionales.

Pour 2020, malgré la COVID-19, les entrées en formation enregistrent à fin septembre une baisse limitée de -12,8 % par rapport à la même période en 2019. Pôle emploi et la Région Bourgogne-Franche-Comté prévoient une atteinte des objectifs d'entrées en formation PRIC pour la fin d'année 2020.

○ **Chiffres liés à la consommation budgétaire du PRIC BFC**

En 2019, la Région a engagé la totalité du budget prévisionnel (socle régional et PRIC), soit près de 140 millions d'euros.

Sur 2020, au vu des surcoûts liés à la COVID-19, des fortes entrées en formation et de la poursuite de 87 % des formations régionales à distance durant le confinement, la Région prévoit une utilisation de 100 % des crédits de paiement prévisionnels (socle et PRIC) pour 2020, et une réalisation totale des conventions PRIC 2019 et 2020.

○ **Des actions majeures mises en œuvre dès 2019**

- *pour faciliter l'accès aux formations des publics peu ou pas qualifiés, et sécuriser leur parcours*
  - La mise en œuvre des **mesures « aides régionales »** : revalorisation de la rémunération/indemnité transport depuis mai, et forfait de 200 euros à l'entrée en formation depuis septembre 2019.  
A noter que cette expérimentation initiée en Bourgogne-Franche-Comté, a incité l'Etat à revaloriser les barèmes de rémunération dans le Code du Travail. Cette révision nationale sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et prise en charge sur le PRIC pour l'année 2021. La définition d'une compensation pérenne de l'Etat aux Régions sera travaillée courant 2021, pour une mise en place dès 2022. La Région sera attentive au montant de compensation proposée par l'Etat, au regard des montants définis dans son expérimentation.
  - Une **forte augmentation des places de formation** sur les dispositifs amont de la qualification, dont la mise en œuvre d'un dispositif expérimental « Une formation pour moi ? C'est possible ! », et création de places supplémentaires qualifiantes.

- Le **conventionnement avec les 8 Départements** sur les volets insertion/formation pour les bénéficiaires du RSA en lien avec la Stratégie de lutte contre la pauvreté.
  - L'**assouplissement des conditions d'accès à la formation** pour les chercheurs d'emploi non-inscrits à Pôle emploi.
  - L'animation du **Groupe de travail « sourcing »** qui vise à mieux repérer et aller vers les publics vulnérables (dits « invisibles »). Publication de l'Etude INSEE le 12/02/2020.
- *pour transformer le système de formation et ses acteurs*
- La mise en place d'une **Communauté des acteurs des organismes de formation** a été officiellement lancée le 12 septembre 2019 et portée par EMFOR. La Région a ainsi fait le choix d'accompagner les organismes de formation en impulsant la création d'un réseau collaboratif, pour réfléchir à la mise en pratique de ce nouvel environnement.
  - L'intégration systématique de **blocs/modules de formations complémentaires** dans nos marchés (BTP, Tourisme, et intégration d'un module « savoir-être professionnel » dans toutes les actions qualifiantes, de modules numériques professionnels...)
  - L'**assouplissement de la « prescription »**. Les conseillers insertion des départements sont formés aux dispositifs régionaux et peuvent désormais orienter directement les bénéficiaires.
  - Le lancement d'une **grande campagne de communication « J'ai ma place ! »** en septembre 2019.
  - L'accrochage au système d'informations national **AGORA** et le déploiement de OuiForm.
  - L'animation des Groupes de travail PRIC « **Observation partagée / métiers en tension** » et « achats et qualité des formations ».
- *pour suivre, piloter et évaluer le PRIC BFC*
- **L'organisation de la gouvernance du PRIC** autour de : Comités opérationnels PRIC mensuels, l'élaboration d'un tableau de bord régional de suivi mensuel et d'un tableau de pilotage des avancées des actions du PRIC.
  - **Les évaluations du PRIC sur plusieurs volets** : évaluation du PRIC par la Commission Evaluation du CREFOP, évaluation nationale du marché BTP - blocs compétences et évaluation des « aides régionales » par la Région - Cabinet INTINERE.
- Engagement dans le Plan de relance Jeunes dans le cadre du PRIC 2021

Le Plan de relance Jeunes PRIC en Bourgogne-Franche-Comté se concrétise par un volet ambitieux consacré aux « compétences » dans le Plan d'accélération de l'investissement régional, adopté lors de l'Assemblée Plénière du 9 octobre 2020.

Le Plan de relance Jeunes PRIC en Bourgogne-Franche-Comté porte sur les axes suivants :

- Une **démarche partenariale d'identification des besoins emploi-formation** des secteurs/entreprises, des territoires et des publics, suite aux impacts de la crise liée à la COVID-19, pour adapter l'offre de formations aux secteurs prioritaires et aux nouveaux métiers en tension.
- Une démarche mobilisant les acteurs pour **développer l'entrée en formation professionnelle des jeunes**.
- Un **plan d'actions cohérent, concerté et ambitieux** pour la mise en place du Plan de relance PRIC, avec notamment : le lancement d'une expérimentation correspondant à 8 plateformes territoriales de formation « Services à la personne » via la création d'un groupement de commande avec les OPCO-OCPA, le déploiement du nouveau Dispositif Amont à la Qualification DAQ 2.0 prévu au 1er janvier 2021, le soutien à des projets innovants « d'initiatives territoriales » pour accompagner la reprise, et des actions de sécurisation des parcours, déploiement de la digitalisation des formations en mixte....

La question de l'inscription de ces politiques publiques dans un temps long et de leur pérennisation se pose néanmoins. La contractualisation PRIC actuelle prend fin en 2022 en termes d'engagements, et 2023, voire 2024, en crédits de paiement pour le solde des actions engagées en 2022.

**Le retour à un budget « socle » de 83,360 millions d'euros pour la Région aurait pour conséquences premières :**

- Une forte baisse du volume de places de formations, proche de -50 % ;
- Une augmentation du socle pour appliquer les nouveaux taux de rémunération - Code du travail, compensée par une dotation pérenne de l'Etat dès 2022. A noter que dans le cas où les nouveaux taux nationaux seraient inférieurs aux taux actuels régionaux, la baisse d'intervention régionale pourrait avoir un impact direct sur le pouvoir d'achat des bénéficiaires ;
- Une fragilisation de l'appareil de formation en région, surtout des petits organismes, avec la diminution du marché économique de formations ;
- Un retour en arrière sur la dynamique d'innovations enclenchée en région avec l'ensemble des partenaires.

#### **b. Les formations sanitaires : les incidences structurelles du « Ségur de la santé » sur les formations sanitaires à la charge de la Région**

La crise sanitaire que nous traversons depuis le printemps dernier a mis en lumière, notamment aux yeux de l'opinion, la situation des professionnels de santé, « première ligne de front » face à la maladie.

Le gouvernement a souhaité dans ce contexte mettre en place une démarche nationale de concertation visant la redéfinition et la valorisation d'un certain nombre de dispositifs et de situations relatives à la santé publique et à ses acteurs, le « Ségur de la Santé ».

Plusieurs objectifs étaient visés, dont la reconnaissance salariale des professionnels et les conditions de leur formation.



La Région est partie prenante de ce mouvement, la collectivité étant depuis la loi du 13 août 2004 en charge du financement de l'essentiel des formations sanitaires et paramédicales.

Ainsi, plusieurs mesures nouvelles ont une incidence sur le budget de la Région dès l'année scolaire et universitaire en cours :

- **L'ouverture de 30 places d'infirmières supplémentaires dans les IFSI**, avec comme corolaire une augmentation du nombre de boursiers. Le coût global, partiellement compensé par l'Etat, est de 282 000 euros en 2021 et de 846 000 euros lorsque la mesure aura pris son plein effet en 2023. Par ailleurs, au niveau national l'Etat envisage pour la rentrée de septembre 2021 l'augmentation des capacités d'accueil de 4000 places pour les formations d'infirmières et de 10 000 places pour les aides-soignantes.
- **L'augmentation de 1,2 % du taux et des montants des bourses sur critères sociaux** (modification publiée au journal officiel en juillet 2020), soit +450 000 euros en 2021 (hors quotas supplémentaires)
- **L'ouverture à la formation initiale des formations d'infirmières en bloc opératoire**, soit potentiellement 8 places environ qui seront à prendre en charge sur le budget régional. Le coût sur les deux années d'études est de 152 000 euros en 2022.
- **La hausse de 20 % du montant des indemnités de stage des étudiants paramédicaux** (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes) soit près de 4900 étudiants concernés (ouverture de la nouvelle filière en masso-kinésithérapie comprise). L'incidence est de 700 000 euros en 2021.
- **L'augmentation du salaire de 230 euros brut/mois (soit 183 euros net) des personnels soignants**. 424 formateurs et directeurs des instituts de formation paramédicale sont concernés dans notre région, ce qui représente pour les instituts une majoration de la masse salariale de 1,17 millions d'euros.

Afin d'objectiver les besoins en personnels en Bourgogne-Franche-Comté, une étude a été confiée à EMFOR dès cette année sur les recrutements d'infirmier.e.s en lien avec le nombre d'étudiant.e.s formé.e.s.

Une conférence des financeurs (OPCO santé, ANFH, ARS...) est d'ores et déjà prévue pour répondre collectivement aux mesures du « Ségur de la santé » et une réunion de la commission consultative sur l'évaluation des charges doit être réunie en vue d'examiner les recettes des Régions sur cette compétence.

Enfin, la crise sanitaire a nécessité un assouplissement dans l'application de la réglementation tant sur la durée des stages que sur les modalités d'obtention des diplômes. Elle a également initié une réflexion globale sur l'organisation des formations sanitaires et sociales en lien avec les universités, le statut des formateurs, le déploiement des innovations pédagogiques et la digitalisation des cours, qui doit permettre d'apporter des réponses pour faire face aux défis que représentent la santé de la population et l'accès aux soins.

**c. L'éducation à l'orientation, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi  
« pour la liberté de choisir son avenir professionnel »**

Depuis la loi du 5 mars 2014, la Région partage avec l'Etat la compétence du service public de l'orientation: elle **coordonne l'action des organismes chargés de l'orientation des actifs** (demandeurs d'emploi et salariés), l'Etat ayant la charge de la définition et de la mise en œuvre de la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements.

**Le schéma de développement du service public de l'orientation tout au long de la vie 2017-2021**, construit avec les autorités académiques et les partenaires sociaux, fixait le cadre de déploiement d'un Service public régional d'orientation tout au long de la vie (SPROTLV) proposant un véritable **continuum de l'orientation au collègue jusqu'à la fin de la carrière professionnelle**.

Depuis la loi du 5 septembre 2018 « liberté de choisir son avenir professionnel » la Région s'est vue transférer une **nouvelle compétence relative à la découverte des métiers et à la connaissance des formations** qui y conduisent ; compétence qu'elle doit développer auprès des jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, apprentis) en lien avec les actions mises en œuvre par les services de l'Etat. Au plan concret, cette prise de responsabilité se traduit par :

- le transfert d'une partie des missions jusqu'alors exercées par les DRONISEP,
- la construction d'une offre de services en matière d'informations sur les métiers et les formations, complémentaire avec l'action de l'Etat et des établissements.

**Dans la convention relative à la mise en œuvre de leurs compétences respectives approuvée le 24 avril 2020 par l'assemblée régionale**, la Région et les autorités académiques ont réaffirmé les ambitions qu'ils portent conjointement pour les élèves, apprentis et étudiants et notamment la lutte contre les inégalités d'orientation et les déterminismes.

**La Région construit son offre autour de quatre ambitions « transversales » :**

1. Renouveler les approches pour présenter les métiers et les formations sur les territoires
2. Valoriser l'excellence des métiers et les gestes professionnels
3. Faciliter l'accès à l'information
4. Donner les mêmes chances à tous d'observer et expérimenter les métiers

**La Région propose un plan d'actions** permettant d'amplifier l'information sur les métiers et les formations et son accessibilité pour tous les publics. La Région souhaite au travers de ces actions renforcer l'égalité d'accès à l'information sur les métiers, lutter contre les stéréotypes sociaux et/ou de genre, innover dans la présentation et découverte des métiers. Cinq enjeux opérationnels structurent ce plan d'action plus un enjeu transversal, l'égalité femme-homme.

- **La consolidation et le développement des outils numériques.** L'action porte sur le renforcement des outils d'information et d'aide à l'orientation : le portail orientation formation emploi et CLEOR. Le « nouveau CLEOR » disposera d'un visuel dynamisé, de fonctionnalités améliorées tout comme le parcours de l'utilisateur sur cet outil. De même, afin de développer l'accès aux outils et ressources pour les scolaires, apprentis, étudiants, familles il sera proposé aux établissements de la Région la prise en charge de leur abonnement aux ressources produites par l'Onisep (national) complétées des informations de la Région. Ces ressources devraient être disponibles sur les ENT.
  
- **Le renouvellement de l'information sur les enseignements et professions.**
  - Seule réelle compétence transférée aux Régions par la loi, la mission « d'élaboration et de diffusion de la documentation régionale sur les enseignements et les professions » (ex publications ONISEP), est prise en charge dans un souci de garantir la continuité de l'information des élèves et des familles. Le CARIF OREF EMFOR accompagne la Région dans cette prise de compétence pour laquelle la Région souhaite opérer un renouvellement : en complétant l'information avec des données métiers et données économiques pour accroître la diffusion dématérialisée et renforcer l'accessibilité à l'information
  - **Le programme d'actions événementielles à destination des publics scolaires, apprentis et étudiants** répond principalement à deux des ambitions régionales : la promotion de l'excellence des métiers et des gestes professionnels et le renouvellement des approches pour présenter les métiers.
    - L'organisation des Olympiades des métiers – Worldskills France : 52 jeunes sélectionnés au niveau régional dans 46 métiers sont autant d'ambassadeurs des compétences des jeunes en Bourgogne Franche Comté.
    - L'unité mobile de l'industrie 4.0 sillonnera la région en 2021 pour faire connaître, notamment aux collégiens, les métiers de ce secteur par l'expérimentation des gestes et l'échange avec des professionnels passionnés.
  
- **L'accompagnement des acteurs de l'orientation, des équipes éducatives et des familles**
  - La Région poursuit l'animation des groupes locaux SPRO qui réunissent des professionnels de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, des salariés et des élèves : ils partagent leurs pratiques, coordonnent leurs interventions et organisent des actions en partenariat. Le programme de professionnalisation dédié aux acteurs du SPRO de tous réseaux est également pensé pour croiser les pratiques et favoriser l'interconnaissance.
  - Un questionnaire à destination des équipes pédagogiques des établissements scolaires en cours de diffusion permettra de mieux connaître les pratiques et usages des outils disponibles notamment des professeurs principaux, chevilles ouvrières de l'orientation, ainsi que leurs attentes. En fonction des enseignements tirés de cette enquête, la Région élaborera une offre de services dématérialisée sur leur espace numérique de travail (Eclat BFC), afin de regrouper les propositions des différents

acteurs, économiques, éducatifs, concourant à la construction du parcours avenir, qui permet pour rappel aux élèves, de la sixième à la terminale, de construire progressivement une compétence à s'orienter.

- **La mobilisation des entreprises et des acteurs économiques** avec notamment l'ambition de faciliter l'accès aux stages pour l'ensemble des publics. La Région lancera des appels à projet en lien avec les OPCO et avec les axes stratégiques du programme opérationnel des fonds européens 2021-2027 pour valoriser les métiers d'avenir peu connus ou en déficit d'image, notamment liés à la transition énergétique et numérique. Le contexte sanitaire et économique actuel appelle une réflexion de fond sur les compétences et pratiques à mobiliser dans les années à venir pour accompagner à la fois la relocalisation des savoirs faire et le développement des métiers liés à la santé et au soin.
- **L'innovation méthodologique.** Plusieurs supports d'innovation sont à l'œuvre : Immersions, expérimentation des gestes professionnels en lien avec les branches professionnelles et les chambres consulaires ; utilisation de tous les moyens de communication pour contribuer à instaurer une nouvelle image des métiers et des jeunes qui les apprennent ( « Je filme mon métier », « live des métiers », vidéo you tube, campagne photos, etc) ; utilisation d'outils de réalité virtuelle et de simulateurs comme première approche ; conception de « parcours de l'information métiers » ; « mise en situation » en contexte professionnel, pour permettre à un jeune scolarisé de pouvoir véritablement expérimenter plusieurs possibles pour son avenir professionnel. Les appels à projets inviteront à **une priorisation des publics scolaires et étudiants les plus éloignés de l'information métiers**, du fait de leur situation sociale fragile, de leur genre et/ou de leur lieu d'habitation – zones rurales, quartiers politiques de la ville.
- **L'intégration de l'égalité femme-homme** au travers de critères renforcés dans les soutiens financiers apportés mais aussi via la formation sensibilisation des acteurs de l'orientation.
  - Un plan d'actions au bénéfice des jeunes scolarisés, étudiants, apprentis.

La Région souhaite renforcer l'égalité d'accès à l'information sur les métiers, lutter contre les stéréotypes sociaux et/ou de genre, innover dans la présentation et la découverte des métiers.

Plusieurs dispositifs sont d'ores et déjà mobilisés pour répondre à ces enjeux :

- **L'organisation des Olympiades des métiers** – Worldskills France : 52 jeunes sélectionnés au niveau régional dans 46 métiers sont autant d'ambassadeurs des compétences des jeunes en Bourgogne Franche Comté.
- **L'unité mobile de l'industrie 4.0** sillonnera la région en 2021 pour faire connaître, notamment aux collégiens, les métiers de ce secteur par l'expérimentation des gestes et l'échange avec des professionnels passionnés.

- **Un questionnaire à destination des équipes pédagogiques** des établissements scolaires en cours de diffusion permettra de mieux connaître les pratiques et usages des outils disponibles notamment des professeurs principaux, chevilles ouvrières de l'orientation, ainsi que leurs attentes.

En fonction des enseignements tirés de cette enquête, la Région élaborera une offre de services dématérialisée sur leur espace numérique de travail (Eclat BFC), afin de regrouper les propositions des différents acteurs, économiques, éducatifs, concourant à la construction du parcours avenir, qui permet aux élèves, de la sixième à la terminale, de construire progressivement une compétence à s'orienter.

La Région lancera des appels à projets en lien avec les OPCO et avec les axes stratégiques du programme opérationnel des fonds européens 2021-2027 pour valoriser les métiers d'avenir peu connus ou en déficit d'image et pourtant essentiels pour l'économie régionale, notamment liés à la transition énergétique et numérique.

- Un plan d'actions pour tous les publics

La Région poursuit l'animation des groupes locaux SPRO (Service public régional de l'orientation) qui réunissent des professionnels de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, des salariés et des élèves : ils partagent leurs pratiques, coordonnent leurs interventions et organisent des actions en partenariat. La Région encourage ces actions coordonnées par un soutien financier plus important pour tous les projets portés par un collectif d'acteurs du SPRO. Le programme de professionnalisation dédié aux acteurs du SPRO de tous réseaux est également pensé pour croiser les pratiques et favoriser l'interconnaissance.

La mobilisation des entreprises et des acteurs économiques, l'accompagnement des acteurs et des familles mais aussi l'innovation méthodologique sont au cœur des réflexions actuelles, avec notamment l'ambition de faciliter l'accès aux stages pour l'ensemble des publics.

## **2. Les mobilités et la loi d'orientation des mobilités (LOM)**

Par le développement de solutions de mobilité adaptées au territoire (transports en communs ferroviaires ou routiers, dispositifs d'autopartage et de covoiturage) la politique « mobilités » contribue fortement à la lutte contre le réchauffement climatique en œuvrant pour la diminution des productions de gaz à effet de serre.

La Région assume une responsabilité en termes d'exploitation, avec le financement des transports ferroviaires régionaux et du transport routier scolaire et inter urbain. Elle mène également une politique de financement des infrastructures d'intérêt régional.

### **a. Investissements sur le matériel ferré roulant**

- Le renouvellement du parc TER

Le changement de rames en fin de vie du parc « corail » par l'acquisition de 8 rames Régiolis permettra d'améliorer l'attractivité du train sur de lignes majeures, et contribuera à la lutte contre le changement climatique en diminuant d'autant les trajets en voiture.

- Les opérations d'entretien

Dans le même esprit, les opérations de maintenance de tous niveaux permettent de garantir la longévité des matériels en cours d'exploitation et de maintenir un bon niveau d'attractivité du TER.

Deux ateliers de maintenance sont prévus : l'un niveau N2 à Laroche –Migennes, l'autre niveau N3 concerne la maintenance des 16 rames Régiolis acquises en 2019. Ces opérations débuteront en 2021.

### **b. Investissements sur le matériel routier roulant**

Sur l'année 2021, il est prévu le renouvellement de marchés et de délégations de service public sur quatre départements. Ce sera l'occasion d'intégrer au cahier des charges des équipements moins polluants sur les matériels roulants (motorisation euro VI moins polluante). En lien avec les enjeux de mobilité douce, il sera également demandé une augmentation de la capacité d'emport des vélos.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, compétente en matière de transport scolaire, organise et finance chaque jour les transports scolaires de plus de 128 000 élèves. Garantir une qualité de service satisfaisante aux élèves, et plus largement, aux familles de Bourgogne-Franche-Comté est une priorité. Par conséquent, la Région a décidé d'équiper 2 233 cars scolaires de la solution billettique 2School et de doter l'ensemble des élèves transportés d'une carte de transport scolaire connectée, valable plusieurs années.

Ce nouvel équipement permet d'avoir une meilleure connaissance des transports scolaires à l'échelle de la Région et d'améliorer leurs performances grâce aux indicateurs obtenus ; de faciliter et améliorer la communication avec les familles (envoi de SMS en cas d'incident, suivi en temps réel du car...), de renforcer la sécurité des élèves transportés en disposant d'une liste nominative actualisée d'élèves à bord en cas d'incident.

### **c. Diversification énergétique et nouvelles mobilités**

Le Schéma directeur régional de déploiement des stations d'avitaillement en gaz naturel pour véhicules (GNV) et BioGNV adopté en 2020 propose un maillage équilibré du territoire en stations d'avitaillement en GNV qui vient compléter le schéma de déploiement d'infrastructure de recharge de véhicules électriques (IRVE) pour proposer des alternatives énergétiques pour des transports propres.

Le schéma directeur des aires de covoiturage a été adopté en 2020 et son déploiement en 2021, en lien avec les volontés des territoires, permettra d'engager une optimisation de

l'utilisation du véhicule thermique dans le bouquet d'offres de transport à la disposition du citoyen.

#### **d. Investissements sur les infrastructures**

En 2021, des travaux d'infrastructures importants, cofinancés par la Région, auront lieu, dont le plus important sera l'équipement de la voie ferrée reliant Besançon à Mouchard, Lons-le-Saunier, Bourg-en-Bresse (Lyon), pour un montant global de 10,4 millions d'euros, d'un système de communication de type GSM-R, qui équipe les voies ferrées les plus importantes, et permet aux conducteurs de trains d'être en relation directe avec les centraux de régulation ferroviaire. Cela engendre une grande souplesse en période d'exploitation perturbée, permettant d'améliorer la régularité des trains sur cet axe partiellement à voie unique où un train en retard est susceptible de pénaliser les trains circulant en sens opposé. Le financement sera partagé avec l'Etat, soit 5,2 millions d'euros à charge de chaque financeur.

La Région poursuivra également son programme de travaux sur les gares. Concernant les projets d'accessibilité des quais en gares, les budgets des travaux sont proposés en 2021 à hauteur de 1,793 millions d'euros concernant 9 gares que sont Besançon Viotte, Vesoul, Lure, Mouchard, Pontarlier, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Nevers et Tournus.

A ces opérations de travaux, s'ajoute l'accessibilité du bâtiment « voyageurs » de la gare à Lure et Saint Claude. Enfin, le schéma directeur d'accessibilité prévoit des travaux pour un montant d'AP de 1,17 millions d'euros pour les gares d'Avallon, Clamecy, Sens et Saint-Jean-de-Losne.

#### **e. Les évolutions de dessertes SNCF**

Des évolutions de desserte TER ont été préparées, qui profiteront pleinement à la clientèle en 2021 :

- les prolongements et amorce de deux trains Pontarlier/Dole de et vers Dijon en heures de pointe.
  - Le matin le TER 5 :55 Pontarlier -7 :10 Dole est prolongé vers Dijon pour une arrivée à 7 :59 à Dijon.
  - Le soir le TER est amorcé à Dijon avec un départ à 17 :31 pour un passage à Dole à 18 :14 et une arrivée à Pontarlier à 19 :31.
- Quatre trains supplémentaires (soit 2 allers et retours) sont créés entre Lons-le-Saunier et Bourg-en-Bresse. Cette évolution vise à créer des relations entre le Revermont et Lyon, en correspondance à Bourg-en-Bresse alors que le TGV vers Marseille circulant sur cette ligne a été supprimé en 2018.
  - Le matin, un TER Lons-le-Saunier 6:29 – Bourg-en-Bresse 07:08 (avec une correspondance vers Lyon à 07 :17) a été créé.
  - En début d'après-midi, un TER Lons-le-Saunier 13:01 – Bourg-en-Bresse 13:40 (avec une correspondance pour Lyon à 13 :47) a été créé.

- Dans l'autre sens, un TER qui assurait auparavant la relation Lons-le-Saunier – Besançon a été amorcé à Bourg-en-Bresse à 15:21 (en relevant une correspondance TER de Lyon), pour un terminus à Besançon à 17:14. Le soir, un TER Bourg-en-Bresse 20:38 – Lons-le-Saunier 21:22 a été créé (relevant une correspondance TER de Lyon).

## **La loi d'orientation sur les mobilités**

### ▪ Faciliter l'accès au réseau de transport pour le chef de file de l'intermodalité

La Région, en tant que chef de file de l'intermodalité dont le rôle a été renforcé dans le cadre de la LOM, souhaite favoriser la mobilité partout et pour tous et permettre aux usagers un déplacement « sans couture » où le voyageur s'affranchit des limites des réseaux interurbains, ferroviaires ou urbains. Le MaaS régional (Mobility as a Service), un service de gestion de la mobilité, construit autour du Système d'Information Multimodal (SIM), s'enrichit à partir de 2020 avec une brique supplémentaire billettique qui réunit un ensemble de solutions complémentaires pour faciliter l'accès au réseau pour les voyageurs et par ailleurs analyser les mobilités régionales.

Le dispositif régional, dont le développement se poursuivra sur 2021, favorise une approche billettique sous forme de « mix de services », des solutions complémentaires formant un dispositif régional agile et évolutif, qui, dans sa solution la plus aboutie, permettra les fonctionnalités suivantes :

- Un parcours d'achat simplifié qui comprend un seul site Internet (la centrale de mobilités régionale Mobigo) et une seule application pour acheter ou recharger les titres du réseau régional sous la forme d'un M-Ticket ; un accès à l'ensemble des tarifs (abonnés ou occasionnels), routier et ferré ; un seul panier d'achat et un seul paiement. Le Smartphone est à la fois un canal de distribution et un support de titre.
- Une billetterie évolutive en billettique avec une connaissance fine des usages (nécessitant un équipement à bord des cars interurbains) déployé au travers de la centrale d'achat régionale (permettant ainsi aux réseaux volontaires de s'équiper avec le même matériel).
- Le déploiement d'un service « carte bancaire », où la carte est à la fois moyen de paiement et support de titre, à bord de vingtaines de véhicules.

C'est une première forme d'interopérabilité entre les cars interurbains Mobigo et les réseaux de transports en commun.

### ▪ Cars scolaires

La Région Bourgogne-Franche-Comté, compétente en matière de transport scolaire, organise et finance chaque jour les transports scolaires de plus de 128 000 élèves. Garantir une qualité de service satisfaisante aux élèves, et plus largement, aux familles de Bourgogne-Franche-Comté est une priorité. Par conséquent, la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé d'équiper 2 233 cars scolaires de la solution billettique 2School et de doter



l'ensemble des élèves transportés d'une carte de transport scolaire connectée, valable plusieurs années.

Ce nouvel équipement permet d'avoir une meilleure connaissance des transports scolaires à l'échelle de la Région et d'améliorer leurs performances grâce aux indicateurs obtenus ; de faciliter et améliorer la communication avec les familles (envoi de SMS en cas d'incident, suivi en temps réel du car...), de renforcer la sécurité des élèves transportés en disposant d'une liste nominative actualisée d'élèves à bord en cas d'incident.

### **3. Le développement économique**

Au niveau national, la crise de la COVID-19 a provoqué un net recul du PIB d'environ 10%. Le commerce international a été et est encore fortement impacté.

L'impact de la crise économique demeure toutefois inégal par sa nature et son intensité : certains secteurs sont très affectés comme le tourisme, le commerce, l'évènementiel, l'aéronautique, etc. D'autres parviennent à maintenir leur activité, voire à la développer. A titre illustratif, au sein d'une même filière comme la santé, les entreprises, selon leur activité, ont été touchées de manière variable : ainsi certaines entreprises du secteur ont connu une baisse importante de leur activité en raison de la fermeture des blocs opératoires et d'autres ont renforcé leurs travaux de R&D et développé des produits répondant aux nouveaux besoins des professionnels de santé.

Les défaillances d'entreprises sont en diminution dans la région comme en France. Les textes relatifs aux procédures collectives ont été adaptés, ce qui explique en grande partie cette baisse. La vague attendue de défaillances n'a pas encore eu lieu et peut-être n'aura-t-elle pas la virulence anticipée. L'activité économique du dernier trimestre sera déterminante.

L'enjeu de la relance économique est là : inverser les prévisions négatives et restaurer la confiance en construisant des réponses opérationnelles.

Dans ce contexte, le rôle de la Région en matière de développement économique et d'emploi est d'une part d'apporter un soutien à l'activité par la demande : investissements et marchés publics créent des opportunités pour les entreprises et stimulent l'emploi, en accélérant notamment les processus de transitions écologique et énergétique ; et d'autre part de consolider l'offre des entreprises par un travail sur les filières et la formation et par l'apport d'aides.

A cet égard, les objectifs du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), l'accompagnement des entreprises, leur performance et la territorialisation de l'action, restent pertinents.

Les budgets consacrés à ces politiques publiques ont sensiblement augmenté en 2020 par le biais des mesures d'urgence. En 2021, le plan d'accélération prévoit également 61,5 millions d'euros supplémentaires sur la seule politique « entreprises », à laquelle il faut ajouter les politiques « économie sociale et solidaire », « tourisme » et « agriculture ». Par

ailleurs le plan de relance de l'Etat apporte des financements massifs pour soutenir l'investissement des entreprises.

L'effet escompté, et déjà visible, est une stimulation de l'investissement des entreprises, notamment les entreprises industrielles, mais également les entreprises de l'économie de proximité via le Pacte régional pour l'économie de proximité qui confie des fonds aux intercommunalités des fonds pour subventionner les investissements des très petites entreprises de leur territoire.

Ces investissements sont un signe de confiance et de reprise. Les inconnues qui demeurent sont :

- l'impact sur les secteurs le plus sinistrés (tourisme, culture, événementiel, loisirs, aéronautique...) et leur effet d'entraînement sur le reste de l'économie ;
- Le niveau de baisse d'emploi, qui impacte la consommation des ménages ;
- L'évolution du commerce international ;
- Enfin et surtout les évolutions des marchés, certains secteurs se maintenant ou connaissant des croissances (certaines filières agroalimentaires ou de santé), d'autres connaissant des perturbations qui les déstructurent.

Dans ce contexte, l'attente d'un appui public pour accompagner les croissances mais également les mutations sont fortes. Il est donc probable que le niveau d'intervention publique sur l'économie, même s'il ne pourra rester indéfiniment à ce haut niveau d'intervention (ne serait-ce que pour des raisons réglementaires, l'Europe ayant assoupli seulement temporairement son cadre réglementaire), demeurera fort pour les années à venir.

#### **4. Les enjeux de la politique éducative**

La Région exerce des responsabilités importantes dans le secteur éducatif, qui se sont progressivement élargies au fil des lois successives de décentralisation.

Elle a la charge du patrimoine immobilier des lycées, qui représente un patrimoine de 2,6 millions de mètres carrés au sein des 129 Etablissements publics locaux d'enseignement (EPL). La Région finance les équipements des lycées, leur fonctionnement, et a la charge des quatre missions assurées par les agents techniques régionaux (accueil, entretien, hébergement, restauration). Elle décide, en lien avec les autorités académiques, des ouvertures et fermetures de formations dans l'enseignement professionnel et détient la compétence en matière de maintenance informatique.

A ce titre, la Région peut être considérée aujourd'hui comme co-productrice du Service public de l'Education, aux côtés de l'Etat, et ce même si l'activité pédagogique au sein des établissements scolaires demeure de la stricte responsabilité de l'Education Nationale.

En cette fin d'année 2020, plusieurs enjeux traversent le système éducatif.

L'année scolaire en cours est marquée par la poursuite de la mise en place de la réforme du lycée, touchant désormais les classes de terminale de la voie générale. Une rénovation, moins médiatisée mais tout aussi structurante, concerne la voie professionnelle (seconde et première) avec la constitution de familles de métiers. La Région accompagne ces réformes, à travers les dotations accordées en faveur des ressources pédagogiques.

La crise de la COVID-19 a lourdement impacté le monde éducatif, avec l'organisation brutale à partir de la mi-mars d'une pédagogie en mode distantiel. La Région a pu être au rendez-vous de sa compétence numérique avec l'espace numérique de travail (ENT) « Éclat-BFC » déployé depuis la rentrée précédente, le prêt massif (près de 1000) d'ordinateurs portables aux élèves, l'ajout depuis quelques semaines d'un module « classe virtuelle » au sein d'Éclat-BFC.

L'absence d'équipement dans certaines familles, ou les « conflits d'usage » quand enfants et parents devaient se partager l'ordinateur familial, a conduit certains lycéens à être en difficulté dans leur scolarité. C'est pourquoi, la Région souhaite lutter contre le risque de fracture scolaire par la mise à disposition d'ordinateurs personnels auprès des élèves boursiers.

Dans ce contexte singulier, la Région s'attachera à :

- apporter les justes moyens financiers, matériels et humains pour couvrir les besoins des établissements ;
- renforcer l'accompagnement des établissements dans la transition énergétique et écologique ;
- accompagner les établissements dans les usages du numérique éducatif ;
- soutenir le pouvoir d'achat des familles.

Le pouvoir d'achat des familles se matérialise par l'acquisition des ressources pédagogiques, directement par la Région, mais également par l'application d'une tarification sociale des services d'hébergement et de restauration, visant à offrir un service public de restauration de qualité et accessible à tous.

Dans le prolongement de la feuille de route des usages numériques récemment adoptée, le numérique éducatif est également au cœur des priorités régionales. Il contribue de plus en plus à l'accomplissement des missions éducatives, et prend une place croissante dans les apprentissages. Il rend possible de nouvelles manières d'apprendre et de concevoir l'enseignement, plus interactives, participatives, parfois ludiques grâce à de nouveaux outils et de nouvelles pratiques au service des élèves et des enseignants. Il offre des possibilités nouvelles pour les élèves en situation de handicap.

A travers sa compétence, la Région finance, installe et maintient en condition opérationnelle de bon fonctionnement l'ensemble du système d'information pédagogique des lycées. Cela comprend tant les ordinateurs présents dans les salles de classe et les salles spécialisées que les équipements réseaux (commutateurs, routeurs), l'ensemble des serveurs (serveurs de fichiers, serveurs de logiciels ou équipement de sécurité), le câblage des réseaux

internes des EPLE, y compris la couverture Wifi, la prise en charge des liaisons Internet ainsi que le financement des ENT.

La Région accompagne enfin l'innovation dans le domaine de l'e-éducation en soutenant des projets et des expérimentations pédagogiques autour des usages numériques.

## **5. La priorité à la recherche et à l'enseignement supérieur**

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) jouent un rôle primordial dans le développement scientifique, intellectuel et économique du territoire régional, dont ils constituent en quelque sorte le « sucre lent ».

Forte de ses 2000 chercheurs et enseignants chercheurs, de ses 72 000 étudiants répartis dans 13 sites territoriaux dont 3 pôles universitaires, la Région Bourgogne-Franche-Comté dispose d'une recherche d'excellence validée par la reconnaissance du label I-Site et de plusieurs classements internationaux.

Plusieurs facteurs incitent néanmoins à la vigilance quant au devenir de notre appareil d'enseignement supérieur. Une nouvelle campagne de labellisation d'I-site va prochainement s'ouvrir, le processus de structuration autour de la communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Bourgogne Franche-Comté s'avère long et complexe, et notre région est entourée de pôles d'attractivité universitaires forts, ce qui se traduit par le départ d'un taux important de néo-bacheliers.

Le document-cadre de déclinaison de la politique régionale, le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, a été adopté fin 2019 afin d'identifier des enjeux partagés avec les partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche et de dégager les lignes forces de l'action régionale.

L'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC), en tant qu'acteur fédérateur majeur à l'échelle de la région, est ainsi accompagnée par la Région tant pour ses ressources humaines que pour les projets et actions relevant de ses compétences déléguées par les établissements, et notamment la recherche.

Les jeunes sont tout particulièrement soutenus par la Région, au travers de plusieurs dispositifs adaptés à leurs besoins tout au long du parcours de formation. Des actions en faveur de la vie étudiante et de la réussite des études, sur les treize campus que compte la région, sont accompagnées. Des locaux notamment destinés à l'enseignement supérieur sont rénovés ou construits, dont des logements étudiants, prenant en compte les normes actuelles d'efficacité énergétique et numérique.

Le financement du bâti universitaire est inscrit dans le CPER, les contrats de développement métropolitain et aujourd'hui également le Plan d'accélération de l'investissement régional. Il concerne d'une part la rénovation énergétique et le logement étudiant, et d'autre part les équipements pédagogiques et numériques.

Les jeunes sont par ailleurs bénéficiaires de plusieurs types de bourses, pour une mobilité internationale dans le cadre d'un stage ou d'un séjour d'études quels que soient leur diplôme et leur situation, ou pour un doctorat ou post-doctorat, en outre parfois accompagnée d'une formation à l'innovation et l'entrepreneuriat.

Les aides à la recherche font l'objet de plusieurs dispositifs, majoritairement sous la forme d'appels à projets : I-SITE BFC, Structurants d'envergure, Amorçage, Accompagnement de Nouvelles Equipes de Recherche, Contrats doctoraux, Plateformes (en lien avec le CPER), Colloques scientifiques internationaux, et Mobilité entrante et sortante des chercheurs.

La valorisation socio-économique de la recherche, quant à elle, vise à sensibiliser à l'innovation et à ses métiers, à mettre en œuvre des collaborations avec des entreprises ou institutions régionales, à soutenir les acteurs du transfert de technologie et leurs projets, et à susciter la création d'entreprises innovantes. La valorisation des savoir-faire scientifiques auprès du grand public, en particulier jeune, se fait au travers de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI). Elle se matérialise au travers d'un soutien à des actions de sensibilisation aux cursus du supérieur, à leurs débouchés, ainsi qu'aux atouts de la Bourgogne-Franche-Comté en la matière. L'objectif consiste à contribuer à susciter des vocations vers le supérieur, mais aussi à une meilleure appropriation des enjeux de la science, en particulier dans les domaines socio-économiques phares de la Région.

### **III. LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT-REGION (CPER)**

Le CPER constitue d'une part un cadre stratégique d'identification d'enjeux et d'objectifs partagés avec l'Etat (et d'autres partenaires), d'autre part un outil de programmation d'opérations ou types d'opérations et de définition des enveloppes budgétaires sur une période pluriannuelle. Il a donc un impact direct sur les équilibres budgétaires de la région, les montants contractualisés dans ce cadre étant côté région portés par le budget annuel dont ils constituent une part 'gagée' pour la réalisation des opérations CPER. Il permet de mobiliser en miroir des crédits de l'Etat, ainsi que d'autres collectivités et partenaires, augmentant ainsi l'effet levier des politiques publiques au bénéfice des territoires.

La génération actuelle de CPER porte sur la période 2015-2020 et arrive donc à échéance. L'élaboration du CPER 2021-2027 a été initiée en septembre 2019 par commande du Premier Ministre aux services déconcentrés de l'Etat, dans une logique ascendante partant des besoins du territoire. Les travaux menés à l'automne 2019 par l'Etat et la Région, en association avec les 8 départements et principales agglomérations, ont permis d'établir :

- Quelques grands principes : diagnostic partagé et appuyé sur les schémas existants (SRDEII, SRADDET, SESRI, SCORAN, ...), sélectivité souhaitée du contenu du futur CPER sur des enjeux partagés, maturité des dossiers, articulation nécessaire avec les fonds européens, renforcement d'un exercice coordonné Etat Région des compétences
- Des propositions de thématiques correspondant aux besoins régionaux : Enseignement supérieur-recherche-innovation ; Transition écologique, énergétique et solidaire ; Culture et patrimoine ; Emploi ; Numérique ; Sport ; Égalité entre les femmes et les hommes.
- La possibilité de compléter ces volets thématiques par un volet territorial et un volet métropolitain

La crise sanitaire et économique liée au Covid 19 a mis un coup d'arrêt à la démarche d'élaboration et engendré des évolutions de méthode comme de contenu.

Au niveau national, l'Etat et les régions se sont accordées, à travers un accord de partenariat signé le 28 septembre 2020 dernier, pour poursuivre leur mobilisation conjointe au service de la relance des secteurs économiques les plus touchés par les conséquences de la crise, dans une approche territorialisée et différenciée.

Le Plan France Relance constituera le vecteur global de cette mobilisation en ce qui concerne l'Etat : doté de 100 milliards d'euros et construit sur les 3 piliers écologie, compétitivité et cohésion, il sera territorialisé pour une partie des mesures dans l'optique d'accompagner les dynamiques locales et de permettre une mise en œuvre rapide.

Le CPER renoué, document stratégique et synthétique adopté d'ici début 2021 pour la période 2021-2027, sera un des instruments de cette relance territorialisée.

En effet, le mandat de négociation du Préfet de région Bourgogne Franche-Comté en date du 23 octobre 2020 confirme bien l'architecture du CPER 2021-2027 en deux parties :

- Des volets thématiques faisant l'objet de crédits contractualisés sur la période 2021-2027. La portée du CPER rénové a d'ailleurs été étendue puisque le mandat de négociation du Préfet comporte les thématiques habituelles (Enseignement Supérieur – recherche, Transition écologique, Mobilité multimodale, Cohésion des territoires dont numérique, Culture, Emploi – formation professionnelle, Egalité H/F) mais ouvre également la possibilité d'élargir à d'autres domaines (Développement économique – ESS, Santé, Jeunesse, Sport, Agriculture – alimentation, Tourisme durable, Education). Il convient de préciser que le volet mobilité cadré par ce mandat de négociation ne porte que sur les années 2021-2022 à ce stade, et sera complété ultérieurement.

Le volume de crédits contractualisés Etat en Bourgogne Franche-Comté pour la période 2021-2027 s'élève à 486 M€

- Un accord de relance régional constituant une déclinaison du Plan France Relance pour les années 2021-2022 et retraçant l'investissement de l'Etat et de la Région sur des projets dont l'avancement permet un engagement des opérations en 2021 et 2022.

Le volume de crédits Etat en Bourgogne Franche-Comté destinés à l'accord de relance 2021-2022 s'élève à 463 M€

Les crédits Etat relatifs à cet accord de relance, issus du Plan national France Relance, viendront abonder les annuités 2021 et 2022 classiques du futur CPER.

Les crédits région relatifs à cet accord de relance devront quant à eux être majoritairement adossés à ceux prévus dans le cadre du Plan d'Accélération de l'Investissement de la région portant sur cette même période 2021-2022 afin d'assurer une bonne coordination des deux démarches.

En termes d'enjeu financier global, l'accord de partenariat national de septembre 2020 prévoit une augmentation des crédits Etat et Région consacrés aux CPER 2021-2027 par rapport à la période 2015-2020, de l'ordre de 45% pour la part régionale. Rapporté au montant des CPER 2015-2020 des régions Bourgogne et Franche-Comté, cela conduirait à un dimensionnement de la part région BFC du CPER 2021-2027 à 770 M€ environ, accord de relance 2021-2022 compris.

S'agissant de la méthode d'élaboration, si elle reste fondée par les mêmes principes ascendants et de concertation avec les territoires, le resserrement du calendrier induit une finalisation en deux étapes :

- D'ici fin 2020, la élaboration d'un accord de relance 2021-2022 et du cadre du CPER 2021-2027 (volets thématiques retenus, enjeux et orientations de chaque thématique et enveloppes globales associées)
- Courant 2021, la déclinaison de ce CPER cadre, une concertation avec les partenaires permettant de préciser le contenu opérationnel des volets thématiques arrêtés. L'année 2021 sera également mise à profit pour formaliser l'ensemble des procédures réglementaires et de consultation du public.

## **IV. LES FONDS EUROPÉENS**

### **A. La préparation du post-2020 des FESI**

Suite à l'instance régionale de concertation en février 2020, qui a acté les premières priorités du futur programme opérationnel Bourgogne-Franche-Comté FEDER-FSE+, les travaux d'élaboration des programmes se sont poursuivis. Pour rappel, ces travaux recouvrent la préparation :

- d'un futur programme opérationnel (PO) régional à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté dédié au FEDER et à une partie du Fonds Social Européen (FSE) ;
- d'un futur programme de coopération territoriale européenne (CTE), le programme Interreg France Suisse (IFS) ;
- d'une contribution au futur Plan stratégique national (PSN), mené par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, pour le FEADER et la future politique agricole commune (PAC).

Le démarrage de la programmation 2021-2027 pour ce qui concerne le PO et le programme Interreg devrait se produire en 2021. La logique retenue est celle d'une articulation entre les fonds REACT-EU (abondement des programmes 14-20) chargés de la réponse à la crise sanitaire et les fonds du PO 21-27 destinés à l'investissement dans l'avenir. Autrement dit, les financements « REACT-EU » seront programmés en parallèle avec les premières années de la programmation « classique » 2021-2027 et clôture des programmes 14-20.

De ce fait, il est important d'assurer une distinction claire entre les programmes en vigueur et le futur programme, ce dernier n'ayant pas vocation à faire face aux difficultés immédiates mais bien à accompagner des changements structurels à l'horizon 2030.

Concernant le PSN, les négociations en cours confirment une prolongation de deux années supplémentaires des programmes de développement rural (PDR) actuels, repoussant l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la futur PAC.

Suite à l'instance régionale de concertation de février dernier, des « comités de rédaction » entre les services Etat et Région et des « cellules d'appui » (réunions de gouvernance propres au programme Interreg France-Suisse) dédiés au post 2020 se sont poursuivis.

Ci-après le calendrier prévisionnel de préparation et de concertation post 2020 :

<b>Échéance</b>	<b>Etape</b>
4 février 2020	Instance de concertation : présentation du projet de la V1 du PO FEDER-FSE+
13 février 2020	Comité de suivi IFS : présentation du projet de la V1 du programme Interreg France-Suisse
27 Février 2020	Transmission informelle de la V1 des programmes à la Commission Européenne



Mars – Octobre 2020	Echanges avec la Commission Européenne et travaux techniques de rédaction (comités de rédaction FEDER-FSE-FEADER et cellule d'appui IFS)
Novembre- Décembre 2020	Instance partenariale d'échange sur le FEADER
Novembre- Décembre 2020	Instance de concertation électronique finale (PO) et Comité de suivi IFS : validation de la VF des programmes
Décembre 2020	Rapport d'information à soumettre à l'AP
Février 2021	Instance Régionale de Concertation : présentation VF des programmes
Février 2021	Transmission formelle de la VF des programmes à la CE
2021	PAC : Négociation du PSN France avec la Commission

## Les choix stratégiques

---

*Il convient de noter que ces éléments seront susceptibles d'évoluer en fonction des négociations communautaires à venir (cadre financier pluriannuel et réglementation spécifique à la Cohésion et à la PAC) mais aussi des négociations à mener avec les services de la commission sur la proposition de programme.*

### 1. Programme FEDER-FSE+

Le Conseil européen du 21 juillet 2020 a apporté des modifications des règles applicables aux futurs programmes et notamment la règle de la concentration des crédits. En effet, dans le prochain PO FEDER-FSE+, 40% de l'enveloppe FEDER devront être alloués à l'objectif politique « une Europe plus intelligente » (OP1) et 30% seront alloués à l'objectif politique « une Europe plus verte » (OP2) (contre précédemment respectivement, 60% puis 45%, et 25%). Il convient de noter que l'objectif politique 4 (une Europe plus sociale) sera financé par le FSE+.

Pour rappel, un impératif financier de sélection des objectifs politiques et spécifiques s'impose donc également pour éviter la dispersion des crédits européens et l'ouverture de mesures disposant d'une enveloppe très faible.

La programmation présente un axe dédié au volet territorial, divisé en deux volets, l'un urbain, l'autre rural. La finalisation des travaux sur cet axe nécessite une mise en cohérence avec les autres démarches nationales en cours sur la thématique territoriale, en particulier le CPER. L'axe territorial tel que proposé favorise un rôle renforcé des territoires dans la mise en œuvre des fonds européens. Le volet urbain s'inscrit dans la continuité des programmes 14-20, alors que le volet rural intégré au FEDER constitue une nouveauté. A noter que cette enveloppe pour le rural vise une complémentarité avec la prochaine enveloppe LEADER 2023.

Il est également proposé de ne pas retenir l'objectif politique 3 sur la mobilité. Cette thématique est présente à travers la priorité dédiée au numérique, et au sein des volets urbain et rural de la priorité territoriale.

Ci-après donc la structure du PO :

– **Objectif politique 1 :**

Développer une économie régionale plus intelligente, plus innovante et plus compétitive,  
Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics,

– **Objectif politique 2 :**

Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité,

– **Objectif politique 4 :**

Développer une formation régionale tout au long de la vie et tournée vers le numérique

– **Objectif politique 5 :**

Des priorités territoriales concernant notamment le Massif du Jura, un volet urbain et un volet rural renforcé.

## **2. Programme Interreg France-Suisse**

Pour Interreg France-Suisse (IFS), le 13 février 2020, l'ensemble du partenariat du programme s'est réuni à l'occasion d'une rencontre politique, visant à poser les fondements de la prochaine période de programmation 2021-2027. Lors de cette réunion, les partenaires du programme ont posé les fondements de la prochaine période de programmation Interreg VI et affirmé leur volonté de mettre en œuvre un programme ambitieux, affichant les grandes orientations suivantes :

- Orienter résolument le programme Interreg France-Suisse VI sur une trajectoire de transition écologique et énergétique ;
- Poursuivre le développement d'une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive ;
- Promouvoir des mobilités durables et multimodales ;
- Mettre en œuvre des dispositifs transversaux, favorisant l'élaboration de stratégies territoriales intégrées, et permettant d'impliquer directement les citoyens ;
- Atténuer la complexité des situations liées à des cadres législatif, réglementaire et culturel différents, en favorisant les approches partenariales multi-niveaux.
- Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture, qui s'ajoute aux orientations susmentionnées.

## **3. Plan stratégique national**

Les futures mesures FEADER régionales s'inscrivent désormais dans un cadre de travail national. Il s'agit en effet de contribuer au futur programme national, le Plan stratégique national (PSN), mené sous la responsabilité du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

La Région a ainsi d'abord établi un « diagnostic régional » en fin d'année dernière avec le partenariat stratégique du FEADER, afin que le Ministère le prenne en compte pour constituer le diagnostic du Plan stratégique national et désormais, le Ministère attend une contribution des Régions sur les futures interventions du FEADER 2023-27. Par conséquent, la Région a commencé des travaux de concertation avec ses services et ceux de l'Etat sur les futures interventions régionales à mener dans le cadre de la future PAC.

Pour mettre en œuvre le futur PSN, la répartition des rôles entre l'Etat et les Régions, présentée lors du comité État-régions du 30 octobre 2019 a été confirmée :

- Sur les mesures non surfaciques (forêt, investissements, installation, LEADER...), dont l'autorité de gestion est confiée aux régions, l'ensemble des moyens, y compris les crédits de l'Etat sur les politiques correspondantes et les moyens humains qui y sont consacrés, seront transférés aux régions pour qu'elles détiennent la pleine responsabilité sur l'ensemble de ces mesures ;

- Sur les mesures surfaciques (agro-environnement, agriculture biologique, zones agricoles défavorisées...), l'autorité de gestion demeure à l'Etat, qui conservera les crédits et les postes correspondants.

Les modalités de mise en œuvre de ce transfert sont encore à fixer. Des travaux sont notamment menés en ce sens dans le cadre de Régions de France.

*(Un récapitulatif de l'architecture de ces différents programmes, tels que connus à date, figure en annexe au présent document).*

## **B. REACT EU, au titre du volet dédié des PO 2014 – 2020.**

Dans le cadre du plan de relance européen pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, un montant supplémentaire d'environ 47,5 milliards d'euros courants a été alloué aux programmes de la politique de cohésion 2014-2020 au titre d'une nouvelle initiative « REACT-EU ». Sur la base des statistiques disponibles à ce jour, le retour pour la France est estimé entre 3,6 et 4,5 milliards d'euros.

La répartition de l'enveloppe entre les fonds et les régions devra tenir compte des besoins et du développement des différents territoires, mais aussi de la capacité des programmes à la consommer effectivement dans **les délais prévus (entre 2021 et 2023)**. **L'enveloppe qui serait attribuée à la Bourgogne-Franche-Comté pourrait être de l'ordre de 105 millions d'euros**. Les enveloppes définitives restent toutefois suspendues au montant de la dotation globale qui sera déterminée à l'automne pour la France et à des décisions interministérielles. Dans l'attente, les autorités de gestion doivent préparer les travaux en déterminant les opérations qu'elles prévoient de programmer sous le nouvel axe REACT-EU de leur PO 2014-2020. Les programmes opérationnels modifiés pourront être transmis à la Commission après l'entrée en vigueur du règlement REACT-EU. Leur révision pourra être opérée au cours du premier trimestre 2021 selon une procédure type accéléré.

Les opérations éligibles devront s'inscrire dans les thématiques suivantes :

- PME : Soutien au fonds de roulement ou à l'investissement en faveur des PME ;
- Soutien aux projets de recherche / innovation ;

- Vert : investissements qui contribuent à la transition vers une économie verte ;
- Santé : investissements dans des produits et des services destinés aux services de santé ;
- Numérique : investissements qui contribuent à la transition vers une économie numérique.

## V. LA GESTION PRÉVISIONNELLE

### A. Gestion du personnel et des ressources humaines

La loi NOTRe du 7 août 2015 a précisé le contenu des débats d'orientations budgétaires en ajoutant notamment des éléments relatifs aux ressources humaines de la collectivité. Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 en énumère les données. Celles qui sont présentées ci-dessous ont pour objectif d'éclairer la compréhension de la situation de la collectivité et des perspectives budgétaires qui seront proposées lors du vote du budget primitif.

#### 1. La situation de la collectivité

##### a. La structure des effectifs

Les données sont extraites du dernier bilan social arrêté à la date du 31 décembre 2019. A cette date, 3 939 agents permanents travaillent au sein du Conseil régional.

La notion d'agent permanent comprend les fonctionnaires stagiaires et titulaires, les contractuels recrutés au titre de l'article 3-3-2 et 3-3-4 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans sur un poste permanent et contrat à durée indéterminée) et de l'article 38 de la même loi (contrat d'un an avant titularisation pour les personnes reconnues travailleurs handicapés) ainsi que les agents recrutés sur des emplois fonctionnels de direction. Ces agents sont répartis comme suit :

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A+	12	28	40
A	284	180	464
B	199	100	299
C	1 887	1 249	3 136
<b>Total</b>	<b>2 382</b>	<b>1 557</b>	<b>3 939</b>

Filière	Femmes	Hommes	Total
Administrative	621	161	782
Technique	1 755	1 386	3 141
Culturelle	6	10	16
<b>Total</b>	<b>2 382</b>	<b>1 557</b>	<b>3 939</b>

Statut	Femmes	Hommes	total
Fonctionnaires	2 316	1 507	3 823
Contractuels	66	50	116

Total	2 382	1 557	3 939
<b>Agents d'encadrement</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>total</b>
Siège	76	70	146
Lycées	36	211	246
<b>Total</b>	<b>112</b>	<b>281</b>	<b>392</b>
<b>Moyenne d'âge</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>total</b>
Siège	45 ans et 7 mois	45 ans et 3 mois	45 ans et 5 mois
Lycées	51 ans	49 ans et 8 mois	50 ans et 5 mois
<b>Ensemble de la collectivité</b>	<b>49 ans et 4 mois</b>	<b>48 ans et 6 mois</b>	<b>49 ans et 1 mois</b>
<b>Bénéficiaires de l'obligation d'emploi</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>total</b>
Siège	32	19	51
Lycées	227	125	352
<b>Total</b>	<b>259</b>	<b>144</b>	<b>403</b>

## b. Perspective des effectifs

### ▪ Liée à la démographie

La moyenne d'âge des agents de la Région est relativement élevée (49 ans et 1 mois), notamment dans les lycées : 34 % des agents ont plus de 55 ans dans les lycées, alors qu'ils ne sont que 20 % au siège. En 2020, dans la collectivité, plus de 340 agents ont plus de 60 ans et seulement 92 agents ont moins de 30 ans (52 dans les lycées).

La moyenne d'âge des arrivées, située à 40 ans pour le siège et 44 ans pour les lycées - où les recrutements de contractuels non permanents déjà présents dans la collectivité représentent 65 % des arrivées - conforte l'augmentation constante de la moyenne d'âge.

Le nombre de demandes de départs en retraite en 2020 est à ce jour de 24 au siège et 90 dans les lycées, confirmant la tendance déjà haute en 2018 et 2019 (respectivement 16 et 92 retraites en 2018, et 16 et 76 en 2019 - chiffres hors retraite pour invalidité).

En projetant la moyenne d'âge des départs en retraite (63 ans pour le siège et de 62 ans pour les lycées/CREPS) à partir des données du bilan social 2019 et la moyenne du nombre des autres départs entre 2016 et 2019, le **volume des départs d'ici 2022 au sein de la collectivité** pourrait être le suivant :

Départs	2020	2021	2022
Départ en retraite lycées/CREPS	92	72	94
Départ retraite siège	25	15	27

Autres départs siège et lycées (mutations, disponibilités, etc.)	85	85	85
<b>Total</b>	<b>202</b>	<b>172</b>	<b>206</b>

Ces chiffres sont une projection.

- Liée aux compétences régionales

Depuis la fusion en 2016, les effectifs de la Région ont été impactés par différents transferts de personnels ou modifications des compétences issues de la loi NOTRe (transfert du Centre de Ressources et d'Expertise Physique et Sportive, transfert des compétences transports interurbains et scolaires, transfert dans le domaine de la planification des déchets et de l'économie), de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 et de la loi d'orientations des mobilités du 26 décembre 2019.

La Région a mené également fin 2018 et début 2019 une démarche d'adéquation de missions et de moyens pour permettre la mise en œuvre des politiques publiques définies par l'exécutif régional et le respect des contraintes voulues par le législateur. Cette réflexion a abouti au cours de l'année 2019 à des réorganisations de direction, des propositions de simplification, la validation de 38 besoins pérennes, grâce à la création de 30 postes ainsi que le redéploiement de 8 postes.

Depuis tous ces mouvements, les effectifs permanents de la Région se sont stabilisés, même si le confinement entre mars et mai 2020 a eu pour effet de retarder les recrutements programmés tant sur le siège que dans les lycées. Au niveau des services administratifs, le rattrapage dans les arrivées a commencé dès le début de l'automne 2020. L'effet dans les lycées sera décalé de quelques mois, le nombre important de départs en retraite en septembre 2020 ajoutant au retard pris par le confinement.

Ce sont surtout les effectifs non permanents qui seront amenés à évoluer en 2021, puisqu'en 2020, 39 contrats de projet sont créés dans les services administratifs afin de répondre à plusieurs enjeux :

- 2 contrats de projet pour mettre en œuvre le Service d'Accompagnement de la Rénovation Energétique ;
- 25 contrats de projet pour mettre en œuvre le Plan d'accélération de l'investissement régional de la Région Bourgogne-Franche-Comté voté le 9 octobre 2020 ;
- 7 contrats de projet pour accompagner la fin de programmation de la période des fonds européens 2014-2020, mettre en œuvre le fonds spécifique REACT-EU destiné à parer aux effets de la crise et préparer la période 2021-2027 ;
- 5 contrats de projet pour aider la direction des Ressources humaines à moderniser le traitement du dossier de l'agent qui nécessite au préalable une reprise importante des données contenues dans les dossiers papiers.

Introduit par la loi n°2019-828 du 6 août 2019, le contrat de projet ou d'opération vise à répondre à un besoin temporaire de l'administration pour mener un projet nécessitant des compétences spécifiques. Le décret 2020-172 du 27 février 2020, venu préciser les

modalités pratiques du contrat de projet, a permis son application au sein de la fonction publique.

Ces contrats de projet délibérés par les assemblées plénières du 25 et 26 juin 2020 ainsi que celle du 9 octobre ont été créés pour une durée de trois ans, sauf pour ceux affectés à la direction des Ressources humaines où la durée sera légèrement inférieure. Les procédures de recrutement ont été initiées afin que les agents puissent arriver début 2021.

Du côté des lycées, les effectifs non permanents vont également augmenter, en lien avec la crise du coronavirus.

En effet, celle-ci impacte fortement les besoins des établissements d'enseignement qui doivent à la fois assurer le strict respect du protocole sanitaire en matière d'entretien des locaux et faire face à un absentéisme du personnel plus élevé. A la rentrée scolaire 2020, il a été annoncé aux établissements une augmentation substantielle des crédits afin de recourir à 200 agents contractuels supplémentaires jusqu'à fin 2020. Après quelques semaines de fonctionnement, les besoins apparaissent légèrement inférieurs, en particulier du fait de la révision de la liste des personnes vulnérables bénéficiant alors d'une autorisation d'absence, moins nombreuses. Le besoin en matière de remplacements devrait s'établir autour de 100 remplacements supplémentaires au premier semestre, les impacts de la crise sur le reste de l'année étant difficilement prévisibles et susceptibles d'évoluer, notamment avec la mise en place d'un vaccin.

## **2. Les dépenses de personnel**

### **a. Éléments actuels**

Les dépenses de personnel sont actuellement inscrites aux chapitres 930 (dépenses du personnel du siège et du personnel du cabinet), 932 (des lycées) et 944 (des assistants de groupe).

Ces dépenses couvrent non seulement la rémunération (traitement indiciaire, supplément familial de traitement, nouvelle bonification indiciaire, régime indemnitaire, cotisations sociales) versée aux personnels de la Région quel que soit leur statut (fonctionnaire stagiaire, fonctionnaire titulaire, contractuel, personnels de groupes d'élus, de cabinet, stagiaire formation et apprentis), mais aussi les frais liés au personnel : remboursement de frais de déplacements, formations, dépenses de médecine de prévention et de santé en général, action sociale, cotisations d'assurance statutaire, etc.

Le budget RH au dernier CA voté (2019) représente 175 299 268,61 euros en fonctionnement et investissement.

Le budget voté sur les mêmes chapitres (BP + BS + DM) en 2020 représente 192 249 643,58 euros. Il inclut 8 172 658 euros de crédits consacrés à l'achat de masques et de gels hydroalcoolique pendant le confinement. Sa consommation est prévue à hauteur de 99%.

### **b. Point sur la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire et les avantages en nature**

Au sein de la Région, 875 agents perçoivent une nouvelle bonification indiciaire en septembre 2020 au titre des décrets 2006-779 et 2006-780 du 3 juillet 2006, 222 agents dans les services administratifs et 653 agents des lycées.

Le montant brut (hors charges patronales), versé entre janvier et septembre 2020 représente 532 598 euros.

Le montant brut (hors charges patronales) du régime indemnitaire et de diverses indemnités (astreintes, indemnités horaires pour travaux supplémentaires, etc.) versés de janvier à septembre 2020 représente 17 482 241 euros pour les agents permanents et 761 097 euros pour les agents non permanents.

Par ailleurs, certains personnels de la Région bénéficient d'avantages en nature. Voici la liste des agents concernés au mois de septembre 2020 :

- logements de fonction attribués pour nécessité absolue de service (NAS) à deux agents du siège. Un logement pour NAS est également attribué à 206 agents des lycées au titre de fonctions d'accueil ou de participation à des astreintes ;
- repas pour les agents des lycées travaillant en cuisine. 47 agents sont concernés ;
- véhicules de fonction attribués aux agents affectés à un emploi fonctionnel, soit 6 agents ;
- dotations vestimentaires allouées en 2020 à 27 agents exerçant des fonctions d'accueil, techniques ou de représentation.

### **c. Perspectives budgétaires**

Le budget 2021 de la Région sera impacté par les évolutions principales suivantes :

- Des moyens humains temporaires pour faire face aux enjeux actuels

Afin de permettre à l'administration de relever les défis liés au plan d'accélération de l'investissement régional, à la fin de programmation des fonds européens, à la modernisation des ressources humaines et à la mise en œuvre du Service d'Accompagnement de la Rénovation Energétique, la création de 39 contrats de projets a été nécessaire. Le coût sur 2021 de ces contrats est estimé à 1 566 000 euros.

La gestion de la crise liée à la COVID-19 en 2020 s'est bâtie sur deux principes toujours en vigueur : assurer à la fois la protection des agents et la continuité de service. Ce double axe nécessite des moyens supplémentaires non permanents dans les lycées comme vu ci-dessus. Le recours à 100 remplacements supplémentaires sur le premier semestre 2021 est ainsi estimé à 1,3 millions d'euros.



- Finaliser la démarche métiers en établissant les fiches des quelques 3 000 postes des agents des lycées

La direction des ressources humaines mène une politique ambitieuse en matière de gestion des emplois et des compétences. Elle a ainsi construit des outils dans ce but : des répertoires métiers siège et lycées, des dictionnaires de compétences siège et lycées ainsi que des fiches de postes siège. Un outil informatique intégrant l'ensemble de la gestion des compétences : le recrutement, l'entretien professionnel annuel et la formation, est en cours de déploiement.

L'élaboration des fiches des postes des agents des lycées est désormais souhaitée, ceux-ci disposant uniquement des fiches métiers, bien que très détaillées. Pour mener à bien ce projet, au vu de l'ampleur du travail nécessaire, la Région va recourir à un prestataire externe, dont le coût est estimé à 225 000 euros.

- Favoriser le maintien dans l'emploi et lutter contre l'absentéisme

Engagée dans une politique en faveur des travailleurs handicapés, la Région a signé en 2019 une convention triennale avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapés dans la Fonction Publique (FIPHFP). Cette convention prévoit pour l'année 2021, 119 350 euros de mesures en faveur du maintien dans l'emploi, 47 550 euros pris en charge par le FIPH et 71 800 euros pour la Région. Cela inclut la prise en charge d'auxiliaires de vie pour accompagner l'activité des agents souffrant de restrictions médicales ne leur permettant pas d'assurer l'intégralité de leurs tâches. Cela permet ainsi de maintenir dans l'emploi ces agents mais aussi que les missions qu'ils ne peuvent pas accomplir ne soient pas réparties sur leurs collègues, ce qui peut les fragiliser à leur tour. Ce recours aux auxiliaires de vie lutte donc directement contre l'absentéisme.

C'est pourquoi, la Région proposera, afin de répondre à un plus grand nombre de demandes, qu'un effort budgétaire soit réalisé en 2021, effort estimé à 100 000 euros.

- Mettre en œuvre les mesures incompressibles et réglementaires

Le dernier volet de l'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération, qui concerne la revalorisation indiciaire de quelques échelons des grilles de catégorie A et de la plupart des échelons des grille de catégorie C, impactera le budget à plus de 415 000 euros.

Enfin, le glissement vieillesse technicité augmente le budget d'environ 2,1 millions d'euros.

### **3. Le temps de travail**

#### **a. La durée légale**

La Région dispose de quatre règlements de temps de travail :

- pour les agents des services administratifs ;
- pour les agents des établissements d'enseignements ;
- pour les agents du CREPS ;

- pour les agents du site de Châteauneuf.

Chacun d'entre eux respecte la durée légale du travail à savoir 1607h.

### **b. Le temps partiel**

Si les agents permanents sont tous recrutés sur des postes à temps complets, certains ont sollicité l'exercice de leurs fonctions à temps partiels. Voici les données au 31 décembre 2019 :

<b>Temps de travail</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>total</b>
100%	1 990	1 491	3 481
Temps partiel (de droit, sur autorisation, thérapeutique)	392	66	458
<b>Total</b>	<b>2 382</b>	<b>1 557</b>	<b>3 939</b>

### **c. Le télétravail**

La Région Franche-Comté, puis Bourgogne-Franche-Comté, a une longue expérience dans la mise en œuvre opérationnelle du télétravail dans ses services administratifs.

Régi par la délibération du 17 novembre 2017, le télétravail concernait au 31 décembre 2019 345 agents répartis comme suit :

<b>Catégorie</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Total</b>
Cat A	133	59	192
Cat B	76	22	98
Cat C	50	5	55
<b>Total</b>	<b>259</b>	<b>86</b>	<b>345</b>

Cela représente 31% des agents alors que le taux des télétravailleurs n'était que de 9% au 31 décembre 2016.

Le confinement, qui a nécessité d'adapter en urgence l'organisation et d'apprendre à fonctionner différemment, a accentué ce phénomène. Aujourd'hui, 64% des agents ont opté pour le télétravail.

Au terme de cette période et en perspective d'un effet de long terme, le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a décidé de procéder à un retour d'expérience devant permettre d'actualiser et établir une nouvelle politique en matière de télétravail. Le retour d'expérience a été réalisé à partir d'une enquête quantitative proposée à l'ensemble du personnel, complétée de groupes de paroles thématiques pour lesquels les agents se sont portés volontaires.

Un nouveau cadre de gestion sera défini dans les prochains mois afin de prendre en compte le bilan de ce retour sur expérience et de répondre aux nouveaux défis du télétravail qui

devra conjuguer la souplesse, la confiance, l'atteinte des objectifs et le maintien des liens collectifs.

<b>ANNEXE</b>
---------------

- Présentation de l'élaboration post 2020 des programmes, pages 1 à 20
- Projet de programme opérationnel 2021-2027, pages 21 à 25
- Projet d'architecture du programme Interreg France-Suisse 2021-2027, pages 26 à 29



# Information sur la préparation des programmes 2021-2027

- Un accord politique des 27 EM sur le budget 21-27
- Une enveloppe pour la BFC en augmentation
- Une révision du projet de règlement général 2021-27 'Cohésion' afin d'introduire des flexibilités
- Une révision du projet de règlement FEDER 21-27
- /!\Alerte/!\ sur articulation entre les fonds REACT-EU (abondement des programmes 14-20) chargés de la réponse à la crise et le PO 21-27 chargé de l'investissement dans l'avenir (changements structurels d'ici 2030)

## Une articulation à trouver

PO FC et PO B 14-20		PO BFC 21-27
<b>Fin programmation 14-20</b>	<b>REACT-EU</b>	<b>Nouvelle programmation</b>
PO B = 37M FEDER *	Estimation ANCT = 20/25% des maquettes 14-20	387 millions FEDER et 83 millions FSE+
PO FC = 15M FEDER *		
TOT. 52 M FEDER *		

\* Dossiers FEDER pré-identifiés mais n'étant pas encore dans le circuit d'instruction + Montant FEDER théorique non affecté en fin de programmation

Dont :

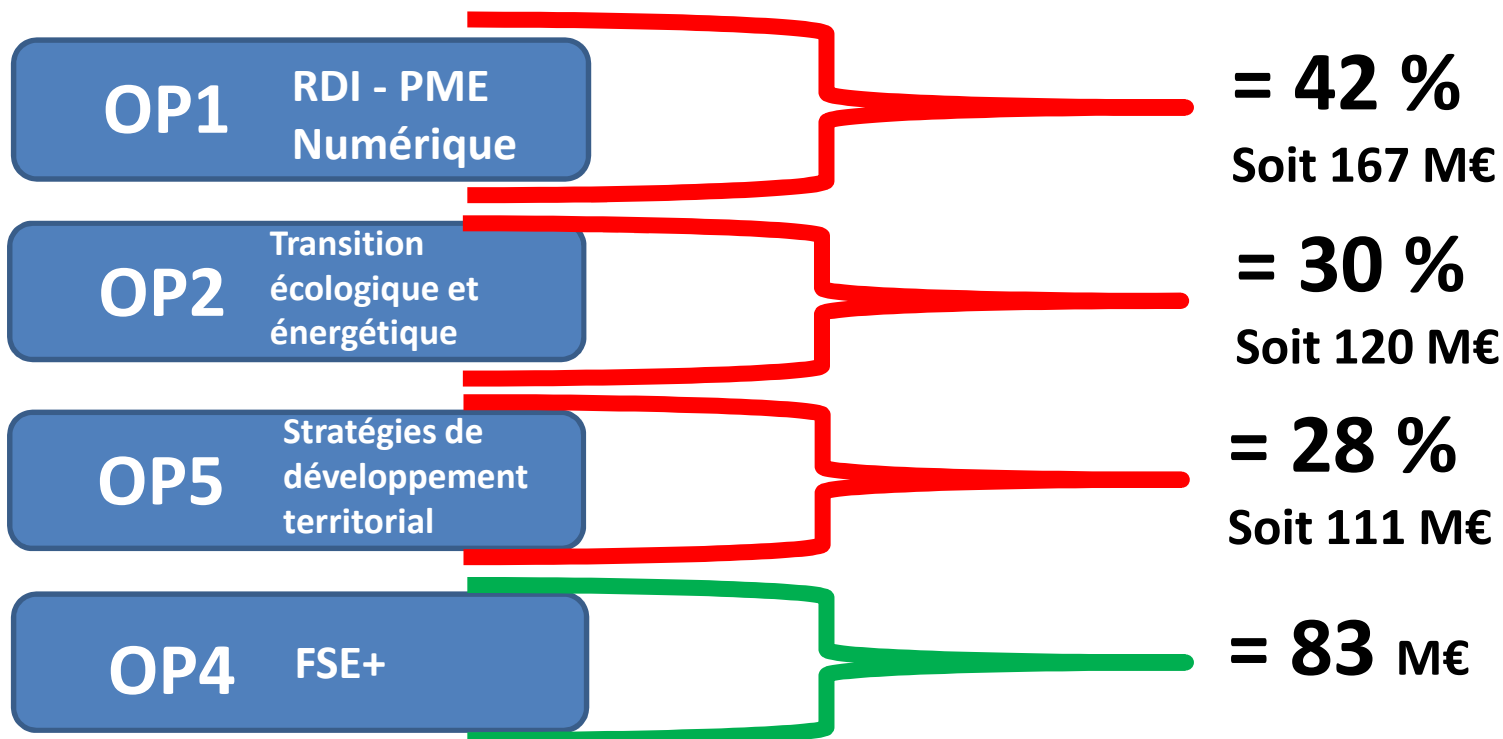
- Santé : équipements, immobiliers
- Eco: PIF-FRI, prêt rebond, PME (équipements et immobilier)
- Numérique : usages et bâtiments
- Formation professionnelle
- Aléatoire : filière horlogère, hydrogène, process verts GE

## Un calendrier serré

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
14-20	14-20	14-20				
REACT-EU	REACT-EU	REACT-EU				
21-27	21-27	21-27	21-27	21-27	21-27	21-27



- 1er poste budgétaire du CFP 2021-2027
- Budget : 330,235 milliards
  - FEDER : 200,36 milliards
  - FSE : 87,319
  - Fonds de cohésion : 42,556 milliards
- Régions en transition (BFC) : 47,789 milliards.
- Coopération territoriale européenne : 7,95 milliards dont 5,713 milliards pour la coopération transfrontalière terrestre et maritime.



Enveloppes: FEDER = 387 millions € ; FSE+ = 83 million €

**Volet URBAIN**

**Volet RURAL  
renforcé**

1 axe territorial dédié avec 2 objectifs spécifiques (os): l'os 1 dédié aux urbains comme en 14-20 (axes urbains), avec une enveloppe associée et l'os 2 dédié au rural avec une enveloppe associée

**Massif du jura**

1 axe Massif du Jura dédié, enveloppe à 12 millions maintenue

- Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente (RIS3) qu'ils soient publics/privés ou publics/publics
- Soutenir la structuration de la recherche en lien avec la RIS3 (infrastructures de recherche)
- Soutenir des projets innovants portés par les entreprises
- Soutenir les investissements stratégiques des PME
- Soutenir les outils de financement à la création d'entreprises et start-up innovantes
- Soutenir les actions d'accompagnement et de formation à la création / reprise d'entreprise y compris relevant de l'économie sociale et solidaire \*
- Soutenir le renforcement de la structure financière des PME

- Soutenir la transformation numérique des entreprises
- Soutenir les projets e-tourisme et e-culture
- Soutenir les projets e-care (e-santé et télémédecine)
- Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration et e-citoyen
- Soutenir les projets e-formation, e-orientation & e-apprentissage
- Soutenir les projets e-mobilité

## Actions transition écologique et énergétique (OP2)

- Soutenir les projets visant à améliorer l'intensité énergétique
- Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
- Soutenir les investissements dans les équipements de production ou de valorisation à partir des dits équipements de production, d'énergies renouvelables et énergies de récupération (ENR&R)
- Soutenir les investissements dans les équipements de réseaux d'énergie fatale issue de l'énergie renouvelable et de récupération vers un circuit tiers, dans les équipements de valorisation de cette énergie, y compris les équipements déjà existants, et les investissements de distribution vers le réseau
- Soutenir les investissements dans les équipements de stockage et conversion de vecteurs énergétiques (hydrogène provenant directement d'énergies renouvelables, méthanation, pyrogazéification, etc...)
- Soutenir l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des EnR&R
- Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité (travaux)
- Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité (corridors et réservoirs des trames écologiques)

- Apprentissage (formation initiale) : soutien à l'ingénierie pédagogique de formations nouvelles en région en lien avec les secteurs porteurs d'emplois
- Orientation : information/promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers
- Actions de formation qualifiante (marchés Région)
- Actions de formations en amont de la qualification

- Villes intelligentes et tiers lieux
- Patrimoine culturel et tourisme durable
- Mobilité :
  - Soutenir les projets favorisant la multimodalité en milieu urbain
  - Soutenir les projets de voiries douces en milieu urbain
  - Soutenir les projets de stations de stockage et recharge de carburants alternatifs (biogaz, électrique, hydrogène)
- Soutenir les actions de préservation de la biodiversité en milieu urbain et le développement des infrastructures vertes (ex. végétalisation, lutte contre les îlots de chaleur...)
- Soutenir la reconversion d'espaces dégradés vers un nouvel usage (environnemental ou économique)



- Axe rural
  - Villages intelligents et tiers lieux
  - Patrimoine culturel et tourisme durable
  - Mobilité :
    - Soutenir les projets favorisant la multimodalité
    - Soutenir les projets de voiries douces
    - Soutenir les projets de stations de stockage et recharge de carburants alternatifs (biogaz, électrique, hydrogène)
- Axe Massif du Jura
  - Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ces hébergements touristiques
  - Accompagner le Massif du Jura vers un développement toutes saisons

- 3 réunions pendant l'été associant DGS/VP/DE/DERI
- Une Evaluation ex Ante en cours (COPIL le 21 septembre)
- Enjeu important pour un démarrage efficace du programme 2021-2027 qui éviterait un dégageement d'office en 2023 et serait en phase avec les besoins importants de soutiens structurels à l'Economie
- Pistes de travail proposées par le FEI:
  - Un instrument de fonds propres de type co-investissement
  - Un instrument de garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts (incluant un volet quasi fonds propres de type Prêts participatifs)

## Les priorités stratégiques IFS 2021 - 2027

**P.I: Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique**

**P.II: Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire**

**P.III : Faire émerger des mobilités plus durables et multimodales**

**P. IV: Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture**

**P. V: Réduire les obstacles à la frontière franco-suisse**

**Enveloppe estimée FEDER CTE\* = 56 M € (scenario -15%)**

Echéance	Etape
4 février 2020	Instance Régionale de Concertation: présentation V1 du PO
27 février 2020	Transmission informelle du projet des programmes à la CE
Mars – septembre 2020	Echanges avec la CE et travaux techniques de rédaction
Été 2020	Comités de rédaction et cellule d'appui IFS
Septembre 2020	Transmission informelle de la V1 à la CE
27 novembre 2020	Instance régionale de concertation PO BFC : présentation V2
Décembre 2020	Rapport d'info à soumettre à l'AP
Début février 2021	Instance régionale de concertation: validation version finale
Février 2021	Transmission formelle de la VF des programmes à la CE



**Objectif** : validation en début 2021 pour démarrage effectif de la programmation au 1<sup>er</sup> semestre 2021

- Suite au Conseil européen, la PAC se dessine ainsi :
  - 2 ans de transition => entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
  - Enveloppe 2021-2027 abonderont les 2 ans de transition.
  - Budget :
    - 1<sup>er</sup> pilier= 258,5 Md,
    - 2<sup>nd</sup> pilier= 77,8 Md avec enveloppe **Fr= 10,5 Md € courants.**
    - Relance= 7,5 Md dont enveloppe France= 880 M€.
  - Crédits FEADER Relance disponibles dès 2021.
  - Pacte vert prégnant sur les futures mesures.

# Les 9 objectifs spécifiques de la PAC

Assurer le **revenu des agriculteurs**



**Compétitivité accrue**



La position des agriculteurs dans la **chaîne de valeurs**



Soutenir le **renouvellement**

Action pour le **climat**



**Sécurité alimentaire, qualité et bien être animal**



3 objectifs horizontaux :

- **Résilience aux crises**
- **Préservation de l'environnement et du climat**
- **Développement rural**



**Gestion durable des ressources**



**Développement dynamique des zones rurales**



Conservation des **paysages et de la biodiversité**

### FOCUS 2<sup>nd</sup> pilier, FEADER :

- les Régions ne seraient plus AG => quel statut ? toujours une inconnue.
- les Régions auraient en responsabilité les mesures non-surfaciques suivantes :

investissements, forêt-bois, conseil, innovation, aide à l'installation, développement rural et LEADER, API, PRM, gestion des risques, Natura 2000.

- Flou sur les modalités de mise en œuvre par les Régions : ~~PDR~~, documents de mise en œuvre, etc.?

## Les étapes clés de la démarche PAC post 2020 et contribution au Plan Stratégique National

Echéance	Etape
17 septembre 2019	Réunion gouvernance agricole : validation méthodologie et calendrier de travail
17 et 20 septembre 2019	Comités de rédaction Croissance intelligente et croissance verte
27 septembre et 1 <sup>er</sup> octobre	Groupes de travail AFOM-besoins
8, 9, 15 et 17 octobre 2019	Ateliers thématiques : présentation au partenariat des besoins pour les enrichir ultérieurement
28-29 octobre	Accueil parlementaires européens en région
30 Octobre	Gouvernance agricole dédiée à valider l'AFOM BFC pour contribuer au PSN + Comité Etat Région
6-7 novembre	Délégation régionale à Bruxelles
15 novembre 2019	Transmission au MAA de l'AFOM régionale, besoins identifiés et note de synthèse régionale
Fin 2019	Finalisation d'un diagnostic et de besoins, nationaux
2 <sup>nd</sup> semestre 2020	Sélection des mesures
29 janvier 2021	Instance régionale FEADER
2021	Négociation du PSN France avec la Commission
1 <sup>er</sup> janvier 2023	Entrée en vigueur du PSN



## Projet du programme opérationnel BFC 2021-2027

### Choix de concentration

#### Tableau de synthèse du projet de V2 du programme

Code couleur suite aux travaux des comités de rédaction et des ateliers thématiques de concertation du partenariat :

Objectif spécifique et politique structurants suite aux choix de concentration
Éléments nouveaux suite aux négociations européennes et encore instables (prise en compte accord au Conseil européen 21 juillet 2020)
Objectif spécifique ou action pouvant également être retenu au titre du volet territorial

### Priorité I - Développer une économie régionale plus intelligente, plus innovante et plus compétitive

Priorité 1 et 2 : Env. 167 M€

Objectif politique 1 (Commission européenne) - **Une Europe plus compétitive et plus intelligente** par l'encouragement d'une transformation vers une économie intelligente et innovante

Objectif spécifique	Types d'actions correspondants
1.1 recherche et innovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente qu'ils soient publics/privés ou publics/publics</li> <li>• Soutenir la structuration de la recherche en lien avec la RIS3* (<i>infras de recherche</i>)</li> <li>• Soutenir des projets innovants portés par les entreprises (<i>par la voie de subvention et d'instrument financier</i>)</li> </ul> <p>* <u>Stratégies régionales d'innovation pour une spécialisation intelligente</u></p>
1.3 croissance et compétitivité des PME	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les investissements stratégiques des PME (<i>par la voie de subvention et d'instrument financier</i>)</li> <li>• Soutenir les outils de financement à la création d'entreprises et start-up innovantes (<i>par la voie de subvention et d'instrument financier</i>)</li> <li>• Soutenir les actions d'accompagnement et de formation à la création / reprise d'entreprise y compris relevant de l'économie sociale et solidaire (<i>à financer soit dans cet objectif spécifique via le FEDER soit via le FSE+</i>)</li> <li>• Soutenir le renforcement de la structure financière des PME par abondement et mise en œuvre d'instruments financiers <b>et par la voie de subvention</b></li> </ul>

<p><b>Priorité II - Développer une économie régionale tournée vers le numérique au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics</b></p> <p><u>Priorité 1 et 2 : Env. 167 M€</u></p>	
<p>Objectif politique 1 (<i>Commission européenne</i>) - <b>Une Europe plus compétitive et plus intelligente</b> par l'encouragement d'une transformation vers une économie intelligente et innovante</p>	
Objectif spécifique	Types d'actions correspondants
<p>1.2 numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir la transformation numérique des entreprises</li> <li>• Soutenir les projets e-tourisme et e-culture</li> <li>• Soutenir les projets e-care (e-santé et télémédecine)</li> <li>• <b>Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration et e-citoyen</b></li> <li>• Soutenir les projets e-formation, e-orientation &amp; e-apprentissage (en lien avec la priorité V «Formation»)</li> <li>• <b>Soutenir les projets e-mobilité</b></li> </ul>

**Priorité III – Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité**

Env. 120 M€

Objectif politique 2 (Commission européenne) - **Une Europe plus verte** et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques

Objectif spécifique	Types d'actions correspondants
2.1 favorisant les mesures en matière d'efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les projets visant à améliorer l'intensité énergétique</li> <li>• Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires</li> </ul>
2.2 mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les investissements dans les équipements de production ou de valorisation à partir des dits équipements de production, d'énergies renouvelables et énergies de récupération (ENR&amp;R)</li> <li>• Soutenir les investissements dans les équipements de réseaux d'énergie fatale issue de l'énergie renouvelable et de récupération vers un circuit tiers, dans les équipements de valorisation de cette énergie, y compris les équipements déjà existants, et les investissements de distribution vers le réseau</li> <li>• Soutenir les investissements dans les équipements de stockage et conversion de vecteurs énergétiques (hydrogène provenant directement d'énergies renouvelables, méthanation, pyrogazeification, etc...)</li> <li>• Soutenir l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des EnR&amp;R</li> </ul>
2.7 améliorant la biodiversité, renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et réduisant la pollution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité (travaux)</li> <li>• Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité (corridors et réservoirs des trames écologiques)</li> <li>• <b>Soutenir les actions de préservation de la biodiversité en milieu urbain et le développement des infrastructures vertes (ex. végétalisation, lutte contre les îlots de chaleur...)</b></li> <li>• <b>Soutenir la reconversion d'espaces dégradés vers un nouvel usage (environnemental ou économique)</b></li> </ul>

**Priorité IV – Développer une formation régionale tout au long de la vie et tournée vers le numérique**

Env. 82 M€

Objectif politique 4 (*Commission européenne*) - Une **Europe plus sociale et inclusive** mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux

Objectif spécifique	Types d'actions correspondants /!\ Liste non exhaustive : Travaux en cours avec l'Etat /!\
<u>Travaux en cours</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprentissage (formation initiale) : soutien à l'ingénierie pédagogique de formations nouvelles en région en lien avec les secteurs porteurs d'emplois</li> <li>• Orientation : information/promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers</li> <li>• Actions de formation qualifiante (marchés Région)</li> <li>• Actions de formations en amont de la qualification</li> </ul>

**Priorité V – Volet territorial urbain et rural**

Env. 99 M€

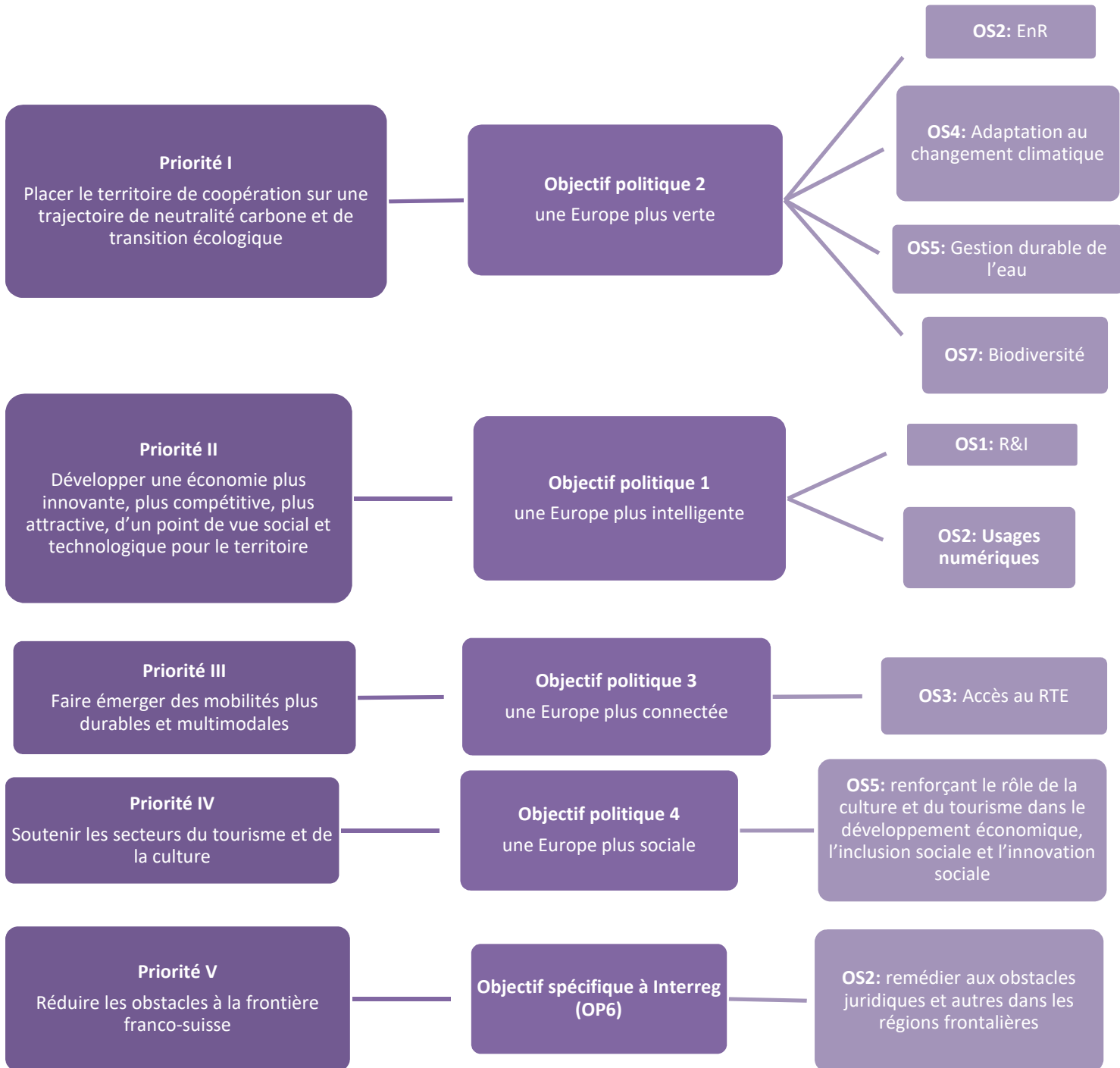
Objectif politique 5 (*Commission européenne*) - **Une Europe plus proche des citoyens** par l'encouragement du développement durable et intégré de tous types de territoires au moyen d'initiatives locales

Objectif spécifique	Types d'actions correspondants
5.1 prenant des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré et inclusives au niveau local, de la culture du patrimoine naturel, du tourisme durable et de la sécurité dans les zones urbaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Villes intelligentes et tiers lieux</li> <li>• Patrimoine culturel et tourisme durable</li> <li>• Mobilité : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soutenir les projets favorisant la multimodalité en milieu urbain</li> <li>○ Soutenir les projets de voiries douces en milieu urbain</li> <li>○ Soutenir les projets de stations de stockage et recharge de carburants alternatifs (biogaz, électrique, hydrogène)</li> </ul> </li> <li>• Soutenir les actions de préservation de la biodiversité en milieu urbain et le développement des infrastructures vertes (ex. végétalisation, lutte contre les îlots de chaleur...)</li> <li>• Soutenir la reconversion d'espaces dégradés vers un nouvel usage (environnemental ou économique)</li> </ul>

<p>5.2 prenant des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré et inclusives au niveau local, de la culture du patrimoine naturel, du tourisme durable et de la sécurité en dehors des zones urbaines par le développement local mené par les acteurs locaux</p>	<p>Stratégie interfonds : les équipements de services aux publics sont financés via Leader.</p> <p>Scénario 1 : OP5 OS2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Village intelligent et tiers lieux</li> <li>• Patrimoine culturel et tourisme durable</li> <li>• Mobilité :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soutenir les projets de voiries douces</li> <li>○ Soutenir les projets favorisant la multimodalité</li> <li>○ Soutenir les projets de stations de stockage et recharge de carburants alternatifs (biogaz, électrique, hydrogène)</li> </ul> </li> </ul>
---	---

<p><b>Priorité VI – Massif du Jura</b>  <b><u>Priorité interrégionale</u></b></p> <p><u>Enveloppe 14-20 reconduite : 12 M€</u></p>	
<p>Objectif politique 5 (<i>Commission européenne</i>) - <b>Une Europe plus proche des citoyens</b> par l'encouragement du développement durable et intégré de tous types de territoires au moyen d'initiatives locales</p>	
<p><b>Objectif spécifique</b></p>	<p><b>Types d'actions correspondants</b></p>
<p>5.2 prenant des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré et inclusives au niveau local, de la culture du patrimoine naturel, du tourisme durable et de la sécurité en dehors des zones urbaines par le développement local mené par les acteurs locaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ces hébergements touristiques</li> <li>• Accompagner le Massif du Jura vers un développement toutes saisons</li> </ul>

# Projet d'architecture du programme Interreg France-Suisse 2021-2027



Priorité 1 - Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique	
Objectif politique 2 ( <i>Commission européenne</i> ) - <b>Une Europe plus verte</b> et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques	
Objectif spécifique	Types d'actions correspondants
2.2 mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les stratégies communes autour de l'énergie renouvelable et de la transition énergétique.</li> <li>• Augmenter la production d'énergies renouvelables et de récupération</li> <li>• Développer les solutions de conversion de vecteurs et stockage d'énergie</li> </ul>
2.4 favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les connaissances et le suivi des impacts du changement climatique</li> <li>• Développer et renforcer la coopération en matière de sécurité</li> <li>• Accompagner les territoires vers plus de résilience</li> </ul>
2.5 prenant des mesures face à une gestion durable de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir et réduire la pollution des eaux</li> <li>• Améliorer la gestion de la ressource en eau, maîtriser la consommation et sensibiliser à des usages économes de l'eau</li> </ul>
2.7 améliorant la biodiversité, renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et réduisant la pollution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver les espaces naturels du territoire de coopération</li> <li>• Renforcer les pénétrantes de verdure et la nature en ville</li> <li>• Développer les actions de réduction des pollutions et des déchets</li> <li>• Favoriser des modes de consommation durables</li> </ul>
Priorité II - Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social et technologique pour le territoire	

**Objectif politique 1 (Commission européenne) - Une Europe plus intelligente** par l'encouragement d'une transformation vers une économie intelligente et innovante

Objectif spécifique	Types d'actions correspondants
1.1 recherche et innovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en réseau les acteurs de la R&amp;I</li> <li>• Soutien aux projets d'innovation</li> </ul>
1.2 numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien au développement des usages numériques</li> <li>• Créer des plateformes de partage de données relatives à l'espace de coopération (e-learning)</li> </ul>

**Priorité III - Faire émerger des mobilités plus durables et multimodales**

**Objectif politique 3 (Commission européenne) - Une Europe plus connectée** par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC

Objectif spécifique	Types d'actions correspondants
3.3 mettant en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir le développement des réseaux de transport en commun ayant vocation à améliorer les déplacements</li> <li>• Soutenir le développement de la multimodalité et de l'interopérabilité des systèmes de transport</li> <li>• Optimiser les transports de marchandise et la logistique urbaine</li> <li>• Soutenir les solutions alternatives à la voiture individuelle, dans les déplacements sur la zone de coopération</li> </ul>

**Priorité IV - Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture**



**Objectif politique 4 (Commission européenne) - Une Europe plus sociale, mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux**

Objectif spécifique	Types d'actions correspondants
4.5 renforçant le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une stratégie commune de valorisation et de promotion des potentialités touristiques</li> <li>• Développement d'offres et de pratiques touristiques plus durables</li> <li>• Promouvoir des actions culturelles transfrontalières</li> <li>• Développement des usages numériques dans les domaines du tourisme et de la culture</li> </ul>

**Priorité V - Réduire les obstacles à la frontière franco-suisse**

**Objectif politique 6 (Commission européenne) - une meilleure gouvernance Interreg**

Objectif spécifique à Interreg	Types d'actions correspondants
6.2 contribuer à l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et lever les obstacles afin d'améliorer l'efficacité des politiques publiques transfrontalières</li> <li>• Soutenir la mise en place des stratégies de développement pour les zones fonctionnelles régionales (y compris d'un fonds de micro-projets)</li> </ul>